

RAPPORT FINAL
ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION
D'UN PORTAIL WEB

24 JUILLET 2020

RAOTO Andriamanambe
raotoswork@gmail.com
034 09 324 75
LOT VS98 b Bis AE Ravitoto Antsobolo

Antananarivo, le 24 juillet 2020

Livrable : Rapport final

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mission de l'« Elaboration d'une stratégie de communication d'un portail web », nous vous prions de trouver ci-après notre rapport final de réalisation de la mission. Il détaille la conduite de la mission, la stratégie de communication ainsi que le protocole d'utilisation et les directives d'utilisation du portail et les différentes ressources.

Le consultant remercie sincèrement tous ceux qui l'ont déjà assisté en donnant de leur temps et en travaillant étroitement avec lui durant la réalisation de sa mission. La situation sanitaire qui a prévalu durant la réalisation de la mission a occasionné des difficultés ; néanmoins tous les interlocuteurs ont fait preuve de diligence et de disponibilité. Le consultant les remercie sincèrement.

Nous nous tenons à votre disposition pour apporter tous renseignements complémentaires que vous souhaiteriez obtenir et vous prions d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

 RAOTO Andriamanambe Le consultant	[VISA] Chef de projet
---	-----------------------

Contents

RESUME	7
LISTE DES ACRONYMES	8
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	9
I. LES TERMES DE REFERENCE INITIAUX	10
1. CONTEXTE	10
2. OBJECTIFS	10
3. TACHES CLES	10
4. LISTE DES LIVRABLES.....	11
II. REALISATION DE LA MISSION	12
1. FORMALITES ADMINISTRATIVES	12
2. ARBORESCENCE.....	12
3. REUNIONS TENUES AVEC LES PARTIES PRENANTES	12
4. ENTRETIENS PHYSIQUES ET PAR TELEPHONE	16
5. LES DOCUMENTS COLLECTES	19
6. LES TEXTES REDIGES	20
7. LES CONTRAINTES RENCONTREES.....	20
8. CHRONOGRAMME DE LA REALISATION DE LA MISSION.....	20
III. LE PORTAIL D'INFORMATION : PRESENTATION, PROTOCOLE DE TRAITEMENT D'INFORMATION CENTRALISEE ET DIRECTIVES D'UTILISATION	21
1. BREVE PRESENTATION DU PORTAIL D'INFORMATION	21
a. <i>Les objectifs du portail</i>	21
b. <i>Fonctionnement et principe</i>	21
2. LE PROTOCOLE DE TRAITEMENT D'INFORMATION CENTRALISEE	21
a. <i>Les objectifs établis</i>	21
b. <i>Atelier de présentation et de lancement du portail</i>	21
c. <i>Mise en place d'une convention entre le BNCCCREDD+ et les parties prenantes</i>	22
d. <i>Fournir un espace utilisateur pour les parties prenantes</i>	22
e. <i>Désigner un responsable du portail de l'information</i>	22
f. <i>Instaurer un protocole de partage d'information systématique</i>	22
g. <i>Impliquer les cellules environnementales</i>	23
h. <i>Engager le secteur privé</i>	23
i. <i>Processus</i>	23
3. DIRECTIVES D'UTILISATION DU PORTAIL	23
a. <i>Sur les contenus</i>	23
b. <i>De la publication des informations sensibles et confidentielles</i>	24
c. <i>Responsabilités</i>	24
IV. LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DU PORTAIL WEB.....	25
1. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PLAN DE COMMUNICATION	25
a. <i>La philosophie de la stratégie de communication</i>	25
b. <i>Les cibles</i>	25
2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	25
3. OBJECTIF GENERAL ET OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	26
a. <i>Vue d'ensemble</i>	26
b. <i>Les messages clés</i>	26
c. <i>Objectifs de communication</i>	26
d. <i>Liste des canaux</i>	28

e. <i>Moyens (ressources) disponibles</i>	29
4. PLAN D'ACTION DETAILLE	30
a. <i>Récapitulatif des canaux de communication utilisables</i>	30
b. <i>Ligne de temps</i>	31
c. <i>Implémentation de la communication</i>	34
d. <i>Evaluation</i>	34
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	35
ANNEXES	36
ANNEXE 1 : RAPPORT DE DEMARRAGE	38
ANNEXE 2 : RAPPORT INTERIMAIRE 1	47
ANNEXE 3 : RAPPORT INTERIMAIRE 2	67
ANNEXE 4 : PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DES DIRECTIVES D'UTILISATION DU PORTAIL	92
ANNEXE 5 : LE TEXTE DU PORTAIL D'INFORMATION	108

Mentions légales

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Antsahavola, Antananarivo 101, Madagascar

www.medd.gov.mg

BNCCCREDD+

Enceinte de la DREEF Analamanga, Nanisana Iadiambola, Antananarivo 101, Madagascar

[/www.bnc-redd.mg](http://www.bnc-redd.mg)

Conservation International Madagascar

Lot II W 27 D - Ankorahotra Antananarivo 101, Madagascar

<https://www.conservation.org/global/madagascar>

Raoto Andriamanambe, 2020

Rapport de mission de « L'élaborations d'une stratégie de communication d'un portail web » (Output 2.1.1) Dans le cadre du projet « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris » à Madagascar.

Ministère de l'Ecologie et des Forêts, BNCCCREDD+ et Conservation International.

Numéro de version et de révision

Version	Date	Auteur	Relecteurs	Commentaires
A	24 juillet 2020	Raoto Andriamanambe		
B	03 août 2020	Raoto Andriamanambe	Michele Andrianarisata Lanto Ratovonjanahary	<ul style="list-style-type: none"> • Remarque sur la date du Kick off meeting • Remarques sur le texte site web • Changement BNCCCREDD+ • Changement Annexe n°5 suivant la relecture de mme Lanto Ratovonjanahary

Classe d'information : standard

Ce document a été publié pour les parties qui l'ont commandé à des fins spécifiques liées exclusivement au projet et aux termes de la mission.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de l'utilisation de ce document par un tiers ou à toutes autres fins

Statut du document

Ce document constitue le rapport final de la mission effectuée par le consultant. La mission s'est appuyée sur la documentation fournie principalement par les parties prenantes. Elle s'est poursuivie par la conduite de divers entretiens auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Une attention particulière a été accordée à l'expression d'acteurs non associés au projet, mais disposant d'une bonne vision du changement climatique. L'essentiel de la collecte a été réalisé lors d'une mission terrain.

Une démarche d'analyse comparative a été engagée avec l'appui d'autres spécialistes de communication. Ce rapport est un document établi à la demande de BNCCCREDD+ et Conservation International. Les analyses et commentaires développés n'engagent que son auteur et ne constituent pas une position officielle. La diffusion de ce rapport a un caractère limité et son usage est strictement limité dans un cadre officiel.

RESUME

Un système robuste de « transparence de la mise en œuvre », qui collecte, évalue et partage des informations sur la mise en œuvre des actions des pays, est essentiel pour permettre aux États de créer leur confiance dans l'action collective d'atténuation contre le changement climatique. Pour que l'accord de Paris soit un succès, il est primordial que les États jettent en décembre les bases de ce système de transparence, et ce sujet devrait donc être une priorité de négociation dans les mois à venir.

L'Accord de Paris exige de toutes les Parties qu'elles fassent tout leur possible pour présenter des Contributions déterminées au niveau national (CDN) et qu'elles renforcent ces efforts dans les années à venir. Cela comprend l'obligation pour toutes les Parties de rendre compte régulièrement de leurs émissions et de leurs efforts de mise en œuvre. Un bilan mondial sera également dressé tous les cinq ans afin d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objectif de l'accord et d'éclairer les actions individuelles ultérieures des Parties.

Le Capacity-building Initiative for Transparency (CBIT) ou Initiative de renforcement des capacités pour la transparence est un projet qui vise à renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pays en développement en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données tout en leur permettant de répondre aux exigences du Cadre de Transparence Renforcée (CTR) de l'Accord de Paris. Il contribuera également à produire les informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN.

LISTE DES ACRONYMES

BNCCC : Bureau National de Coordination des Changements Climatiques

CBIT : Capacity-building Initiative for Transparency

CC : Changement Climatique

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CDN : Contributions déterminées au niveau national

CI : Conservation internationale

CNCC : Comité National sur les Changements Climatiques

CNGIZC : Comité National de la Gestion Intégrée des Zones Côtières

COP : Conferences of the Parties

CPDN : Contribution Prévues Déterminées au niveau National

CSU : Couverture Sanitaire Universelle

CTR : Cadre de Transparence Renforcée

FAQ : Foire Aux Questions

FIVMPAMA : Fivondronan'ny Mpandraharaha Malagasy

GEFM : Groupement des Femmes Entrepreneurs de Madagascar

GEM : Groupement des Entreprises de Madagascar

GES : Gaz à effet de serre

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

MEAH : Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène

MEAP : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MICA : Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA)

NPE : nouvelle politique énergétique

PNSE : Plan national santé environnement

PQN : Presse Quotidienne Nationale

REDD : Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation

SIM : Syndicat des Industries de Madagascar

WWF : World Wildlife Fund

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau n°1 : liste de personnes ressources pour la prospection des informations

Tableau n°2 : les entretiens réalisés et les inputs obtenus

Tableau n°3 : Chronogramme de la réalisation de la mission

Tableau n°4 : objectif général et objectifs spécifiques de la stratégie de communication

Tableau n°5 : Objectif projet, objectif de communication, indicateurs et actions de la stratégie de communication

Tableau n°6 : Récapitulatif des canaux de communication utilisables

Tableau n°7 : Tableau des actions à réaliser

Figure 1 : Le process de mise à jour du site web

Figure 2 : Les cibles de la stratégie de la communication

Figure 3 : Liste des canaux

I. LES TERMES DE REFERENCE INITIAUX

1. Contexte

Madagascar a ratifié l'Accord de Paris en 2016. Vis-à-vis de ce traité, Madagascar est tenu de remplir ses engagements de rapportage sous le cadre de transparence de l'Accord de Paris, aligné avec sa CDN.

Dans ce sens, le Gouvernement de la République de Madagascar a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial pour mettre en œuvre un projet intitulé « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris ». Le projet est d'une durée de vingt-quatre mois, et vise principalement à (i) établir les outils nécessaires pour mettre en œuvre les éléments de transparences de l'Accord de Paris, (ii) combler les lacunes technologiques relatives aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre, (iii) et renforcer les capacités des secteurs et des acteurs sur les activités de transparences.

Parmi les initiatives importantes du projet figurent le développement d'une stratégie de communication d'un portail web. Cette stratégie a pour objectifs de coordonner le partage des informations sur le changement climatique avec les départements sectoriels qui ne sont pas directement en charge de l'environnement ou du changement climatique.

Elle présente également les différents canaux de communication pour faire connaître l'existence du portail web, pour établir une directive spécifique sur la contribution des parties prenantes et institutions concernées dans l'alimentation du portail web et enfin sur l'utilisation du site web.

2. Objectifs

Développer une stratégie de communication du portail web pour qu'on puisse préparer et coordonner sa communication et choisir et mettre en œuvre les actions requises pour atteindre les objectifs de communication.

3. Tâches clés

Le prestataire devra préparer les informations et données à communiquer dans le portail web et devra :

- Recueillir les besoins des secteurs en information et données sur le changement climatique (CC) à mettre dans le site web
- Déterminer les cibles auxquelles va s'adresser le portail web et fournir des directives sur son utilisation
- Définir les informations sur la Contribution Déterminée au niveau National de Madagascar, sur les inventaires de Gaz à effet de serre (GES) de Madagascar, sur les initiatives d'adaptation à Madagascar, sur les données sur le climat, les documents politiques, stratégiques ainsi que les traités nationaux et internationaux relatifs aux changements climatiques à partager sur le portail web
- Choisir les supports et canaux de communication adaptés pour faire connaître l'existence du portail web
- Déterminer les stratégies de contribution des parties prenantes sur l'alimentation du site web
- Définir les directives d'utilisations du portail web

- Définir le protocole de traitement d'information centralisée, et le protocole pour alimenter le portail web

4. Liste des livrables

Le consultant est astreint à la production des rapports obligatoires :

- Rapport de démarrage détaillant la compréhension/interprétation des termes de référence ; la méthodologie d'exécution de la mission ; le plan de travail et le calendrier de mise en œuvre convenus avec le BNCCCREDD+ et CI-Madagascar, soumis 5 jours après la signature du contrat.
- Rapport intermédiaire présentant l'état d'avancement des travaux et le contenu général de la stratégie.
- Stratégie de communication du portail web
- Rapport final de la prestation. Il est soumis 15j au plus tard avant le terme de la mission pour être validé par BNCCCREDD+ et CI

II. REALISATION DE LA MISSION

Madagascar a ratifié l'Accord de Paris en 2015. Vis-à-vis de ce traité, Madagascar est tenu de remplir ses engagements de rapportage sous le cadre de transparence de l'Accord de Paris, aligné avec sa Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN). Les parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord sont nombreuses. Chacune à son niveau possède des données et des informations qui contribuent à mettre en lumière les éléments de transparence. Le partage des informations sur le changement climatique avec les départements sectoriels qui ne sont pas directement en charge de l'environnement ou du changement climatique.

1. Formalités administratives

Le kick off meeting pour lancer officiellement la mission a été effectué à travers une réunion virtuelle, le 5 mai 2020, via une réunion virtuelle par Microsoft Teams Meeting. Elle a vu la participation de l'équipe BNCCCREDD+, de CI et de Teknet qui est en charge du développement du portail web. Les modalités de collaboration y ont été abordées ainsi que les questions relatives aux formalités administratives. Le contrat du consultant a été signé le 8 mai 2020. Une lettre d'introduction a été envoyée mandatant le consultant, le 19 mai 2020.

Une extension du contrat a été demandée par le consultant, le 16 juin 2020. La réponse a été favorable de la part de Conservation international. La fin du contrat a été établie pour le 10 juillet 2020.

La seconde phase s'est concentrée essentiellement sur le développement d'une stratégie de communication pour faire connaître le site web et le protocole d'alimentation du site web. Elle s'est achevée par la rédaction d'un rapport intérimaire 2.

La dernière phase s'est attelée à la finalisation du texte pour le site web par rapport aux données obtenues dans la conduite de la mission.

2. Arborescence

Bien que la rédaction de l'arborescence n'ait pas été prévue dans les termes du contrat de la mission du consultant, il s'est avéré que sa constitution soit primordiale pour servir de trame de travail pour l'équipe de Teknet et pour cadrer la mission du consultant.

Une première version a été envoyée le 21 mai 2020. Cependant, suite aux demandes de clarification de Teknet, une nouvelle mouture a été élaborée puis validée par l'équipe de BNCCCREDD+ et CI lors d'une réunion le 26 mai 2020. Le consultant a renvoyé la nouvelle mouture le 2 juin 2020. Elle servira de base à Teknet pour construire le portail d'information.

Une troisième et dernière arborescence a été mise en place, suite à la réunion du 23 juin 2020, sous la directive du coordinateur du BNCCCREDD+, cette arborescence sera celle qui sera utilisée pour le site web.

3. Réunions tenues avec les parties prenantes

Suite à la réunion du 20 mai 2020, qui a permis à la fois d'affiner l'arborescence du site web et aussi de déterminer les informations nécessaires pour sa construction, les informations requises ont été transmises à la coordinatrice du BNCCCREDD+. La coordinatrice de BNCCCREDD+ l'a renvoyée avec les contacts. Le tableau ci-après résume les coordonnées

obtenues auprès de la coordinatrice de BNCCCREDD+. Les interlocuteurs ont, par la suite, réorienté vers d'autres sources quand ils n'avaient pas les données entre les mains.

Tableau n°1 : liste de personnes ressources pour la prospection des informations

THEMATIQUES	DESCRIPTION DES CONTENUS	PERSONNES CONTACT A APPROCHER POUR AVOIR LES DONNEES
Le mot du ministre	Textes et photos	
BNCCCREDD+	Textes et photos	Organigramme BNCCCREDD+Coordo BNCCC
Données sur le climat à Madagascar	Textes Photos Carte	Météo Madagascar : Mme Angela Mamiarisoa, 034500404, Chef de Service des adaptations et techniques de pointes, DGM
Marchés carbone	Textes et photos	Lanto Ratovonjanahary 0345252636, Présidente DNA_CDM Madagascar, BNCCCREDD+
Stratégies politiques et	Textes et photos Fichiers à télécharger	BNCCCREDD+/Secteurs
Référentiels internationaux	Liens Fichiers à télécharger	BNCCCREDD+
COP	Textes et photos Vidéos	
Financements climatiques	Textes Fichiers à télécharger	Mr Todisoa Manankasina, Chef services Financements climatiques, BNCCCREDD+,0340562384
Lexique	Textes	Internet
Stat et chiffres clés	Textes	Mr Laivao Omer, 034 05 620 45, Point Focal National Changement Climatique, BNCCCREDD+
A propos de l'Accord de Paris	Textes et photos	
Contribution déterminée au niveau national	Textes et photos	-Secteurs Agriculture : Mme Ampiza, 034 0558166, CNCC, MAEP -Secteur Déchets : Mr Nirilanto RAKOTONDRASOA, 0342051036, Directeur de l'Assainissement, MEAH

THEMATIQUES	DESCRIPTION DES CONTENUS	PERSONNES CONTACT A APPROCHER POUR AVOIR LES DONNEES
		<p>-Secteurs Energie : Mme Mbolatiana RANJEVASOA, 0344966112, Directeur BioEnergie, MEH</p> <p>-Secteurs transports</p> <p>-Secteurs procédés industriels : Mme RAKOTOZAFY Lalaonirina, 0348521394, CNCC, MICA</p> <p>-Secteur forêts : Mr Rija, Chef Service REDD+, 0340505754</p>
	Textes et photos	<p>-Secteur Agriculture : Mme Ampiza, 034 0558166, CNCC, MEAP</p> <p>-Secteur Ressources en eau, Mr Ranto RAKOTONJANAHARY, Directeur de l'Alimentation en eau potable, 0346929914</p> <p>-Secteur zones côtières : Mme Mbolatiana, 0348524991, Secrétaire Exécutif, CNGIZC</p> <p>- Secteurs Forêts : Mr Rija, Chef Service REDD+, 0340505754</p> <p>-Secteur Santé, Dr Norohasina RAKOTOARISON, 0340253617, Chef de service Santé et Environnement, MinSanté</p>
	Textes et photos	-Mme RAHARISOA Clara, 034 80 328 60, Point Focal National Genre et changement climatique,
	Textes et photos	
Success stories	Textes, photos et vidéos	-Projet PAZC : Mr MANESIMANANA, 034 85 249 91, Coordonateur projet

THEMATIQUES	DESCRIPTION DES CONTENUS	PERSONNES CONTACT A APPROCHER POUR AVOIR LES DONNEES
		<p>-Projet PACARC : Mr MANANSTOA, 034 22 100 02, Coordonnateur projet</p> <p>-Projet AFRICE : Mme Jane RAZANAMIHARISOA, 0340562152, 0349719938, Coordonnateur projet</p> <p>Projet REDD+ : Lovakanto RAVELOMANANA, Directeur du BNCCCREDD+</p> <p>Projet Paysage Durable : Mr NIRINA Jean Gabriel, 0340562741, Coordonnateur Projet</p>
Interview	Textes, photos, audio et vidéos	
Communiqués de presse	Textes et photos	
Multimédia	Textes, photos, audio et vidéos	
Sur les réseaux sociaux	Lien réseaux sociaux des parties prenantes	
Agenda	Calendrier	
Formulaires	Formulaire à remplir pour contacter les administrateurs du site web	
Opportunités emploi	Texte/photo Fichiers (PDF, word, etc.)	

Le 12 juin 2020, le consultant a présenté la stratégie de communication et le protocole de mise à jour du portail à l'équipe de CI et du BNCCCREDD+ (voir dans les chapitres suivants la stratégie de communication et dans l'annexe la présentation effectuée). Cette présentation a permis d'expliquer les contours de la stratégie de communication qui sera utilisée pour accompagner le lancement du site web ainsi que le protocole qui sera établi pour alimenter le site web (cf. Annexe n° 4).

Le 23 juin 2020, une réunion a eu lieu entre l'équipe de Teknet, de BNCCCREDD+ et de CI pour dévoiler la première mouture du site web. L'architecture globale du site web a été présentée ainsi que le graphisme. Des feedbacks ont été émis, aussi bien pour la forme que pour les contenus. Ils ont permis de faire avancer les travaux.

Dans la foulée, une séance de travail a eu lieu entre le Coordonnateur de BNCCCREDD+ et le consultant. Les feedbacks sur le texte du site web ont été donnés, ainsi que de nouveaux éléments qui ont permis de faire avancer le projet. Le texte final, avec cependant quelques éléments qui manquent, a pu être achevé.

4. Entretiens physiques et par téléphone

Les entretiens ont été menés après avoir préalablement pris contact avec les interlocuteurs. Ces entretiens ont permis de :

- Clarifier les demandes du consultant ;
- Discuter sur les missions de l'institution interlocutrice ;
- Préparer l'interlocuteur pour qu'ils puissent fournir les documents requis afin d'alimenter le site web ;
- Discuter de la modalité de mise à jour du portail.

A la date du 10 juillet 2020, ci-après le résumé des entretiens physiques et téléphoniques qui ont été réalisés.

Tableau n°2 : les entretiens réalisés et les inputs obtenus

1	THEMATIQUE	STATISTIQUES ET CHIFFRES CLES
	Date	2 juin 2020
	Lieu	
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • Mr Laivao Omer, 034 05 620 45, Point Focal National Changement Climatique, BNCCCREDD+ • Consultant
	Outputs	
	Remarques	Le consultant a été réorienté vers la GIZ qui a déjà mené une consultation identique.
2	THEMATIQUE	SUCCESS STORIES
	Date	3 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • MANESIMANANA, 034 85 249 91, Coordonnateur projet • Consultant
	Outputs	Données et documentations sur les bonnes pratiques
	Remarques	
3	Thématique	CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL : MITIGATION ET ADAPTATION
	Date	3 juin 2020
	Lieu	Ampandrianomby
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • Mme LAHIMASY Ampiza, 034 0558166, CNCC, MEAP • Consultant
	Outputs	Données non encore transmises au consultant
	Remarques	

4	Thématique	FINANCEMENTS CLIMATIQUES
	Date	4 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • Todisoa Manankasina Chef services Financements climatiques, BNCCCREDD+,0340562384
	Outputs	Données non encore transmises vers le consultant
	Remarques	
5	Thématique	SECTEURS PROCÉDES INDUSTRIELS
	Date	5 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • RAKOTOZAFY Lalaonirina, 0348521394, CNCC, MICA • Consultant
	Outputs	
	Remarques	Le consultant serait encore orienté vers un expert qui est à la retraite.
7	Thématique	Contribution déterminée au niveau national/MITIGATION
	Date	10 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • M. Rija • Consultant/équipe
	Outputs	<ul style="list-style-type: none"> • Données sur le REDD+ • Bonnes pratiques et textes de base
	Remarques	
8	Thématique	Contribution déterminée au niveau national/ADAPTATION/ Cadre législatif national et international/REDD+
	Date	10 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • M. Rija • Consultant/équipe
	Outputs	Photos, vidéos et textes
	Remarques	
9	Thématique	Contribution déterminée au niveau national/ADAPTATION/ Success stories secteur foret
	Date	10 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Luciana Kila • Consultant/équipe
	Outputs	Photos, vidéos et textes
	Remarques	
10	Thématique	Contribution déterminée au niveau national/ADAPTATION/
	Date	10 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • M. Marcelin • Consultant/équipe
	Outputs	Photos, vidéos et textes
	Remarques	

11	Thématique	Contribution déterminée au niveau national/MITIGATION Cadre législatif national et international
	Date	19 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • M. Maminaina ANDRIANARIVELO • Consultant
	Outputs	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de Libreville (2008) • Code de la Santé (2011) • Politique Nationale de Santé et Environnement (PNSE, 2011) • Stratégie Nationale sur la Couverture de Santé Universelle à Madagascar (SNCSU, 2015) • Plan National d'Actions Conjointes en Santé et Environnement (PNACSE, 2014) • Plan de Développement du Secteur Santé (PDSS, 2015) • Plan National d'Adaptation du Secteur Santé au changement climatique (PNASS, 2016) • Politique Nationale de la Gestion des Déchets Médicaux et de la sécurité des injections à Madagascar (PNGDM, 2017)
	Remarques	
12	Thématique	Contribution déterminée au niveau national/MITIGATION Secteur Déchets
	Date	15 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • Mr Nirilanto RAKOTONDRA SOA, Directeur de l'Assainissement, MEAH • Consultant
	Outputs	Aucun
	Remarques	Le consultant a été réorienté vers une autre personne
13	Thématique	Contribution déterminée au niveau national/MITIGATION Genre
	Date	15 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • Mme RAHARISOA Clara • Consultant
	Outputs	En attente des éléments
	Remarques	
14	Thématique	Success stories
	Date	15 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Jane RAZANAMIHARISOA • Consultant
	Outputs	Photos, vidéos et textes
	Remarques	
15	Thématique	METEO
	Date	29 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • Mlle Niry, Directeur général Météorologie • Consultant
	Outputs	Données sur le climat
	Remarques	

5. Les documents collectés

Liste par ordre alphabétique

- 2019_PNA (1)
- Actions Nationales d'Atténuation Appropriées
- Code de l'eau
- Communication Nationale Initiale au titre de la CCNUCC
- Communication Nationale Initiale au titre de la CCNUCC-Madagascar.
- Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) de la République de Madagascar
- Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
- Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique
- Décisions COP 21
- Décisions COP 22
- Décisions COP 23
- Décisions COP 24
- Déclaration de Libreville
- Deuxième Communication Nationale au titre de la CCNUCC
- Eléments essentiels Paris Rulebook
- Fonds d'adaptation
- La nouvelle politique énergétique (NPE) Investir dans le Secteur Energie à Madagascar
- Lettre de politique énergétique
- Loi n°2016-019 autorisant la ratification de l'Accord de Paris de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- Loi portant code de la sante
- Madagascar INDC en anglais
- Madagascar INDC en français
- Petit livre Cellule Communication BNC-REDD+
- Petit livre Cellule Stratégique BNC-REDD+
- Petit Livre MNV Cellule Methodologique BNC-REDD+
- Photos Afrique
- Plan de développement du secteur sante
- Plan national d'actions conjointes en santé et environnement de Madagascar
- PNSE_2011
- Politique nationale de gestion des déchets médicaux et de la sécurité des injections à Madagascar
- Politique Nationale de l'Environnement
- Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique
- Programme d'action national d'adaptation Madagascar
- Protocole de Kyoto
- Rapport National Sur La Convention Sur La Diversité Biologique
- STRATEGIE - CC_AEP_Nov2012
- Stratégie CSU
- Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes
- Stratégie Nationale du Mécanisme de Développement Propre
- Stratégie-Nationale-REDD-Madagascar
- Success stories santé
- Tendances climatiques

- Troisième communication nationale
- Vidéo : Vidéo impact CC

6. Les textes rédigés

Cf Annexe n°5

7. Les contraintes rencontrées

Durant la réalisation de la mission, quelques contraintes ont été rencontrées par le consultant :

- A cause de la situation sanitaire qui prévaut, la plupart des interlocuteurs rencontrés ne travaillent qu'une demi-journée. Insérer une rencontre avec le consultant s'avère donc un exercice de gestion d'agenda ;
- Le reconfinement a, une nouvelle fois, entraîné de nouvelles contraintes ;
- Certains interlocuteurs ne sont pas dans la capitale ;
- L'éparpillement des données. Des efforts de capitalisation ont été faits, néanmoins les données sont encore dispatchées dans de nombreux organismes.

Cependant, les interlocuteurs ont fait l'effort appréciable de se rendre disponible malgré ces contraintes.

8. Chronogramme de la réalisation de la mission

Tableau n° 3 : Chronogramme de la réalisation de la mission

Date	Description de la tâche
Janvier – février	Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt
4 mars	Réunion de négociation avec l'équipe de BNCCCREDD+ et CI
11 mai	Début de la consultance
15 mai	Envoi rapport de démarrage
26 mai	Réunion de lancement de la mission
8 juin	Envoi rapport intérimaire 1
12 juin	Présentation stratégie de communication et directives utilisation portail d'information.
16 juin	Demande d'extension du contrat
23 juin	Deuxième réunion d'étape
5 juillet	Envoi rapport intérimaire 2
15 mai au 10 juillet	Descente sur terrain : entretiens, prises de notes, prise de vue

III. LE PORTAIL D'INFORMATION : PRESENTATION, PROTOCOLE DE TRAITEMENT D'INFORMATION CENTRALISEE ET DIRECTIVES D'UTILISATION

1. Brève présentation du portail d'information

Le portail d'information est une interface qui se veut devenir incontournable dans la sphère du changement climatique à Madagascar.

a. Les objectifs du portail

En plus des objectifs initialement établis dans les termes de références initiaux, le portail d'information a principalement pour vocations de :

- Diffuser et de mettre en valeur des ressources documentaires ;
- Valoriser les fonds documentaires ;
- Diffuser et mutualiser les ressources dans le cadre d'un réseau documentaire
- Capitaliser les savoirs et connaissances ;
- Rendre accessible rapidement une information pertinente pour le demandeur, dans un souci constant d'amélioration des performances du portail.

b. Fonctionnement et principe

L'accès aux informations contenues dans le portail sera totalement gratuit pour le grand public. L'objectif établi est de diffuser aussi largement possible les informations.

En ce qui concerne les « utilisateurs », c'est-à-dire les parties prenantes qui seront appelées à le mettre à jour et à l'alimenter, un protocole a été établi, en concertation avec le BNCCCREDD+.

2. Le protocole de traitement d'information centralisée

Parmi les missions du consultant figure l'établissement d'un protocole pour la mise à jour du portail. Suite aux recommandations puis à la validation en plénière, le protocole a été établi.

a. Les objectifs établis

Pour le BNCCCREDD+ et la CI, les objectifs établis pour le portail s'inscrivent à deux niveaux :

- **Objectif qualitatif** : les informations et les données devraient être à jour et informer efficacement les visiteurs ;
- **Objectif quantitatif** : le nombre de visites, le nombre d'éléments téléchargés (downloads), par les visiteurs, et téléversés (uploads) par les utilisateurs.

b. Atelier de présentation et de lancement du portail

Un atelier de présentation sera effectué une fois que le site sera en ligne. Cet atelier a pour objectifs :

- Présenter le portail aux parties prenantes. Leur expliquer ses objectifs ;
- Présenter le protocole d'utilisation et de mise à jour du portail. Leur donner leur « log-in », leur expliquer comment le portail fonctionne-t-il ;
- Etablir un process de mise à jour : à quelle fréquence ? qui solliciter en cas de difficulté.

L'atelier se structurera comme suit :

- La présentation de cadre de convention entre le BNCCCREDD+ et les parties prenantes ;
- La présentation de l'arborescence du site web ;
- L'organisation de la navigation ;
- La présentation des fonctionnalités du portail ;
- La présentation de l'interface utilisateur.

c. Mise en place d'une convention entre le BNCCCREDD+ et les parties prenantes

Dans le protocole rédigé par le BNCCCREDD+ et CI, un paragraphe mentionnera la responsabilité des parties prenantes pour qu'elles mettent à jour régulièrement le site, à travers des données, des textes, photos, vidéos ou autres informations qui seraient pertinentes à partager et à diffuser.

d. Fournir un espace utilisateur pour les parties prenantes

Appelées « contributeurs », les parties prenantes auront leur espace utilisateur avec leur identifiant. Cette interface devrait être une zone où elles peuvent téléverser des fichiers : documents, textes ou photos. Néanmoins, le responsable du site jouera le rôle de modérateur. Il avisera ses supérieurs pour la validation des éléments à publier.

e. Désigner un responsable du portail de l'information

Il est nécessaire de désigner un modérateur ou un responsable principal du portail. Il aura la tâche de gérer de manière opérationnelle le site. Il peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé du développeur. Il est le garant du développement et de la mise à jour du portail.

Le modérateur aura pour rôles :

- D'être le responsable éditorial du portail ;
- Définir une stratégie annuelle d'orientation du portail ;
- Recueillir les informations ;
- Trier les informations à publier ;
- Réaliser l'intégration multimédia.

La personne fait partie de l'équipe du BNCCCREDD+. Les Termes de références du responsable seront établis ultérieurement par le consultant.

f. Instaurer un protocole de partage d'information systématique

Sous la conduite du BNCCCREDD+ et de CI, un atelier devrait être organisé pour faire connaître l'existence du site web aux parties prenantes impliquées et pour les sensibiliser à partager dorénavant systématiquement les informations (ou actualités) relatives au changement climatique, aux CDN ou aux autres thématiques pertinentes ou en relation. Pour ce faire, une adresse mail devrait être créée et un numéro de téléphone pour faciliter les échanges et les contacts.

Les parties prenantes doivent avoir un accès en tant qu'éditeurs dans le site-web. Elles peuvent intégrer des articles, des données et des fichiers multimédias qui devraient être validés par le Modérateur.

g. Impliquer les cellules environnementales

Une cellule environnementale a été établie au niveau de chaque Ministère sectoriel. Elle est chargée de l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques sectorielles respectives, dans une optique de développement durable. Elles ont été instituées par Décret N°2003-439.

Dans ses dispositions générales, elles doivent assurer la diffusion des informations environnementales intra ministérielles ainsi qu'aux autres autorités et partenaires concernés par la gestion de l'environnement et veiller au renforcement de la synergie en matière de communication entre le secteur et les différentes entités concernées par gestion de l'environnement. Le portail est l'un des outils qui peut lui servir dans cette mission.

h. Engager le secteur privé

Il serait pertinent d'effectuer une communication auprès du secteur privé, à travers des réunions, mailing ou courriers, pour qu'il transmette automatiquement les informations relatives à leurs actions en faveur de l'environnement ou du climat. Pour ce faire, une convention de partenariat peut être établie avec les principaux groupements économiques : SIM, GEM, FIVMPAMA, GEFM, etc.

i. Processus

Le process simplifié a été résumé ci-après. Il est amené à être révisé selon les commentaires.

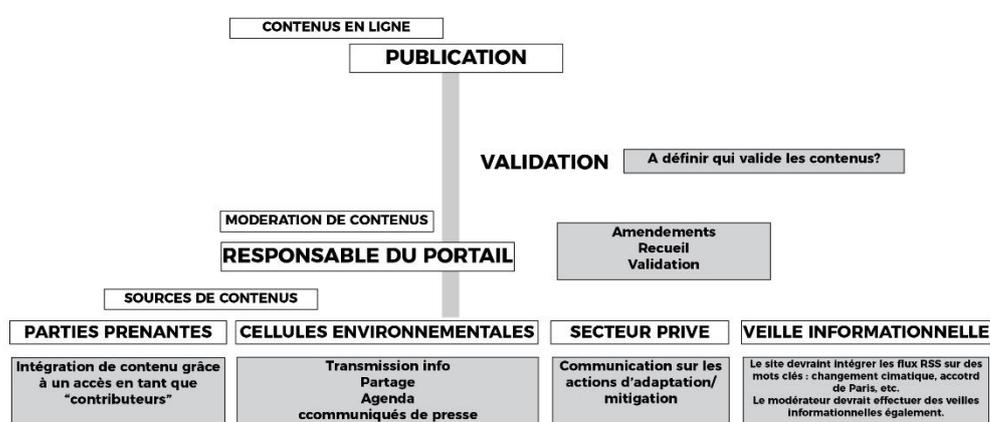


Figure 1 : Le process de mise à jour du site web

3. Directives d'utilisation du portail

Ces directives ont été édictées dans l'objectif d'assurer l'image de marque du portail d'information – de ses initiateurs et de ses partenaires. Les contenus doivent donc respecter les chartes pour s'assurer que la présence numérique ait une apparence cohérente.

a. Sur les contenus

Le contenu (texte et photos) doit être bien organisé, bien structuré et bien rédigé. Si nécessaire, de petites formations pourraient être organisées à l'endroit des utilisateurs du site web, auprès des parties prenantes.

b. De la publication des informations sensibles et confidentielles

- Des informations confidentielles ne devraient pas se trouver sur des serveurs accessibles au public ;
- Les informations sensibles doivent faire l'aval des autorités compétentes avant d'être publiées.

c. Responsabilités

La publication des informations engage les responsabilités des responsables du portail ainsi que des parties prenantes, qui doivent s'assurer que celle-ci ne porte pas atteinte à la personnalité de tiers et respecte les législations en vigueur en termes de publication d'informations ou de données.

IV. LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DU PORTAIL WEB

1. Les objectifs stratégiques du plan de communication

a. La philosophie de la stratégie de communication

Il s'agit de privilégier un rythme « lissé » pour la communication. Le rythme de la communication sera lissé dans la durée pour éviter les effets pervers d'une communication par à-coups et maintenir une présence régulière de la communication du portail d'information auprès des différents publics. D'une manière générale, les utilisateurs seront placés au cœur du système pour qu'ils deviennent à leur tour relais auprès de leurs pairs, des autres relais et du grand public.

b. Les cibles

L'efficacité de la communication passe par une segmentation fine et une analyse approfondie des publics cibles identifiés : les acteurs, les partenaires, les élus et les institutionnels, les médias et le grand public.

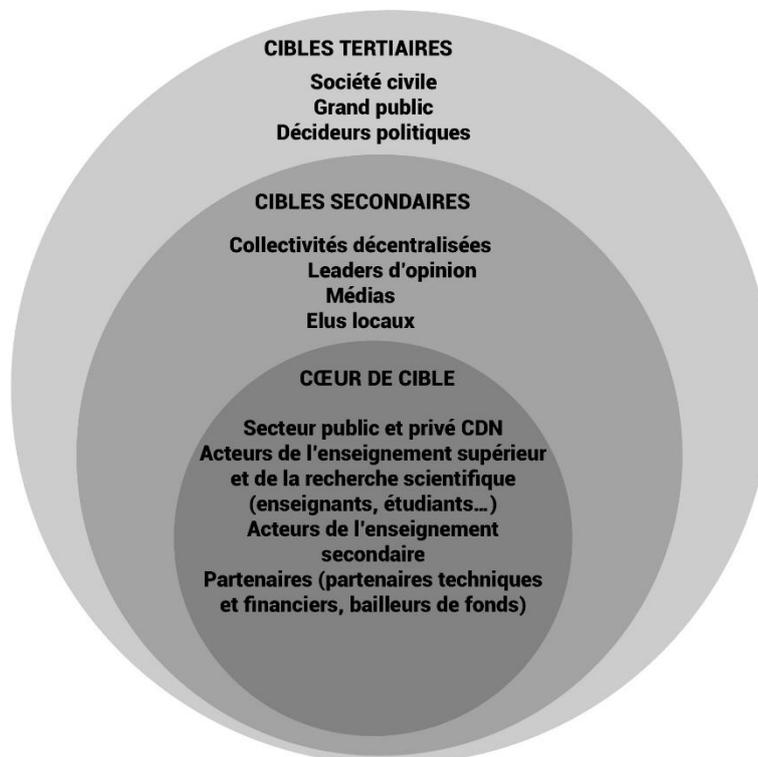


Figure 2 : Les cibles de la stratégie de la communication

2. Orientations stratégiques

La communication auprès des acteurs et des bénéficiaires potentiels sera conçue. Elle devra donc être à la fois :

- **Souple** : utilisable en fonction des besoins ;
- **Directe** : segmentation des messages et personnalisation de l'outil en fonction du centre d'intérêt de la cible ;
- **Régulière** : pas de grandes campagnes massives et ponctuelles mais au contraire des campagnes ciblées et répétitives ;

- **Pédagogique** : démonstration de la pertinence du portail ;
- **Valorisante** : les « utilisateurs » peuvent à leur tour devenir un relais auprès de ses pairs.

3. Objectif général et objectifs spécifiques

a. Vue d'ensemble

Ci-après la vue d'ensemble des objectifs général et spécifiques.

Tableau 4 : objectif général et objectifs spécifiques de la stratégie de communication

Objectif général	Objectifs spécifiques
Informé, communiquer, sensibiliser sur l'existence d'un portail d'information web visant à gérer toutes les informations et données sur le changement climatique, y compris les informations sur les activités liées aux CDN de Madagascar	<p>OS1 : Faire connaître le portail et son contenu aux cibles</p> <p>OS2 : Sensibiliser les utilisateurs potentiels à le visiter et à utiliser les outils qu'il renferme</p> <p>OS 3 : Assurer une appropriation, une mobilisation et une participation active des différents acteurs</p> <p>OS4: Mobiliser, outiller et autonomiser les parties prenantes qui sont appelées à mettre à jour le portail.</p>

b. Les messages clés

Le message doit s'articuler sur l'esprit du portail et son usage. Toutes les activités de communication seront basées sur cet axe : « **Le portail est un outil précieux pour les décideurs, les chercheurs, les acteurs engagés dans la lutte contre le changement climatique, les activités et le grand public** ».

Messages clés :

- **Visitez le portail ;**
- **L'exhaustivité du contenu, sa mise à jour ainsi que les informations qu'il véhicule font du portail un outil de premier ordre.**

c. Objectifs de communication

La campagne de communication qui sera menée a comme approches fondamentales de :

- **Sensibiliser** régulièrement les bénéficiaires potentiels par plusieurs canaux - y compris directement - en mettant en avant les informations que renferme le portail ;
- **Mobiliser** les relais et les partenaires à travers des engagements mutuels quasi contractuels favorisant les synergies pour la mise à jour du portail.

Les objectifs spécifiques de communication sont fixés ainsi :

- Faire connaître le portail et son contenu ;
- Mettre en avant les pages du portail relatives au marché carbone ;
- Sensibiliser les utilisateurs potentiels à le visiter et à utiliser les outils qu'il renferme ;

- Assurer une appropriation, une mobilisation et une participation active des différents acteurs.

Tableau 5 : Objectif projet, objectif de communication, indicateurs et actions de la stratégie de communication

Objectif projet	Objectif de communication	Indicateurs	Actions
Faciliter l'accès du public à l'information relative à la Contribution Déterminée au niveau National de Madagascar, aux inventaires des gaz à effets de serre, aux données sur le climat (scenarios climatiques, etc.) et aux expériences des autres pays	Faire connaître le portail et son contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations • Nombre de téléchargement des données 	Information/messages clés sur les informations que contient le portail
Partager les informations et données sur les changements climatiques avec les entités publics et privés	Faire connaître le portail et son contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations • Nombre de téléchargement des données 	Information/messages clés sur les informations que contient le portail
Promouvoir la cohérence et la transparence des actions et politiques sur le changement climatique	Faire connaître le portail et son contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations • Nombre de téléchargement des données 	Information/messages clés sur les informations que contient le portail
Partager les données relatives au marché carbone de Madagascar	Mettre en avant les pages du portail relatives au marché carbone	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations de la section réservée au marché carbone 	Information/messages clés sur les informations sur le marché carbone
	Sensibiliser les utilisateurs potentiels à le visiter	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de téléchargements des données 	

Objectif projet	Objectif de communication	Indicateurs	Actions
	et à utiliser les outils qu'il renferme	relatives au marché carbone	
Mettre en place un portail dynamique	Assurer une appropriation, une mobilisation et une participation active des différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'articles envoyés par mois • Nombre de fichiers téléversés 	Mise en avant de la synergie entre les parties prenantes

d. Liste des canaux

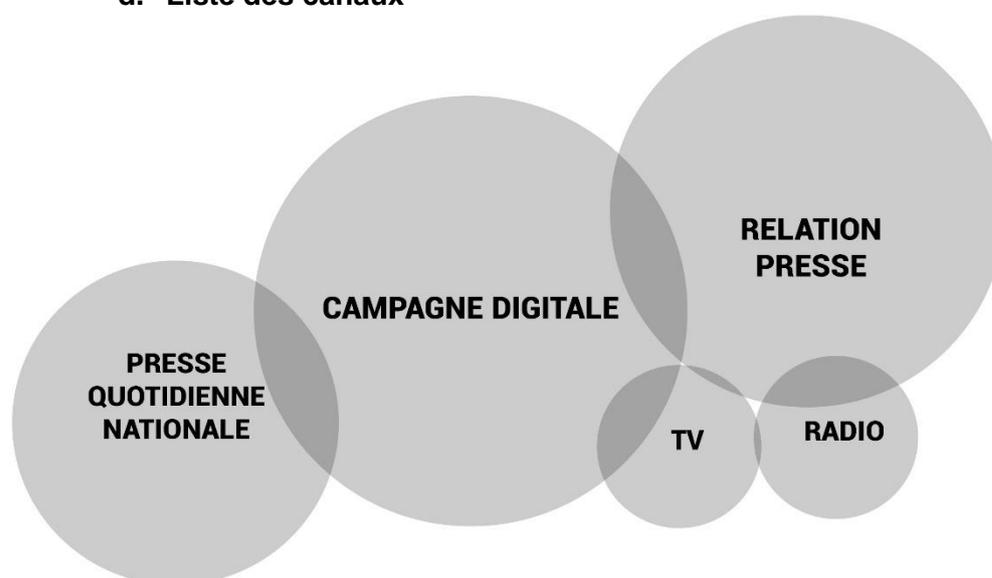


Figure 3 : Liste des canaux

Pour assurer une transmission efficace des messages, les canaux de communication doivent être choisis pour retenir l'attention des publics cibles fréquemment et avec précision. Une recherche formative nous a permis de déterminer les plus efficaces dans le cadre. Ci-après la sélection des canaux :

- **Campagne digitale** : les sites partenaires (CI, MEDD, WWF, etc.) et le réseau partenaire ont l'avantage de faire circuler l'information dans un registre très large et de donner une visibilité à l'international. Les réseaux sociaux ont aussi l'avantage de l'immédiateté et la distribution à moindre coût ;
- **Presse Quotidienne Nationale (PQN)** : des insertions régulières et ciblées permettent d'avoir un maximum de visibilité, notamment à travers les titres à fort tirage. Définie dans le temps, une campagne d'insertion permet d'avoir un impact ;

- **La TV** : les journaux télévisés sont très suivis dans l'audimat. Faire connaître le site web à travers des reportages ou des publiereportages est donc conseillé ;
- **Relation presse** : il est important d'organiser une conférence de presse pour marquer le lancement du site. Durant la conférence, un dossier de presse sera distribué. Le site est une mine d'information de premier ordre pour les journalistes ;
- **Radio** : notamment à travers les reportages durant les journaux parlés.

e. Moyens (ressources) disponibles

Le CI est prêt à appuyer la campagne de communication. Cependant, une budgétisation détaillée permettra de clarifier les positions. L'appui sera apporté par le CI/CBIT.

4. Plan d'action détaillé

a. Récapitulatif des canaux de communication utilisables

COUVERTURE	MÉDIAS	HORS-MÉDIA	EVÉNEMENTIELS ET MARKETING SOCIAL
Communication ciblée	Relation presse : conférence/point de presse, interview individuel, media breakfast, Presse Quotidienne Nationale (PQN) Insertion dans les supports interactifs	Brochure de présentation FAQ imprimée Document thématique synthétisé	Réunions de groupe Séances de présentation
Communication de masse	Relation presse Page web Pages des Réseaux Sociaux Publireportage vidéo (TV, Radio) Articles web	FAQ imprimé Support didactique	

Tableau 6 : Récapitulatif des canaux de communication utilisables

b. Ligne de temps

La campagne a été dessinée pour une période de 6 mois dans un premier temps. Elle est amenée à être évolutive suivant l'évaluation effectuée.

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Quantité	Remarques
Type d'action								
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE								
Réunions							2 réunions	Une réunion de présentation Une réunion de mise à jour
Bulletins d'information							5 bulletins	1 bulletin par mois
Confcall							5 séries d'appels	Appels de relance pour les « contributeurs »
Brochure de présentation							1 brochure	Distribution lors de la réunion de lancement
CAMPAGNE DIGITALE								
Google ads							1 campagne	Campagne Google ads d'une valeur déterminée
Conception/envoi du mailing							12 mailings	Deux mailings par mois
Pages sponsorisées réseaux sociaux							1 campagne de sponsorship	Page du portail à sponsoriser

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Quantité	Remarques
Type d'action								
Article site web (orange.mg, moov.mg, 24/24 mg)							Au moins 6 articles	
CAMPAGNE MEDIA								
Insertion Presse Quotidienne Nationale (PQN)							20 insertions au minimum	Tous les mois (en alternance) Midi : 1 insertion Express : 1 insertion Taratra : 1 insertion Gazetiko : 1 insertion
TV							5 reportages dans 5 chaînes différentes	TV Plus Kolo TV Viva Dream'In Real TV
Radio							5 reportages dans le journal parlé	RBD Kolo FM Radio Tsioka Vao Aceem Radio

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Quantité	Remarques
Type d'action								
								Viva Radio
Radio							3 participations dans les émissions ou les matinales	RDJ Kolo FM
Relation presse							2 conférences de presse : Présentation du portail Mini-bilan du portail Dossier de presse distribué	Une « pool » de journalistes
Relation presse							Au moins 5 articles publiés de manière thématique dans la presse	

Tableau 7 : Tableau des actions à réaliser

c. Implémentation de la communication

- Relation continue avec un « pool fixe » de journalistes pour favoriser l'assimilation du concept du portail et pour relayer les informations qu'il contient ;
- Les activités de communication devraient être planifiées annuellement suivant ce plan de communication ;
- Des réunions de coordination et de revue conjointe systématiques doivent être organisées.

d. Evaluation

De manière idéale, l'évaluation devrait être effectuée périodiquement :

- Pour sonder le niveau de notoriété du portail ;
- Pour apprécier le niveau d'appropriation par les parties prenantes ;
- Pour apprécier sa notoriété auprès des cibles.

Le consultant recommande une petite enquête auprès des bénéficiaires. Il s'agira d'apprécier par un questionnaire sur un échantillon des cibles.

Typologie de questionnaire :

Questions sur l'atteinte des objectifs

- Quel était le but principal de votre visite sur le portail d'information ?
- Avez-vous trouvé les informations que vous étiez venu chercher ?
- Avez-vous trouvé pertinentes ces informations ?
- Avez-vous eu des difficultés pour trouver ces informations ?
- La qualité des informations trouvées est-elle à la hauteur des efforts consentis ?

Question sur la facilité d'usage

- Est-il facile de naviguer sur le site ?
- Les informations sont-elles claires ?
- Le contenu est-il lisible ?
- Quels éléments vous semblent inutiles ?
- Quels éléments ont perturbé votre visite ?
- Y a-t-il des fonctionnalités ou des contenus qui manquent ?
- S'il fallait ne changer qu'une chose sur le site ?

Questions sur l'impression d'ensemble

- Avez-vous identifié immédiatement à quoi sert le portail ?
- Trouvez-vous le portail attractif ?
- Le portail vous inspire-t-il confiance ?
- Quelle note sur 5 donneriez-vous au portail ?
- Qu'est-ce que vous préférez sur le portail ?
- Recommanderiez-vous ce portail à vos proches ?

Question finale : commentaire libre

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La mise en place du portail devrait être une avancée majeure dans la diffusion des informations sur les changements climatiques et dans les engagements de rapportage sous le cadre de transparence de l'Accord de Paris, aligné avec sa Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN), pour la partie malgache

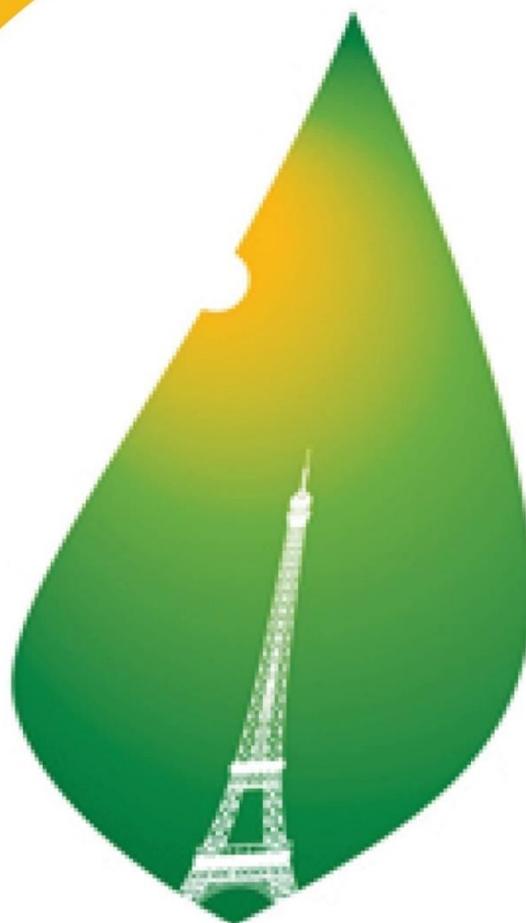
- La mise en place du portail devrait être le point de départ de l'établissement d'un cadre dans lequel toutes les informations concernant les émissions de GES devraient être systématiquement partagées, sous le leadership du BNCCCREDD+, ainsi les secteurs les plus pollués, comme l'industrie, en faisant appel aux groupements comme le SIM ou le GEM ;
- Le consultant recommande la tenue de manière urgente de l'atelier pour faire connaître le site web aux parties prenantes ainsi que la nécessité ;
- La visibilité, donc le nombre de visites du site web, sera directement liée à l'exécution du plan de communication. Pour ce faire, le consultant recommande de faire appel soit à un spécialiste, soit à une agence de communication.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Rapport de démarrage



ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION D'UN PORTAIL WEB



RAPPORT DE DÉMARRAGE

RAOTO Andriamanambe
raotoswork@gmail.com
034 09 324 75

Destinataires

In fine

Antananarivo, le 15 mai 2020

Livrable : Rapport de démarrage

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mission de l'« Elaboration d'une stratégie de communication d'un portail web », nous vous prions de trouver ci-après notre rapport de démarrage des activités.

Le consultant remercie sincèrement tous ceux qui l'ont déjà assisté en donnant de leur temps et en travaillant étroitement durant la phase préparatoire de la mission.

Nous nous tenons à votre disposition pour apporter tous renseignements complémentaires que vous souhaiteriez obtenir et vous prions d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

 <p>RAOTO Andriamanambe Le consultant</p>	<p>[VISA] Chef de projet</p>
--	------------------------------

Destinataires :

- Equipe BNCCC

LISTE DES ABREVIATIONS

BNCCC : Bureau national de coordination du changement climatique

CC : Changement Climatique

CDN : Contribution Déterminée au niveau Nationale

CI : Conservation International

TDR : Termes de référence

INTRODUCTION

Le présent rapport de démarrage ou initial se propose avant tout d'étayer l'approche méthodologique dans le cadre de la mission de l' « Elaboration d'une stratégie de communication d'un portail web », en se basant sur la proposition technique et financière soumise en réponse à l'avis d'appel d'offre.

Précisément, en se basant sur les orientations méthodologiques exposées dans les Tdr, ce rapport s'attache à élucider notre compréhension de l'objet et des objectifs de cet exercice évaluatif. Il étaye également notre approche méthodologique ainsi que le chronogramme.

1. CONTEXTE

Madagascar a ratifié l'Accord de Paris en 2015. Vis-à-vis de ce traité, Madagascar est tenu de remplir ses engagements de rapportage sous le cadre de transparence de l'Accord de Paris, aligné avec sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Dans ce sens, le Gouvernement de la République de Madagascar a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial pour mettre en œuvre un projet intitulé « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris ». Le projet est d'une durée de vingt-quatre mois, et vise principalement à (i) établir les outils nécessaires pour mettre en œuvre les éléments de transparences de l'Accord de Paris, (ii) combler les lacunes technologiques relatives aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre, (iii) et renforcer les capacités des secteurs et des acteurs sur les activités de transparences.

Parmi les initiatives importantes du projet figurent le développement d'une stratégie de communication d'un portail web. Cette stratégie a pour objectifs de coordonner le partage des informations sur le changement climatique avec les départements sectoriels qui ne sont pas directement en charge de l'environnement ou du changement climatique.

Elle présente également les différents canaux de communication pour faire connaître l'existence du portail web, pour établir une directive spécifique sur la contribution des parties prenantes et institutions concernées dans l'alimentation du portail web et enfin sur l'utilisation du site web.

2. SYNOPSIS DU PROJET

Titre du Projet	Elaboration d'une stratégie de communication d'un portail web
Numéro du contrat	6006355
Pays	Madagascar
Commanditaire du projet	Conservation fondation internationale
Période d'exécution	11 mai 2020 au 20 juin 2020
Objectifs généraux	Développer une stratégie de communication du portail web pour préparer et coordonner sa communication et choisir et mettre en œuvre les actions requises pour atteindre les objectifs de communication.

3. LES MISSIONS DU CONSULTANT

Dans les termes de référence, le consultant a pour missions de :

- Recueillir les besoins des secteurs en information et données sur le CC à mettre dans le site web
- Déterminer les cibles auxquelles va s'adresser le portail web et fournir des directives sur son utilisation
- Définir les informations sur la Contribution Déterminée au niveau National de Madagascar, sur les inventaires de GES de Madagascar, sur les initiatives d'adaptation à Madagascar, sur les données sur le climat, les documents politiques, stratégiques ainsi que les traités nationaux et internationaux relatifs aux changements climatiques à partager sur le portail web

- Choisir les supports et canaux de communication adaptés pour faire connaître l'existence du portail web
- Déterminer les stratégies de contribution des parties prenantes sur l'alimentation du site web
- Définir les directives d'utilisations du portail web
- Définir le protocole de traitement d'information centralisée, et le protocole pour alimenter le portail web

4. NOTE STRATEGIQUE

a. Les principales exigences

A la lecture des Tdr, il apparaît clairement que les activités consistent à répondre aux principales exigences suivantes :

- Proposer une articulation logique au site web qui capitaliserait les informations et les données sur le CC à Madagascar ;
- Développer un format accessible des documents pour faciliter l'accès du public à l'information relative à la Contribution Déterminée au niveau National de Madagascar, aux inventaires des gaz à effets de serre, aux données sur le climat (scenarios climatiques, etc.) et aux expériences des autres pays ;
- Définir les informations sur la Contribution Déterminée au niveau National de Madagascar, sur les inventaires de GES de Madagascar, sur les initiatives d'adaptation à Madagascar, sur les données sur le climat, les documents politiques, stratégiques ainsi que les traités nationaux et internationaux relatifs aux changements climatiques, à partager sur le portail web qui sera créé ;
- Etablir les « process » pour alimenter efficacement le site web ;
- Formuler une stratégie de communication pertinente et adaptée aux exigences locales pour faire connaître et faire savoir l'existence du site web aux parties prenantes, aux médias et au grand public.

b. Les méthodologies privilégiées

Comme le suggèrent les Tdr, l'approche méthodologique de la mission sera essentiellement basée sur la revue et l'analyse documentaire ainsi que la collecte des données à travers les entretiens avec les points focaux des organismes étatiques et du secteur privé qui seront sélectionnés en concertation avec l'équipe technique.

Mais il convient de signaler que la revue et l'analyse documentaire et la collecte des données seront guidées par les questions évaluatives qui seront formulées en se basant sur les réunions qui seront tenues avec ladite équipe.

Les principales approches durant la mission :

- Conduite des entretiens : lors de collecte des données. Des interviews seront réalisées avec les photos des interlocuteurs pour alimenter le site web (photos et éventuellement vidéo) ;
- Focus group : méthode qualitative de recherche sociale qui favorise l'émergence de toutes les opinions. Cette méthode, qui est à la fois orale et groupale, ne poursuit donc pas la recherche du consensus. Elle permet par contre le recueil des perceptions, des attitudes, des croyances, des zones de résistances des groupes cibles. Elle répond aux « pourquoi ? » et aux « comment ? » ;
- Brainstorming (éventuellement) ;
- Réunion directe : avec les responsables au sein de BNCCREDD+ et CI ;

- La revue documentaire et l'analyse qualitative pour établir les meilleurs supports d'information idoines afin de faire connaître le site web.

5. ETAT D'AVANCEMENT

Deux réunions ont été déjà tenues. D'une part pour clarifier les offres technique et financière et d'autre pour établir le premier contact entre le consultant, l'équipe technique BNCCREDD+ et CI ainsi que l'équipe de Teknet, en charge du développement du site web.

6. LIVRABLES

Les livrables seront :

- Un rapport de démarrage détaillant la compréhension/interprétation des termes de référence ; la méthodologie d'exécution de la mission ; le plan de travail et le calendrier de mise en œuvre convenus avec le BNCCC et CI-Madagascar, soumis 5 jours après la signature du contrat ;
- Un rapport intermédiaire présentant l'état d'avancement des travaux et le contenu général de la stratégie ;
- Stratégie de communication du portail web ;
- Rapport final de la prestation. Il est soumis 15j au plus tard avant le terme de la mission pour être validé par BNCCREDD+ et CI

7. PROGRAMME DE TRAVAIL INDICATIF

Chronogramme	Activités	Format et livrable	Parties prenantes
8 mai 2020	Signature du contrat	Rapport signé	Consultant Conservation International (CI)
16 mai 2020	Production d'un rapport de démarrage	Rapport	Consultant
19 mai 2020	Production d'un document indiquant les arborescences pour l'équipe de développement du site web	Document	Consultant Equipe Bureau national de coordination du changement climatique (BNCCC) et Conservation International (CI)
20 mai 2020	Séance de travail (réunion) pour déterminer les points focaux à approcher Séance de travail (réunion) pour déterminer les cibles auxquelles va s'adresser le portail web	Réunion	Consultant Equipe Bureau national de coordination du changement climatique (BNCCC) et Conservation International (CI)

Chronogramme	Activités	Format et livrable	Parties prenantes
21 mai 2020	Séance de travail (focus group) pour déterminer des informations sur la Contribution Déterminée au niveau National de Madagascar, sur les inventaires de GES de Madagascar, sur les initiatives d'adaptation à Madagascar, sur les données sur le climat, les documents politiques, stratégiques ainsi que les traités nationaux et internationaux relatifs aux changements climatiques à partager sur le portail web	Focus group	Consultant Equipe Bureau national de coordination du changement climatique (BNCCC) et Conservation International (CI)
22 mai au 29 mai 2020	Conduite d'entretiens et visite terrain pour recueillir les besoins des secteurs en information et données sur le CC à mettre dans le site web : réalisation des enquêtes, des interviews et prises de vue.	Descente sur terrain Phoning	Consultant Points focaux Equipe Bureau national de coordination du changement climatique (BNCCC) et Conservation
16 mai au 29 mai	Revue et analyse document pour établir la stratégie de communication : choix des supports et canaux de communication adaptés pour faire connaître l'existence du portail web	Recherches qualitatives et analyses	Consultant
2 juin 2020	Séance de travail (réunion) avec équipe développeur Teknet pour déterminer et fournir des directives l'utilisation du site web	Séance de travail	
4 juin 2020	Conception des stratégies de contribution des parties prenantes sur	Mini-atelier avec les parties prenantes	Consultant Equipe Bureau national de

Chronogramme	Activités	Format et livrable	Parties prenantes
	l'alimentation du site web.		coordination du changement climatique (BNCCC) et Conservation International (CI)
5 juin 2020	Production d'un rapport intérimaire Production d'un document : stratégie de communication	Rapport Document de travail : plan de communication	Consultant
9 juin 2020	Définition des directives et du protocole d'utilisations du portail web	Séance de travail	Consultant Equipe Teknet
10 juin 2020	Définition du protocole de traitement d'information centralisée, et le protocole pour alimenter le portail web	Mini-atelier avec les parties prenantes	Consultant Equipe Bureau national de coordination du changement climatique (BNCCC) et Conservation International (CI)
10 au 15 juin 2020	Rédaction d'un protocole d'utilisation du portail web - Etablissement du protocole de traitement d'information centralisée et le protocole pour alimenter le portail web - Rédaction du document	Rapport	Consultant
15 au 20 juin 2020	Correctif des documents et des livrables	Réunion Phoning	Consultant Equipe Bureau national de coordination du changement climatique (BNCCC) et Conservation International (CI)
20 juin 2020	Livraison rapport final	Rapport	Consultant

NB : Ce programme de travail indicatif sera revu après les échanges avec l'équipe technique

ANNEXE 2 : RAPPORT INTERIMAIRE 1



ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION D'UN PORTAIL WEB

RAPPORT INTERMÉDIAIRE 1

8 JUIN 2020

RAOTO Andriamanambe
raotoswork@gmail.com
034 09 324 75
LOT VS98 b Bis AE Ravitoto Antsobolo

Destinataires

In fine

Antananarivo, le 08 juin 2020

Livrable : Rapport intermédiaire 1

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mission de l'« Elaboration d'une stratégie de communication d'un portail web », nous vous prions de trouver ci-après notre rapport intermédiaire 1.

Le consultant remercie sincèrement tous ceux qui l'ont déjà assisté en donnant de leur temps et en travaillant étroitement avec lui durant les premières semaines de la mission.

Nous nous tenons à votre disposition pour apporter tous renseignements complémentaires que vous souhaiteriez obtenir et vous prions d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

 RAOTO Andriamanambe Le consultant	[VISA] Chef de projet
---	-----------------------

Destinataires :

- Michele Andrianarisata
- Patricia Rasoahantarivelo
- Nicko Andriambololona
- BNCCC-REDD+

Numéro de version et de révision

Version	Date	Auteur	Relecteurs	Commentaires
A	8 juin 2020	Raoto Andriamanambe		
B	12 juin 2020	Raoto Andriamanambe		<p>Changements au niveau de ces chapitres :</p> <p>II. STRATEGIE DE COMMUNICATION POUR FAIRE CONNAITRE LE PORTAIL D'INFORMATION</p> <p>2. Cibles</p> <p>III. DIRECTIVES ET PROTOCOLE D'UTILISATION DU PORTAIL WEB</p> <p>1. Directives d'utilisation du portai</p> <p>7. Le « Responsable du portail d'information »</p> <p>I. Protocole d'utilisation du site web</p> <p>Ajout d'une annexe</p>

Classe d'information : standard

Ce document a été publié pour les parties qui l'ont commandé à des fins spécifiques liées exclusivement au projet et aux termes de la mission.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de l'utilisation de ce document par un tiers ou à toutes autres fins

INTRODUCTION

Parmi les initiatives importantes du projet « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris » à Madagascar figurent le développement d'une stratégie de communication d'un portail web. Cette stratégie a pour objectifs de coordonner le partage des informations sur le changement climatique avec les départements sectoriels qui ne sont pas directement en charge de l'environnement ou du changement climatique.

Elle présente également les différents canaux de communication pour faire connaître l'existence du portail web, pour établir une directive spécifique sur la contribution des parties prenantes et institutions concernées dans l'alimentation du portail web et enfin sur l'utilisation du site web.

I. REALISATION DE LA MISSION

Madagascar a ratifié l'Accord de Paris en 2015. Vis-à-vis de ce traité, Madagascar est tenu de remplir ses engagements de rapportage sous le cadre de transparence de l'Accord de Paris, aligné avec sa Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN). Les parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord sont nombreuses. Chacune à son niveau possède des données et des informations qui contribuent à mettre en lumière les éléments de transparence. Le partage des informations sur le changement climatique avec les départements sectoriels qui ne sont pas directement en charge de l'environnement ou du changement climatique.

1) Formalités administratives

Le kick off meeting pour lancer officiellement la mission a été effectué à travers une réunion virtuelle, le 5 mai 2020, à 10 h. Elle a vu la participation de l'équipe BNCCC, de CI et de Teknet qui est en charge du développement du portail web. Les modalités de collaboration y ont été abordées ainsi que les questions relatives aux formalités administratives. Le contrat du consultant a été signé le 8 mai 2020. Une lettre d'introduction a été envoyée mandatant le consultant, le 19 mai 2020.

2) Arborescence

Bien que la rédaction de l'arborescence n'ait pas été prévue dans les termes du contrat de la mission du consultant, il s'est avéré que sa constitution soit primordiale pour servir de trame de travail pour l'équipe de Teknet et pour cadrer la mission du consultant.

Une première version a été envoyée le 21 mai 2020. Cependant, suite aux demandes de clarification de Teknet, une nouvelle mouture a été élaborée puis validée par l'équipe de BNCC et CI lors d'une réunion le 26 mai 2020. Le consultant a renvoyé la nouvelle mouture le 2 juin 2020. Elle servira de base à Teknet pour construire le portail d'information.

3) Réunions tenues avec les parties prenantes

Suite à la réunion du 20 mai 2020, qui a permis à la fois d'affiner l'arborescence du site web et aussi de déterminer les informations nécessaires pour sa construction, les informations requises ont été transmises à la coordinatrice du BN-CCC. Coordinatrice de BNCC l'a renvoyée avec les contacts. Le tableau ci-après résume les coordonnées obtenues auprès de la coordinatrice de BN-CCC. Les interlocuteurs ont, par la suite, réorienté vers d'autres sources quand ils n'avaient pas les données entre les mains.

Elaboration d'une stratégie de communication d'un portail web – Rapport intérimaire 1

THEMATIQUES	DESCRIPTION DES CONTENUS	PERSONNES CONTACT A APPROCHER POUR AVOIR LES DONNEES
Le mot du ministre	Textes et photos	
BNCCC	Textes et photos	Organigramme BNCCC Coordo BNCCC
Données sur le climat à Madagascar	Textes Photos Carte	Météo Madagascar : Mme Angela Mamiarisoa, 034500404, Chef de Service des adaptations et techniques de pointes, DGM
Marchés carbone	Textes et photos	Lanto Ratovonjanahary 0345252636, Présidente DNA_CDM Madagascar, BNCCCRED+
Stratégies politiques et	Textes et photos Fichiers à télécharger	BNCCCRED+/Secteurs
Référentiels internationaux	Liens Fichiers à télécharger	BNCCCRED+
COP	Textes et photos Vidéos	
Financements climatiques	Textes Fichiers à télécharger	Mr Todisoa Manankasina, Chef services Financements climatiques, BNCCCRED+, 0340562384
Lexique	Textes	Internet
Stat et chiffres clés	Textes	Mr Laivao Omer, 034 05 620 45, Point Focal National Changement Climatique, BNCCCRED+
A propos de l'Accord de Paris	Textes et photos	
Contribution déterminée au niveau national	Textes et photos	-Secteurs Agriculture : Mme Ampiza, 034 0558166, CNCC, MAEP -Secteur Déchets : Mr Nirilanto RAKOTONDRA SOA, 0342051036, Directeur de l'Assainissement, MEAH -Secteurs Energie : Mme Mbolatiana RANJEVASOA, 0344966112, Directeur BioEnergie, MEH -Secteurs transports

THEMATIQUES	DESCRIPTION DES CONTENUS	PERSONNES CONTACT A APPROCHER POUR AVOIR LES DONNEES
		<p>-Secteurs procédés industriels : Mme RAKOTOZAFY Lalaonirina, 0348521394, CNCC, MICA</p> <p>-Secteur forets : Mr Rija , Chef Service REDD+, 0340505754</p>
	Textes et photos	<p>-Secteur Agriculture : Mme Ampiza, 034 0558166, CNCC, MEAP</p> <p>-Secteur Ressources en eau,Mr Ranto RAKOTONJANAHARY, Directeur de l'Alimentation en eau potable, 0346929914</p> <p>-Secteur zones côtières : Mme Mbolatiana, 0348524991, Secrétaire Exécutif, CNGIZC</p> <p>- Secteurs Forets : Mr Rija, Chef Service REDD+, 0340505754</p> <p>-Secteur Santé, Dr Norohasina RAKOTOARISON, 0340253617, Chef de service Santé et Environnement, MinSanté</p>
	Textes et photos	-Mme RAHARISOA Clara, 034 80 328 60, Point Focal National Genre et changement climatique,
	Textes et photos	
Success stories	Textes, photos et vidéos	<p>-Projet PAZC : Mr MANESIMANANA, 034 85 249 91, Coordonateur projet</p> <p>-Projet PACARC : Mr MANANSTOA, 034 22 100 02, Coordonateur projet</p> <p>-Projet AFRICE : Mme Jane RAZANAMIHARISOA, 0340562152, 0349719938, Coordonateur projet</p>

Elaboration d'une stratégie de communication d'un portail web – Rapport intérimaire 1

THEMATIQUES	DESCRIPTION DES CONTENUS	PERSONNES CONTACT A APPROCHER POUR AVOIR LES DONNEES
		<p>Projet REDD+ : Lovakanto RAVELOMANANA, Directeur du BNCCCREDD+</p> <p>Projet Paysage Durable : Mr NIRINA Jean Gabriel, 0340562741, Coordonnateur Projet</p>
Interview	Textes, photos, audio et vidéos	
Communiqués de presse	Textes et photos	
Multimédia	Textes, photos, audio et vidéos	
Sur les réseaux sociaux	Lien réseaux sociaux des parties prenantes	
Agenda	Calendrier	
Formulaires	Formulaire à remplir pour contacter les administrateurs du site web	
Opportunités emploi	Texte/photo	
	Fichiers (PDF, word, etc.)	

4) Entretiens

Les entretiens ont été menés après avoir préalablement pris contact avec les interlocuteurs. Ces entretiens ont permis de :

- Clarifier les demandes du consultant ;
- Discuter sur les missions de l'institution interlocutrice ;
- Préparer l'interlocuteur pour qu'ils puissent fournir les documents requis afin d'alimenter le site web ;
- Discuter de la modalité de mise à jour du portail.

A la date du 5 juin 2020, ci-après le résumé des entretiens physiques et téléphoniques qui ont été réalisés.

1	THEMATIQUE	STATISTIQUES ET CHIFFRES CLES
	Date	2 juin 2020
	Lieu	
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • Mr Laivao Omer, 034 05 620 45, Point Focal National Changement Climatique, BNCCREDD+ • Consultant
	Outputs	
	Remarques	Le consultant a été réorienté vers la GIZ qui a déjà mené une consultation identique.
2	THEMATIQUE	SUCCESS STORIES
	Date	3 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • MANESIMANANA, 034 85 249 91, Coordonnateur projet • Consultant
	Outputs	Données et documentations sur les bonnes pratiques
	Remarques	
3	Thématique	CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL : MITIGATION ET ADAPTATION
	Date	3 juin 2020
	Lieu	Ampandrianomby
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • Mme LAHIMASY Ampiza, 034 0558166, CNCC, MEAP • Consultant
	Outputs	Données non encore transmises au consultant
	Remarques	
4	Thématique	FINANCEMENTS CLIMATIQUES
	Date	4 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • Todisoa Manankasina Chef services Financements climatiques, BNCCREDD+,0340562384 • Consultant
	Outputs	Données non encore transmises vers le consultant
	Remarques	L'interlocuteur a expliqué que le BNCCC avait comme projet de construire un site web qui compilerait également toutes les informations relatives aux financements climatiques et à d'autres données. Il n'est pas encore sûr que toutes les données soient transmises pour alimenter le portail web. Le BNCCC aimerait avoir la primeur de leur diffusion pour le site web.

5	Thématique	SECTEURS PROCEDES INDUSTRIELS
	Date	5 juin 2020
	Préparé par	Consultant
	Participants	<ul style="list-style-type: none"> • RAKOTOZAFY Lalaonirina, 0348521394, CNCC, MICA • Consultant
	Outputs	Données non encore transmises vers le consultant
	Remarques	Le consultant serait encore orienté vers un expert qui est à la retraite.

5) **Les documents collectés (à la date du 5 juin 2020)**

Liste par ordre alphabétique

- Actions Nationales d'Atténuation Appropriées
- Communication Nationale Initiale au titre de la CCNUCC
- Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) de la République de Madagascar
- Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
- Deuxième Communication Nationale au titre de la CCNUCC
- Loi n°2016-019 autorisant la ratification de l'Accord de Paris de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- Madagascar INDC en anglais
- Madagascar INDC en français
- Politique Nationale de l'Environnement
- Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique
- Programme d'action national d'adaptation Madagascar
- Protocole de Kyoto
- Rapport National Sur La Convention Sur La Diversité Biologique
- Stratégie Nationale du Mécanisme de Développement Propre

6) **Les textes rédigés (à la date du 5 juin 2020)**

INTITULE (PAR ORDRE ALPHABETIQUE)	STATUT
BNCCC	Validé (mais susceptible de changement suite à amendement de l'organigramme MEDD)
Lexique	Validé
Accord de Paris	En attente validation
COP	En attente validation

7) **Les contraintes rencontrées**

Durant cette phase intérimaire, quelques contraintes ont été rencontrées par le consultant :

- A cause de la situation sanitaire qui prévaut, la plupart des interlocuteurs rencontrés ne travaillent qu'une demi-journée. Insérer une rencontre avec le consultant s'avère donc un exercice de gestion d'agenda ;
- Certains interlocuteurs ne sont pas dans la capitale ;
- L'éparpillement des données. Des efforts de capitalisation ont été faits, néanmoins les données sont encore dispatchées dans de nombreux organismes.

II. STRATEGIE DE COMMUNICATION POUR FAIRE CONNAITRE LE PORTAIL D'INFORMATION

Outre la mise en place et l'alimentation du portail, le véritable défi qui est amené à être relevé est de le faire connaître aux cibles et d'en encourager l'usage. Cette stratégie de communication préliminaire se base sur les observations et les analyses. Elle est amenée à être affinée suivant le mini-atelier qui sera organisé et selon les résultats du questionnaire envoyé le pour les parties prenantes. Elle est surtout amenée à être évolutive et dépend de l'engagement des parties prenantes. Une campagne de communication entre 3 et 6 mois est fortement suggérée pour asseoir la notoriété du portail.

1) Objectifs stratégiques

Objectif général	Objectifs spécifiques
Informé, communiquer, sensibiliser sur l'existence d'un portail d'information web visant à gérer toutes les informations et données sur le changement climatique, y compris les informations sur les activités liées aux CDN de Madagascar	OS1 : Faire connaître le portail et son contenu aux cibles
	OS2 : Sensibiliser les utilisateurs potentiels à le visiter et à utiliser les outils qu'il renferme
	OS 3 : Assurer une appropriation, une mobilisation et une participation active des différents acteurs
	OS4 : Mobiliser, outiller et autonomiser les parties prenantes qui sont appelées à mettre à jour le portail.

2) Cibles

Cœur de cible

- Secteur public et privé CDN
- Acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (enseignants, étudiants...)
- Acteurs de l'enseignement secondaire
- Partenaires (partenaires techniques et financiers, bailleurs de fonds)

Cibles secondaires

- Collectivités décentralisées
- Leaders d'opinion
- Médias
- Elus locaux

Cibles tertiaires

- Société civile
- Grand public
- Décideurs politiques

3) Messages clés

Le message doit donc s'articuler sur l'esprit du portail et son usage. Toutes les activités de communication seront basées sur cet axe : « **Le portail est un outil précieux pour les décideurs, les chercheurs, les acteurs engagés dans la lutte contre le changement climatique, les activités et le grand public** ».

Messages clés :

- **Visitez le portail ;**
- **L'exhaustivité du contenu, sa mise à jour ainsi que les informations qu'il véhicule font du portail un outil de premier ordre.**

4) La sélection des canaux

Pour assurer une transmission efficace des messages, les canaux de communication doivent être choisis pour retenir l'attention des publics cibles fréquemment et avec précision. Une recherche formative nous a permis de déterminer les plus efficaces dans le cadre. Ci-après la sélection des canaux :

- **Campagne digitale** : les sites partenaires (CI, MEDD, WWF, etc.) et le réseau partenaire ont l'avantage de faire circuler l'information dans un registre très large et de donner une visibilité à l'international. Les réseaux sociaux ont aussi l'avantage de l'immédiateté et la distribution à moindre coût ;
- **Presse Quotidienne Nationale (PQN)** : des insertions régulières et ciblées permettent d'avoir un maximum de visibilité, notamment à travers les titres à fort tirage. Définie dans le temps, une campagne d'insertion permet d'avoir un impact ;
- **La TV** : les journaux télévisés sont très suivis dans l'audimat. Faire connaître le site web à travers des reportages ou des publiereportages est donc conseillé ;
- **Relation presse** : il est important d'organiser une conférence de presse pour marquer le lancement du site. Durant la conférence, un dossier de presse sera distribué. Le site est une mine d'information de premier ordre pour les journalistes ;
- **Radio** : notamment à travers les reportages durant les journaux parlés.

Outils pour toucher les cibles

- **Usagers du portail** : contenu site web, réseaux sociaux, publiereportage, communiqués de presse ;
- **Parties prenantes** : mailing, rencontres, bulletin d'information, confcall ;
- **Chercheurs** : fiches d'information sur le portail et sur ses contenus ;
- **Média** : dossier de presse, communiqués de presse, conférence de presse, interview modérateur du portail info ;
- **Partenaires techniques et financiers** : mailing, rencontres, bulletin d'information, dossier de presse, communiqués de presse.

5) Déploiement en interne et en externe

a. Communication interne

A l'interne, au niveau de CI ou de BNCCC ou des réseaux partenaires, il est important de faire connaître/de faire adopter le portail. Pour développer un esprit collaboratif, nécessaire à la mise à jour régulière et permanente du portail, la communication interne est incontournable. Ci-dessous la liste des outils qui s'avèreraient intéressants à exploiter :

- Meeting ;
- Confcall ;
- Mailing ;
- Articles dans les journaux internes/publications internes ;
- Networking.

Les résultats attendus sont :

- L'optimisation de la collaboration entre ceux qui sont amenés à mettre à jour le portail ;
- La clarification des rôles ;
- L'efficacité de travail et de collaboration ;
- L'instauration de la confiance entre les parties prenantes.

b. Communication institutionnelle

La communication institutionnelle a pour visées d'informer et de convaincre. Elle aide à construire une image favorable auprès des institutions. L'objectif est de communiquer à un large public l'existence du site web, les contenus qu'il offre. La liste des outils :

- Meeting ;
- Partage d'expériences ;
- Publiportage dans la PQN (notre choix porte sur Midi Madagasikara, L'Express de Madagascar et Taratra, les titres qui ont le plus fort tirage) ;
- Conférence de presse ;
- Communiqués de presse ;
- Mailing ;
- Communication officielle via les points focaux parties prenantes.

Les résultats attendus sont :

- La proximité ;
- La transparence.

6) Communication digitale

A Madagascar, le digital est un outil de plus en plus incontournable. Proportionnellement au nombre d'abonnés, le volume de trafic Internet a lui aussi connu une hausse conséquente en affichant une hausse annuelle de 45%. Si en 2016, les utilisateurs d'internet mobile étaient au nombre de 1 466 063, en 2017 ils ont atteint 2 288 635 abonnés soit une augmentation de 56% en un an. Mais le chiffre évolue sans cesse.

Les réseaux sociaux, notamment Facebook, occupent une place prépondérante pour promouvoir les activités. Le taux de pénétration de Facebook à Madagascar oscille entre 6 et 9% avec une forte proportion dans les grandes villes.

Les outils choisis :

- Information à travers le portail (quels sont les objectifs du portail sur la page d'accueil durant 1 à 3 mois)
- Réseaux sociaux partenaires et propres
- Newsletters
- Pages sponsorisées
- Référencement

7) **Le « Responsable du portail d'information »**

Il nous paraît essentiel qu'il y ait une personne qui prenne en charge le site web, après l'intervention de Teknet et du Consultant. Elle sera appelée à occuper le poste d'interface principale pour les usagers du site et ceux qui sont amenés à demander des informations, notamment les professionnels de la presse. Ces rôles seront clarifiés ci-dessous.

III. DIRECTIVES ET PROTOCOLE D'UTILISATION DU PORTAIL WEB

Un site web n'est pas « vivant » ni dynamique s'il n'est pas mis à jour de manière régulière. Son alimentation nécessite néanmoins l'engagement. Une esquisse de protocole est proposée par le consultant. Elle sera améliorée ou amendée selon les retours obtenus.

1. Directives d'utilisation du portail

a. Etablir une convention entre le BNCCC et les parties prenantes

Dans le protocole rédigé par le BNCCC et CI, un paragraphe mentionnera la responsabilité des parties prenantes pour qu'elles mettent à jour régulièrement le site, à travers des données, des textes, photos, vidéos ou autres informations qui seraient pertinentes à partager et à diffuser.

b. Atelier de présentation et de lancement du portail

Un atelier de présentation sera effectué une fois que le site sera en ligne. Cet atelier a pour objectifs :

- Présenter le portail aux parties prenantes. Leur expliquer ses objectifs ;
- Présenter le protocole d'utilisation et de mise à jour du portail. Leur donner leur « log-in », leur expliquer comment le portail fonctionne-t-il ;
- Etablir un process de mise à jour : à quelle fréquence ? qui solliciter en cas de difficulté.

c. Fournir un espace utilisateur pour les parties prenantes

Appelées « contributeurs », les parties prenantes auront leur espace utilisateur avec leur identifiant. Cette interface devrait être une zone où elles peuvent téléverser des fichiers : documents, textes ou photos. Néanmoins, le responsable du site jouera le rôle de modérateur. Il avisera ses supérieurs pour la validation des éléments à publier.

2. Protocole d'utilisation du site web

a. Les objectifs établis

Pour le BNCCC et la CI, les objectifs établis pour le portail s'inscrivent à deux niveaux :

- **Objectif qualitatif** : les informations et les données devraient être à jour et informer efficacement les visiteurs ;
- **Objectif quantitatif** : le nombre de visites, le nombre d'éléments téléchargés (downloads), par les visiteurs, et téléversés (uploads) par les utilisateurs.

b. Désigner un responsable du portail de l'information

Il est nécessaire de désigner un modérateur ou un responsable principal du portail. Il aura la tâche de gérer de manière opérationnelle le site. Il peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé du développeur. Il est le garant du développement et de la mise à jour du portail.

Le modérateur aura pour rôles :

- D'être le responsable éditorial du portail ;
- Définir une stratégie annuelle d'orientation du portail ;

- Recueillir les informations ;
- Trier les informations à publier ;
- Réaliser l'intégration multimédia.

La personne fait partie de l'équipe du BNCC. Les Termes de références du responsable seront établis ultérieurement par le consultant.

c. Instaurer un protocole de partage d'information systématique

Sous la conduite du BNCCC et de CI, un atelier devrait être organisé pour faire connaître l'existence du site web aux parties prenantes impliquées et pour les sensibiliser à partager dorénavant systématiquement les informations (ou actualités) relatives au changement climatique, aux CDN ou aux autres thématiques pertinentes ou en relation. Pour ce faire, une adresse mail devrait être créée et un numéro de téléphone pour faciliter les échanges et les contacts.

Les parties prenantes doivent avoir un accès en tant qu'éditeurs dans le site-web. Elles peuvent intégrer des articles, des données et des fichiers multimédias qui devraient être validés par le Modérateur.

d. Impliquer les cellules environnementales

Une cellule environnementale a été établie au niveau de chaque Ministère sectoriel. Elle est chargée de l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques sectorielles respectives, dans une optique de développement durable. Elles ont été instituées par Décret N°2003-439.

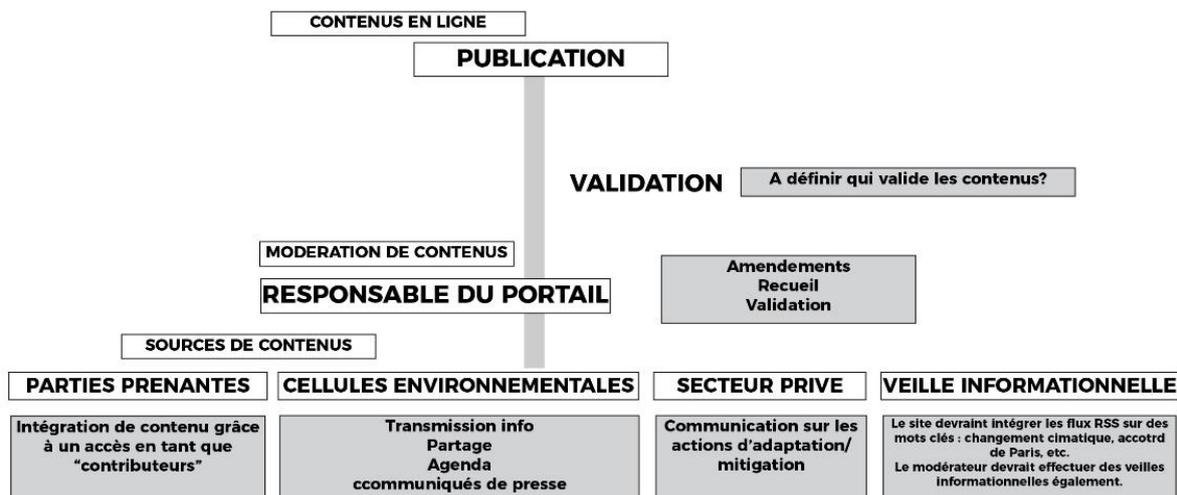
Dans ses dispositions générales, elles doivent assurer la diffusion des informations environnementales intra ministérielles ainsi qu'aux autres autorités et partenaires concernés par la gestion de l'environnement et veiller au renforcement de la synergie en matière de communication entre le secteur et les différentes entités concernées par gestion de l'environnement. Le portail est l'un des outils qui peut lui servir dans cette mission.

e. Engager le secteur privé

Il serait pertinent d'effectuer une communication auprès du secteur privé, à travers des réunions, mailing ou courriers, pour qu'il transmette automatiquement les informations relatives à leurs actions en faveur de l'environnement ou du climat. Pour ce faire, une convention de partenariat peut être établie avec les principaux groupements économiques : SIM, GEM, FIVMPAMA, GEFM, etc.

f. Processus

Le process simplifié a été résumé ci-après. Il est amené à être révisé selon les commentaires.



ANNEXE 3 : RAPPORT INTERIMAIRE 2



RAPPORT INTERIMAIRE 2
STRATÉGIE DE COMMUNICATION
PROTOCOLE ET DIRECTIVES D'UTILISATION
DU PORTAIL EBAUCHE DE RAPPORT FINAL

5 JUILLET 2020

RAOTO Andriamanambe
raotoswork@gmail.com
034 09 324 75
LOT VS98 b Bis AE Ravitoto Antsobolo

Antananarivo, le 5 juillet 2020

Livrable : Rapport intermédiaire 2

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mission de l' « Elaboration d'une stratégie de communication d'un portail web », nous vous prions de trouver ci-après notre rapport intermédiaire 2. Il détaille la stratégie de communication du portail, conformément au contrat qui a été signé.

Le consultant remercie sincèrement tous ceux qui l'ont déjà assisté en donnant de leur temps et en travaillant étroitement avec lui durant les premières semaines de la mission.

Nous nous tenons à votre disposition pour apporter tous renseignements complémentaires que vous souhaiteriez obtenir et vous prions d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

 <p>RAOTO Andriamanambe Le consultant</p>	<p>[VISA] Chef de projet</p>
--	------------------------------

Numéro de version et de révision

Version	Date	Auteur	Relecteurs	Commentaires
A	20 juin 2020	Raoto Andriamanambe		
B	5 juillet 2020	Raoto Andriamanambe		<ul style="list-style-type: none"> • Ajout des parties directives et protocole d'utilisation du site web • Ebauche du rapport final (plan)
C	7 juillet 2020	Raoto Andriamanambe	Lantonorina Ratovonjanahary Michele Andrianarisata	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications sur les pages suivantes • Page 6 : mettre accès à l'info sur le changement climatique et non uniquement à la CDN (exemple : améliorer l'accès du public aux informations relatives aux changements climatiques et à la CDN) • Remplacer BNCCC par BNCCCREDD+ dans tout le document (page 6, 18, 19, 20, etc.) • Page 6 : Partage des informations sur le marché carbone et non sur le registre carbone • Page 7 (tableau) : connaissance limitée pour le grand public et les parties prenantes sur le nouveau régime climatique crée par l'Accord de Paris et non " méconnu" • Page 11 : Mettre en avant les pages du portail relatives aux marchés carbone et non sur le registre carbone • Page 13 : moyens disponibles : appui CI ou CBIT ou MEDD/CI ? • Page 17 : ajout d'un modèle de questionnaire

Classe d'information : standard

Ce document a été publié pour les parties qui l'ont commandé à des fins spécifiques liées exclusivement au projet et aux termes de la mission.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de l'utilisation de ce document par un tiers ou à toutes autres fins

I. PLAN DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication, notamment une stratégie digitale, est essentielle pour donner de la visibilité au portail d'information visant à gérer toutes les informations et données sur le changement climatique, y compris les informations sur les activités liées aux CDN de Madagascar.

A la suite des différents entretiens que nous avons menés, la nécessité de partager les informations dans ce domaine est revenue plusieurs fois. Il apparaît donc impératif de faire connaître le portail d'information.

La stratégie de communication développée dans ce rapport est un renforcement des grandes trames qui ont été émises dans le Rapport intérimaire 1. Elle englobe l'ensemble des objectifs, des cibles et des objectifs.

La stratégie de communication, une fois définie et validée, permettra de coordonner les actions de communication entre les parties prenantes en les planifiant surtout à court et moyen termes. Les activités de communication seront primordiales pour faire connaître et faire adopter le portail aussi bien pour les utilisateurs que pour le grand public.

1. CONTEXTE DU PROJET ET DE LA COMMUNICATION

a. Objet du projet : mise en place d'un portail

Le portail web centralisera les informations sur le changement climatique. Ce qui va permettre d'améliorer la gestion des données et de faciliter la coordination ainsi que le partage systémique des données entre les secteurs public et privé.

Le portail d'information permettra également d'améliorer l'accès du public aux informations relatives à la CDN de Madagascar et sa mise en œuvre. Le site web sera hébergé par le BNCCCREDD+ du ministère chargé de l'Environnement. L'enjeu se dessine sur ces volets :

- Transparence des informations sur le CC et sur la CDN ;
- Accès du public à l'information relative à la CDN, aux inventaires des gaz à effets de serre, aux données sur le climat (scenarios climatiques, etc.) et aux expériences des autres pays ;
- Partage les informations et données sur les changements climatiques avec les entités publics et privés ;
- Promotion de la cohérence et de la transparence des actions et politiques sur le changement climatique ;
- Sensibilisation sur le nouveau régime climatique crée par l'Accord de Paris et la politique climatique de Madagascar ;
- Partage les données relatives au marché carbone de Madagascar ;
- Fédération des secteurs public et privé pour contribuer à l'alimentation et au dynamisme du portail.

b. Situation de départ et situation souhaitée

Il est important de souligner la situation qui prévaut actuellement et de projeter la situation souhaitée à travers la campagne de communication.

Situation de départ	Situation souhaitée
Les informations sur le CC sont éparpillées dans les secteurs privé et public	Regrouper dans une seule plateforme toutes les informations relatives au changement climatique et à la CDN
Les chercheurs, élèves, étudiants... doivent se déplacer vers les départements pour pouvoir avoir des informations sur le CC ou sur la CDN	Le portail offrira une « bibliothèque virtuelle » qui capitalisera sur les lois et les textes
L'accès du public à l'information relative au changement climatique et à la CDN de Madagascar, aux inventaires des gaz à effets de serre, aux données sur le climat (scenarios climatiques, etc.) et aux expériences des autres pays est difficile	Faciliter l'accès du public à ces informations
Le partage des informations et des données sur les changements climatiques avec les entités publics et privés est déficient	Promouvoir le partage des informations et des données sur les changements climatiques avec les entités publics et privés
Connaissance limitée pour le grand public et les parties prenantes sur le nouveau régime climatique crée par l'Accord de Paris	Communiquer les tenants et les aboutissants du nouveau régime climatique crée par l'Accord de Paris
Les bonnes pratiques en termes d'adaptation ou de mitigation ne sont pas connues du grand public.	Le portail capitalisera et diffusera les bonnes pratiques au grand public
Le portail sera une nouveauté pour les utilisateurs	Les utilisateurs s'approprient l'utilisation du site web et participent pleinement à son dynamisme

Tableau 1 : situation de départ et situation souhaitée

i. Phase du projet

- **Phase 1** : recueil des informations
- **Phase 2** : création du portail
- **Phase 3** : appropriation par les futurs utilisateurs du portail
- **Phase 4** : communication autour du portail

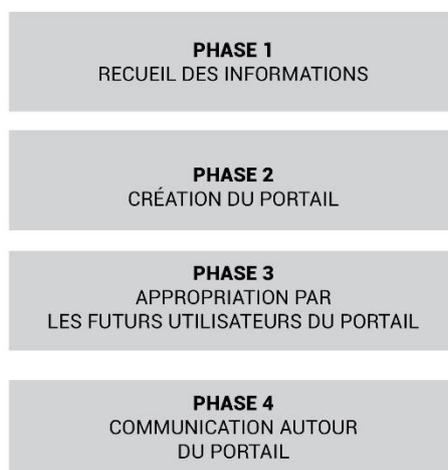


Schéma 1 : Les différentes phases du projet

ii. Risques

Les risques à craindre sont :

- La difficulté d'appropriation de l'outil par les parties prenantes ;
- Le faible nombre d'interaction ;
- Le faible nombre de visiteurs.

2. OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PLAN DE COMMUNICATION

a. La philosophie de la stratégie de communication

Il s'agit de privilégier un rythme « lissé » pour la communication. Le rythme de la communication sera lissé dans la durée pour éviter les effets pervers d'une communication par à-coups et maintenir une présence régulière de la communication du portail d'information auprès des différents publics. D'une manière générale, les utilisateurs seront placés au cœur du système pour qu'ils deviennent à leur tour relais auprès de leurs pairs, des autres relais et du grand public.

b. Les cibles

L'efficacité de la communication passe par une segmentation fine et une analyse approfondie des publics cibles identifiés : les acteurs, les partenaires, les élus et les institutionnels, les médias et le grand public.

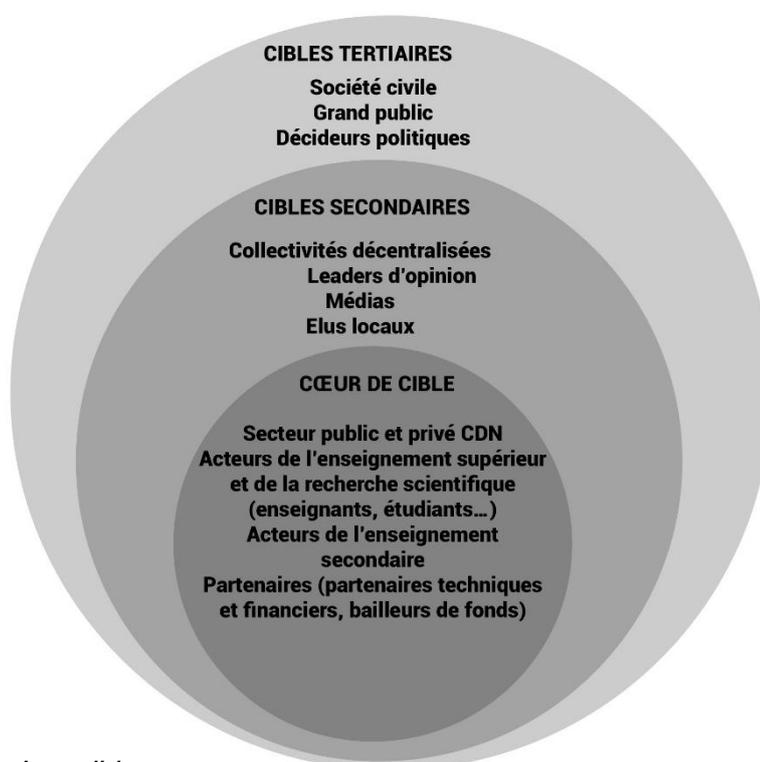


Schéma 2 : Les cibles

c. Orientations stratégiques

La communication auprès des acteurs et des bénéficiaires potentiels sera conçue. Elle devra donc être à la fois :

- **Souple** : utilisable en fonction des besoins ;
- **Directe** : segmentation des messages et personnalisation de l'outil en fonction du centre d'intérêt de la cible ;
- **Régulière** : pas de grandes campagnes massives et ponctuelles mais au contraire des campagnes ciblées et répétitives ;
- **Pédagogique** : démonstration de la pertinence du portail ;

- **Valorisante** : les « utilisateurs » peuvent à leur tour devenir un relais auprès de ses pairs.

d. Objectif général et objectifs spécifiques

d.1. Vue d'ensemble

Ci-après la vue d'ensemble des objectifs général et spécifiques.

Objectif général	Objectifs spécifiques
Informé, communiquer, sensibiliser sur l'existence d'un portail d'information web visant à gérer toutes les informations et données sur le changement climatique, y compris les informations sur les activités liées aux CDN de Madagascar	<p>OS1 : Faire connaître le portail et son contenu aux cibles</p> <p>OS2 : Sensibiliser les utilisateurs potentiels à le visiter et à utiliser les outils qu'il renferme</p> <p>OS3 : Assurer une appropriation, une mobilisation et une participation active des différents acteurs</p> <p>OS4 : Mobiliser, outiller et autonomiser les parties prenantes qui sont appelées à mettre à jour le portail.</p>

Tableau 2 : objectif général et objectifs spécifiques

d.2. Les messages clés

Le message doit s'articuler sur l'esprit du portail et son usage. Toutes les activités de communication seront basées sur cet axe : « **Le portail est un outil précieux pour les décideurs, les chercheurs, les acteurs engagés dans la lutte contre le changement climatique, les activités et le grand public** ».

Messages clés :

- **Visitez le portail ;**
- **L'exhaustivité du contenu, sa mise à jour ainsi que les informations qu'il véhicule font du portail un outil de premier ordre.**

d.3. Objectifs de communication

La campagne de communication qui sera menée a comme approches fondamentales de :

- **Sensibiliser** régulièrement les bénéficiaires potentiels par plusieurs canaux - y compris directement - en mettant en avant les informations que renferme le portail ;
- **Mobiliser** les relais et les partenaires à travers des engagements mutuels quasi contractuels favorisant les synergies pour la mise à jour du portail.

Les objectifs spécifiques de communication sont fixés ainsi :

- Faire connaître le portail et son contenu ;
- Mettre en avant les pages du portail relatives au marché carbone ;
- Sensibiliser les utilisateurs potentiels à le visiter et à utiliser les outils qu'il renferme ;

- Assurer une appropriation, une mobilisation et une participation active des différents acteurs.

Objectif projet	Objectif de communication	Indicateurs	Actions
Faciliter l'accès du public à l'information relative à la Contribution Déterminée au niveau National de Madagascar, aux inventaires des gaz à effets de serre, aux données sur le climat (scenarios climatiques, etc.) et aux expériences des autres pays	Faire connaître le portail et son contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations • Nombre de téléchargement des données 	Information/messages clés sur les informations que contient le portail
Partager les informations et données sur les changements climatiques avec les entités publics et privés	Faire connaître le portail et son contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations • Nombre de téléchargement des données 	Information/messages clés sur les informations que contient le portail
Promouvoir la cohérence et la transparence des actions et politiques sur le changement climatique	Faire connaître le portail et son contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations • Nombre de téléchargement des données 	Information/messages clés sur les informations que contient le portail
Partager les données relatives au marché carbone de Madagascar	<p>Mettre en avant les pages du portail relatives au marché carbone</p> <p>Sensibiliser les utilisateurs potentiels à le visiter et à utiliser les outils qu'il renferme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations de la section réservée au marché carbone • Nombre de téléchargements des données relatives au marché carbone 	Information/messages clés sur les informations sur le marché carbone
Mettre en place un portail dynamique	Assurer une appropriation, une mobilisation et une participation active	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'articles envoyés par mois 	Mise en avant de la synergie entre les parties prenantes

Objectif projet	Objectif de communication	Indicateurs	Actions
	des différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de fichiers téléversés 	

Tableau 3 : Objectif projet, objectif de communication, indicateurs et actions

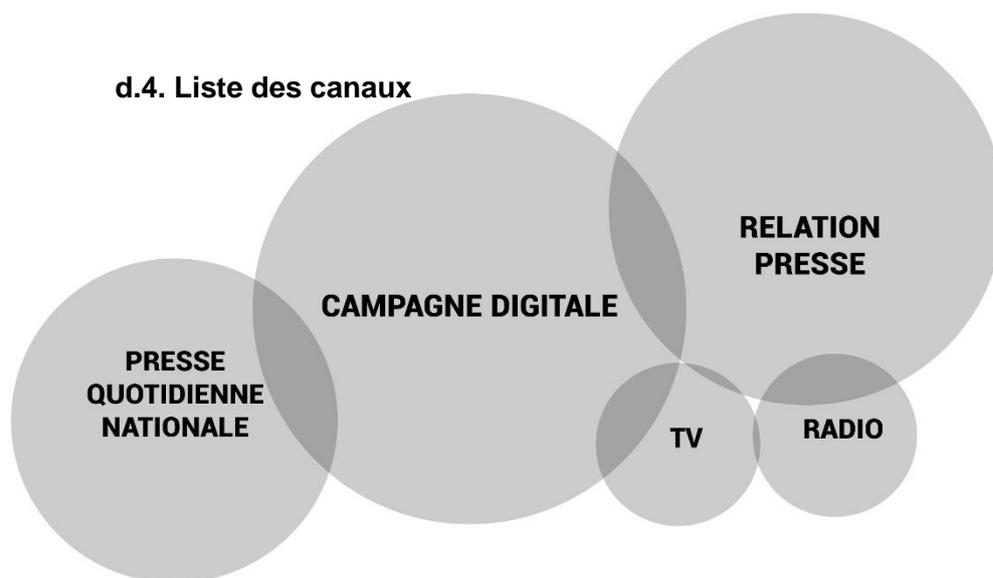


Schéma 3 : Liste des canaux

Pour assurer une transmission efficace des messages, les canaux de communication doivent être choisis pour retenir l'attention des publics cibles fréquemment et avec précision. Une recherche formative nous a permis de déterminer les plus efficaces dans le cadre. Ci-après la sélection des canaux :

- **Campagne digitale** : les sites partenaires (CI, MEDD, WWF, etc.) et le réseau partenaire ont l'avantage de faire circuler l'information dans un registre très large et de donner une visibilité à l'international. Les réseaux sociaux ont aussi l'avantage de l'immédiateté et la distribution à moindre coût ;
- **Presse Quotidienne Nationale (PQN)** : des insertions régulières et ciblées permettent d'avoir un maximum de visibilité, notamment à travers les titres à fort tirage. Définie dans le temps, une campagne d'insertion permet d'avoir un impact ;
- **La TV** : les journaux télévisés sont très suivis dans l'audimat. Faire connaître le site web à travers des reportages ou des publiereportages est donc conseillé ;
- **Relation presse** : il est important d'organiser une conférence de presse pour marquer le lancement du site. Durant la conférence, un dossier de presse sera distribué. Le site est une mine d'information de premier ordre pour les journalistes ;
- **Radio** : notamment à travers les reportages durant les journaux parlés.

d.5. Moyens (ressources) disponibles

Le CI est prêt à appuyer la campagne de communication. Cependant, une budgétisation détaillée permettra de clarifier les positions. L'appui sera apporté par le CI/CBIT.

3. PLAN D'ACTION DETAILLE

a. Récapitulatif des canaux de communication utilisables

COUVERTURE	MÉDIAS	HORS-MÉDIA	ÉVÉNEMENTIELS ET MARKETING SOCIAL
Communication ciblée	Relation presse : conférence/point de presse, interview individuel, media breakfast, Presse Quotidienne Nationale (PQN) Insertion dans les supports interactifs	Brochure de présentation FAQ imprimée Document thématique synthétisé	Réunions de groupe Séances de présentation
Communication de masse	Relation presse Page web Pages des Réseaux Sociaux Publireportage vidéo (TV, Radio) Articles web	FAQ imprimé Support didactique	

Tableau 4 : Récapitulatif des canaux de communication utilisables

b. Ligne de temps

La campagne a été dessinée pour une période de 6 mois dans un premier temps.

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Quantité	Remarques
Type d'action								
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE								
Réunions							2 réunions	Une réunion de présentation Une réunion de mise à jour
Bulletins d'information							5 bulletins	1 bulletin par mois
Confcall							5 séries d'appels	Appels de relance pour les « contributeurs »
Brochure de présentation							1 brochure	Distribution lors de la réunion de lancement
CAMPAGNE DIGITALE								
Google ads							1 campagne	Campagne Google ads d'une valeur déterminée

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Quantité	Remarques
Type d'action								
Conception/envoi du mailing							12 mailings	Deux mailings par mois
Pages sponsorisées réseaux sociaux							1 campagne de sponsorship	Page du portail à sponsoriser
Article site web (orange.mg, moov.mg, 24/24 mg)							Au moins 6 articles	
CAMPAGNE MEDIA								
Insertion Presse Quotidienne Nationale (PQN)							20 insertions au minimum	Tous les mois (en alternance) Midi : 1 insertion Express : 1 insertion Taratra : 1 insertion Gazetiko : 1 insertion
TV							5 reportages dans 5 chaines différentes	TV Plus Kolo TV Viva Dream'In Real TV

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Quantité	Remarques
Type d'action								
Radio							5 reportages dans le journal parlé	RBD Kolo FM Radio Tsioka Vao Aceem Radio Viva Radio
Radio							3 participations dans les émissions ou les matinales	RDJ Kolo FM
Relation presse							2 conférences de presse : Présentation du portail Mini-bilan du portail Dossier de presse distribué	Une « pool » de journalistes
Relation presse							Au moins 5 articles publiés de	

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Quantité	Remarques
Type d'action								
							manière thématique dans la presse	

Tableau 5 : Tableau des actions à réaliser

c. Implémentation de la communication

- Relation continue avec un « pool fixe » de journalistes pour favoriser l'assimilation du concept du portail et pour relayer les informations qu'il contient ;
- Les activités de communication devraient être planifiées annuellement suivant ce plan de communication ;
- Des réunions de coordination et de revue conjointe systématiques doivent être organisées.

d. Evaluation

De manière idéale, l'évaluation devrait être effectuée périodiquement :

- Pour sonder le niveau de notoriété du portail ;
- Pour apprécier le niveau d'appropriation par les parties prenantes ;
- Pour apprécier sa notoriété auprès des cibles.

Le consultant recommande une petite enquête auprès des bénéficiaires. Il s'agira d'apprécier par un questionnaire sur un échantillon des cibles.

Typologie de questionnaire :

Questions sur l'atteinte des objectifs

- Quel était le but principal de votre visite sur le portail d'information ?
- Avez-vous trouvé les informations que vous étiez venu chercher ?
- Avez-vous trouvé pertinentes ces informations ?
- Avez-vous eu des difficultés pour trouver ces informations ?
- La qualité des informations trouvées est-elle à la hauteur des efforts consentis ?

Question sur la facilité d'usage

- Est-il facile de naviguer sur le site ?
- Les informations sont-elles claires ?
- Le contenu est-il lisible ?
- Quels éléments vous semblent inutiles ?
- Quels éléments ont perturbé votre visite ?
- Y a-t-il des fonctionnalités ou des contenus qui manquent ?
- S'il fallait ne changer qu'une chose sur le site ?

Questions sur l'impression d'ensemble

- Avez-vous identifié immédiatement à quoi sert le portail ?
- Trouvez-vous le portail attractif ?
- Le portail vous inspire-t-il confiance ?
- Quelle note sur 5 donneriez-vous au portail ?
- Qu'est-ce que vous préférez sur le portail ?
- Recommanderiez-vous ce portail à vos proches ?

Question finale : commentaire libre

II. DIRECTIVES ET PROTOCOLE D'UTILISATION DU PORTAIL WEB

Internet est devenu primordial dans les flux de circulation des connaissances, notamment en termes de changements climatiques. Le portail d'information est une interface qui se veut devenir incontournable dans la sphère du changement climatique à Madagascar.

1. Objectifs du portail

En plus des objectifs initialement établis dans les termes de références initiaux, le portail d'information a principalement pour vocations de

- Diffuser et de mettre en valeur des ressources documentaires ;
- Valoriser les fonds documentaires ;
- Diffuser et mutualiser les ressources dans le cadre d'un réseau documentaire
- Capitaliser les savoirs et connaissances ;
- Rendre accessible rapidement une information pertinente pour le demandeur, dans un souci constant d'amélioration des performances du portail.

2. Directives d'utilisation du portail

Ces directives ont été édictées dans l'objectif d'assurer l'image de marque du portail d'information – de ses initiateurs et de ses partenaires. Les contenus doivent donc respecter les chartes pour s'assurer que la présence numérique ait une apparence cohérente.

a. Sur les contenus

Le contenu (texte et photos) doit être bien organisé, bien structuré et bien rédigé. Si nécessaire, de petites formations pourraient être organisées à l'endroit des utilisateurs du site web, auprès des parties prenantes.

a. De la publication des informations sensibles et confidentielles

- Des informations confidentielles ne devraient pas se trouver sur des serveurs accessibles au public ;
- Les informations sensibles doivent faire l'aval des autorités compétentes avant d'être publiées.

b. Responsabilités

La publication des informations engage les responsabilités des responsables du portail ainsi que des parties prenantes, qui doivent s'assurer que celle-ci ne porte pas atteinte à la personnalité de tiers et respecte les législations en vigueur en termes de publication d'informations ou de données.

3. Protocole d'utilisation du portail

a. Les objectifs établis

Pour le BNCCCREDD+ et la CI, les objectifs établis pour le portail s'inscrivent à deux niveaux :

- **Objectif qualitatif** : les informations et les données devraient être à jour et informer efficacement les visiteurs ;
- **Objectif quantitatif** : le nombre de visites, le nombre d'éléments téléchargés (downloads), par les visiteurs, et téléversés (uploads) par les utilisateurs.

b. Atelier de présentation et de lancement du portail

Un atelier de présentation sera effectué une fois que le site sera en ligne. Cet atelier a pour objectifs :

- Présenter le portail aux parties prenantes. Leur expliquer ses objectifs ;
- Présenter le protocole d'utilisation et de mise à jour du portail. Leur donner leur « login », leur expliquer comment le portail fonctionne-t-il ;
- Etablir un process de mise à jour : à quelle fréquence ? qui solliciter en cas de difficulté.

L'atelier se structurera comme suit :

- La présentation de cadre de convention entre le BNCCCREDD+ et les parties prenantes ;
- La présentation de l'arborescence du site web ;
- L'organisation de la navigation ;
- La présentation des fonctionnalités du portail ;
- La présentation de l'interface utilisateur.

c. Mise en place d'une convention entre le BNCCCREDD+ et les parties prenantes

Dans le protocole rédigé par le BNCCCREDD+ et CI, un paragraphe mentionnera la responsabilité des parties prenantes pour qu'elles mettent à jour régulièrement le site, à travers des données, des textes, photos, vidéos ou autres informations qui seraient pertinentes à partager et à diffuser.

d. Fournir un espace utilisateur pour les parties prenantes

Appelées « contributeurs », les parties prenantes auront leur espace utilisateur avec leur identifiant. Cette interface devrait être une zone où elles peuvent téléverser des fichiers : documents, textes ou photos. Néanmoins, le responsable du site jouera le rôle de modérateur. Il avisera ses supérieurs pour la validation des éléments à publier.

e. Désigner un responsable du portail de l'information

Il est nécessaire de désigner un modérateur ou un responsable principal du portail. Il aura la tâche de gérer de manière opérationnelle le site. Il peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé du développeur. Il est le garant du développement et de la mise à jour du portail.

Le modérateur aura pour rôles :

- D'être le responsable éditorial du portail ;
- Définir une stratégie annuelle d'orientation du portail ;
- Recueillir les informations ;
- Trier les informations à publier ;
- Réaliser l'intégration multimédia.

La personne fait partie de l'équipe du BNCC. Les Termes de références du responsable seront établis ultérieurement par le consultant.

f. Instaurer un protocole de partage d'information systématique

Sous la conduite du BNCCREDD+ et de CI, un atelier devrait être organisé pour faire connaître l'existence du site web aux parties prenantes impliquées et pour les sensibiliser à partager dorénavant systématiquement les informations (ou actualités) relatives au changement climatique, aux CDN ou aux autres thématiques pertinentes ou en relation. Pour ce faire, une adresse mail devrait être créée et un numéro de téléphone pour faciliter les échanges et les contacts.

Les parties prenantes doivent avoir un accès en tant qu'éditeurs dans le site-web. Elles peuvent intégrer des articles, des données et des fichiers multimédias qui devraient être validés par le Modérateur.

g. Impliquer les cellules environnementales

Une cellule environnementale a été établie au niveau de chaque Ministère sectoriel. Elle est chargée de l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques sectorielles respectives, dans une optique de développement durable. Elles ont été instituées par Décret N°2003-439.

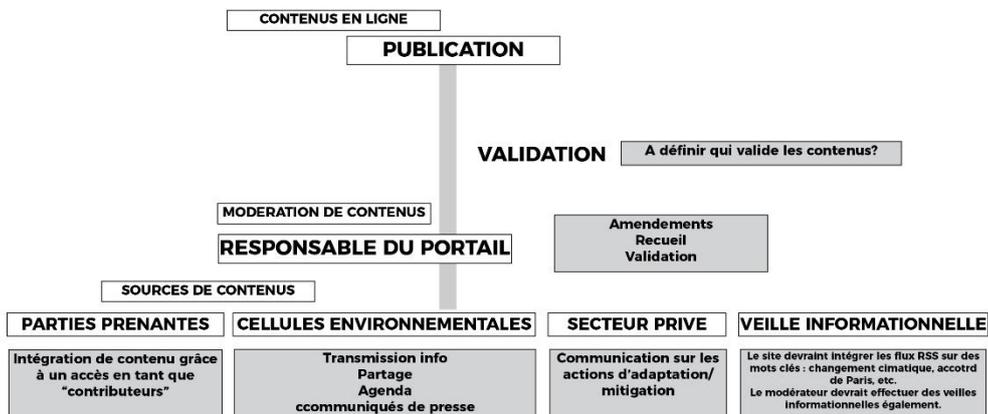
Dans ses dispositions générales, elles doivent assurer la diffusion des informations environnementales intra ministérielles ainsi qu'aux autres autorités et partenaires concernés par la gestion de l'environnement et veiller au renforcement de la synergie en matière de communication entre le secteur et les différentes entités concernées par gestion de l'environnement. Le portail est l'un des outils qui peut lui servir dans cette mission.

h. Engager le secteur privé

Il serait pertinent d'effectuer une communication auprès du secteur privé, à travers des réunions, mailing ou courriers, pour qu'il transmette automatiquement les informations relatives à leurs actions en faveur de l'environnement ou du climat. Pour ce faire, une convention de partenariat peut être établie avec les principaux groupements économiques : SIM, GEM, FIVMPAMA, GEFM, etc.

i. Processus

Le process simplifié a été résumé ci-après. Il est amené à être révisé selon les commentaires.



III. EBAUCHE DU RAPPORT FINAL

1. Informations générales concernant le projet

a. Contexte

Madagascar a ratifié l'Accord de Paris en 2015. Vis-à-vis de ce traité, Madagascar est tenu de remplir ses engagements de rapportage sous le cadre de transparence de l'Accord de Paris, aligné avec sa Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN). Dans ce sens, le Gouvernement de la République de Madagascar a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial pour mettre en œuvre un projet intitulé « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris ». Le projet est d'une durée de vingt-quatre mois, et vise principalement à (i) établir les outils nécessaires pour mettre en œuvre les éléments de transparences de l'Accord de Paris, (ii) combler les lacunes technologiques relatives aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre, (iii) et renforcer les capacités des secteurs et des acteurs sur les activités de transparences.

Parmi les initiatives importantes du projet figurent le développement d'une stratégie de communication d'un portail web. Cette stratégie a pour objectifs de coordonner le partage des informations sur le changement climatique avec les départements sectoriels qui ne sont pas directement en charge de l'environnement ou du changement climatique. Elle présente également les différents canaux de communication pour faire connaître l'existence du portail web, pour établir une directive spécifique sur la contribution des parties prenantes et institutions concernées dans l'alimentation du portail web et enfin sur l'utilisation du site web.

b. Objectifs

Objectifs généraux : Développer une stratégie de communication du portail web pour qu'on puisse préparer et coordonner sa communication et choisir et mettre en œuvre les actions requises pour atteindre les objectifs de communication.

c. Tâches clés

- Recueillir les besoins des secteurs en information et données sur le CC à mettre dans le site web
- Déterminer les cibles auxquelles va s'adresser le portail web et fournir des directives sur son utilisation
- Définir les informations sur la Contribution Déterminée au niveau National de Madagascar, sur les inventaires de GES de Madagascar, sur les initiatives d'adaptation à Madagascar, sur les données sur le climat, les documents politiques, stratégiques ainsi que les traités nationaux et internationaux relatifs aux changements climatiques à partager sur le portail web
- Choisir les supports et canaux de communication adaptés pour faire connaître l'existence du portail web
- Déterminer les stratégies de contribution des parties prenantes sur l'alimentation du site web
- Définir les directives d'utilisations du portail web
- Définir le protocole de traitement d'information centralisée, et le protocole pour alimenter le portail web

2. La conduite de la mission

Seront développés dans cette partie :

- Le chronogramme de la réalisation de la mission ;
- Le récapitulatif des informations obtenues ;
- Les contraintes rencontrées dans la réalisation de la mission.

3. Description succincte du portail d'information

L'équipe technique de Teknet a pu suffisamment avancer dans la mise en place du portail d'information, ainsi il sera décrit de manière succincte dans le rapport final.

4. La liste des données compilées

La compilation des données est l'une des tâches principales dans cette mission. Cette partie consolidera les informations déjà recueillies (cf. rapport intérimaire 1) avec leur analyse globale.

5. Annexes

- Les présentations effectuées en plénière
- Le texte du site web in extenso
- Les contacts approchés
- Les rapports intérimaires

ANNEXE 4 : PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DES DIRECTIVES D'UTILISATION DU PORTAIL

SEANCE DE RESTITUTION

PROTCOLE DE TRAITEMENT D'INFORMATION CENTRALISÉE
PROTCOLE POUR ALIMENTER LE PORTAIL WEB
STRATEGIE DE COMMUNICATION

12 JUIN 2020



- ✓ PROTOCOLE DE TRAITEMENT D'INFORMATION CENTRALISÉE
- ✓ PROTOCOLE POUR ALIMENTER LE PORTAIL WEB

LES SITES LES PLUS VISITES

76 300

Midi Madagasikara



34 500

Moov.mg

30 000

*L'Express de
Madagascar*

26 600

Annuaire.mg

24 900

*Madagascar
Tribune*

CLASSEMENT DES SITES A MADAGASCAR SELON LEUR TRAFFIC MENSUEL

• *Données Stileex*

QUELQUES SITES...



CONSERVATION INTERNATIONAL Madagascar

Madagascar

CONSERVATION INTERNATIONAL MADAGASCAR

© CRISTINA MITTERMEIER

La Nature est notre Vie. Elle assure notre bien-être : la nourriture que nous mangeons, l'eau douce que nous buvons, l'air pur que nous respirons.

La Nature n'a pas besoin de nous. Nous avons besoin de la Nature pour vivre.

Présente à Madagascar depuis 1990, Conservation International œuvre pour préserver cette nature pour la génération actuelle et future.

Pour une planète plus saine, plus prospère et durablement productive.

POURQUOI METTRE A JOUR?

✓ Meilleur référencement

Favoriser de bonnes conditions pour un meilleur référencement en mettant à jour les contenus proposés sur le portail en adaptant le support aux évolutions des moteurs de recherche

✓ Fidéliser les visiteurs et créer de l'interactivité

Apporter un contenu neuf et utile au portail est un moyen de faire revenir les internautes et ainsi, forger leurs habitudes.

✓ Un impact positif sur l'image

Soigner son image pour gagner la confiance des partenaires, des internautes, etc. est crucial. La production de contenu est un outil puissant pour affiner son message.

✓ Un impact sur la fréquentation du site

Plus le contenu sera mis à jour, plus le site est susceptible d'attirer de nouveaux visiteurs via différents canaux de diffusion (moteurs de recherche, réseaux sociaux, mailing, etc.). De plus, ils seront plus enclins à partager du contenu qui leur a été utiles.

✓ Envoyer un signal positif à Google

Les robots de Google passent régulièrement sur les sites, c'est pourquoi il est important de publier de manière régulière comme toutes les semaines voir tous les jours en fonction de votre activité ou de la thématique de votre site.

LE PROTOCOLE

- ✓ **Engager le secteur privé**
Il serait pertinent d'effectuer une communication auprès du secteur privé, à travers des réunions, mailing ou courriers, pour qu'il transmette automatiquement les informations relatives à leurs actions en faveur de l'environnement ou du climat. Pour ce faire, une convention de partenariat peut être établie avec les principaux groupements économiques : SIM, GEM, FIVMPAMA, GEFM, etc.



STRATEGIE DE COMMUNICATION

OBJECTIFS GENERAUX

- ✓ **Informer, communiquer, sensibiliser**
*sur l'existence d'un portail d'information web
visant à gérer toutes les informations et
données sur le changement climatique, y
compris les informations sur les activités liées
aux CDN de Madagascar*

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ✓ Faire connaître le portail et son contenu aux cibles
- ✓ Sensibiliser les utilisateurs potentiels à le visiter et à utiliser les outils qu'il renferme
- ✓ Assurer une appropriation, une mobilisation et une participation active des différents acteurs
- ✓ Mobiliser, outiller et autonomiser les parties prenantes qui sont appelées à mettre à jour le portail.
- ✓ Autres?

LES CIBLES



Cœur de cible

- *Secteur public et privé
CDN*
- *Acteurs de
l'enseignement supérieur
et de la recherche
scientifique (enseignants,
étudiants...)*
- *Acteurs de
l'enseignement
secondaire*
- *Partenaires (partenaires
techniques et financiers,
bailleurs de fonds)*



Cibles secondaires

- *CTD*
- *Leaders d'opinion*
- *Médias*
- *Elus locaux*



Cibles tertiaires

- *Société civile*
- *Grand public*
- *Décideurs politiques*

MESSAGES



- ✓ « Le portail est un outil précieux pour les décideurs, les chercheurs, les acteurs engagés dans la lutte contre le changement climatique, les activités et le grand public »
- ✓ « Visitez le portail »
- ✓ « L'exhaustivité du contenu, sa mise à jour ainsi que les informations qu'il véhicule font du portail un outil de premier ordre »

LES CANAUX



Campagne digitale

Les sites partenaires (CI, MEDD, WWF, etc.) et le réseau partenaire ont l'avantage de faire circuler l'information dans un registre très large et de donner une visibilité à l'international. Les réseaux sociaux ont aussi l'avantage de l'immédiateté et la distribution à moindre coût



Relation presse

Il est important d'organiser une conférence de presse pour marquer le lancement du site. Durant la conférence, un dossier de presse sera distribué. Le site est une mine d'information de premier ordre pour les journalistes



Presse Quotidienne Nationale (PQN)

Des insertions régulières et ciblées permettent d'avoir un maximum de visibilité, notamment à travers les titres à fort tirage. Définie dans le temps, une campagne d'insertion permet d'avoir un impact



Radio

Notamment à travers les reportages durant les journaux parlés



La TV

Les journaux télévisés sont très suivis dans l'audimat. Faire connaître le site web à travers des reportages ou des publiereportages est donc conseillé

DÉPLOIEMENT EN INTERNE ET EN EXTERNE

✓ Communication interne

Meeting

Confcall

Mailing

*Articles dans les journaux
internes/publications
internes Networking*

✓ Communication institutionnelle

Meeting

Partage d'expériences

Publireportage dans la PQN

*(notre choix porte sur Midi
Madagasikara, L'Express de
Madagascar et Taratra, les
titres qui ont le plus fort tirage)*

Conférence de presse

Communiqués de presse

Mailing

*Communication officielle via
les points focaux parties
prenantes*

✓ Communication digitale

*Information à travers le portail
(quels sont les objectifs du
portail? sur la page d'accueil
durant 1 à 3 mois)*

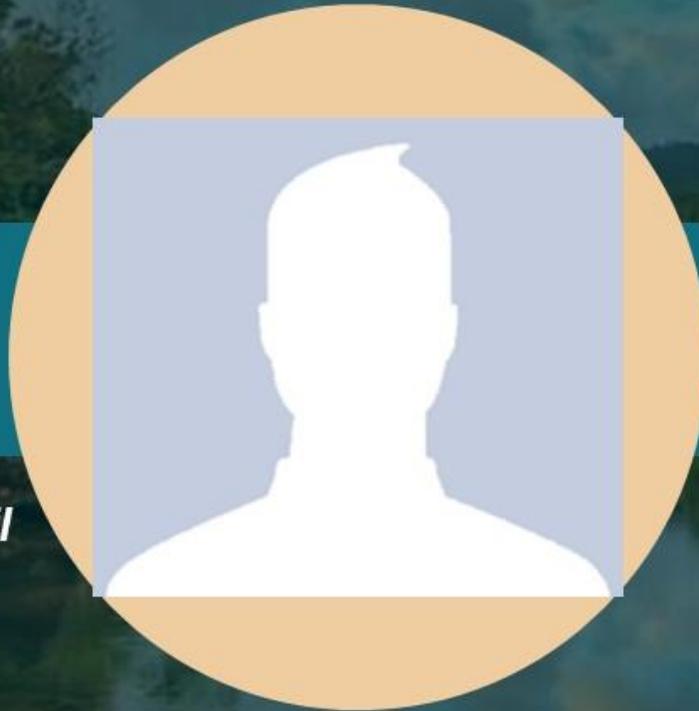
*Réseaux sociaux partenaires
et propres (Une page FB doit
être créée)*

Newsletters

Pages sponsorisées

Référencement

LE « RESPONSABLE DU PORTAIL D'INFORMATION »



- *Responsable éditorial du portail*
- *Définir une stratégie annuelle d'orientation du portail*
- *Recueillir les informations*
- *Trier les informations à publier*
- *Réaliser l'intégration multimédia*

MERCI !

 *Raoto Andriamanambe*
 *raotoswork@gmail.com*
 *034 09 324 75*



ANNEXE 5 : LE TEXTE DU PORTAIL D'INFORMATION

LE TEXTE DU PORTAIL D'INFORMATION

ACCUEIL

BIENVENU (E) !

Ce site a pour ambitions d'améliorer la gestion des données et de faciliter la coordination et le partage systémiques des données entre les parties prenantes (secteurs publics, privés, Organisations non gouvernementales, Organisations de la Société Civile). Le portail permettra également d'améliorer l'accès du public aux informations relatives au changement climatique, à la Contribution Déterminée de Madagascar et sa mise en œuvre. Nous vous souhaitons une excellente visite.

MEDD

LE MOT DU MINISTRE

Madagascar est un témoin des graves répercussions du changement climatique sur la planète. Les impacts s'inscrivent sur de nombreux volets, aussi bien social qu'économique. Les manifestations se ressentent au quotidien et s'amplifient à chaque saison : augmentation de la température, élévation du niveau de la mer, perturbation des saisons pluviométriques et intensification des phénomènes climatiques extrêmes comme les cyclones, les inondations et la sécheresse.

Le dernier rapport du GIEC fait état d'une élévation inquiétante des températures. Selon les estimations, les activités humaines ont provoqué un réchauffement planétaire d'environ 1 °C au-dessus des niveaux préindustriels, avec une fourchette probable allant de 0,8 °C à 1,2 °C. Il est probable que le réchauffement planétaire atteindra 1,5 °C entre 2030 et 2052 s'il continue d'augmenter au rythme actuel. Il faut agir et rapidement.

Le réchauffement mondial provoque des modifications durables de notre système climatique, qui font peser une menace aux conséquences irréversibles si nous n'agissons pas tout de suite. La Grande île est un des pays qui est affecté directement par le changement climatique : la faune et la flore sont menacées. Les populations en subissent les affres : comme les crises liées aux ressources alimentaires et les dangers sanitaires.

Selon les projections, les risques liés au climat pour la santé, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité des personnes et la croissance économique devraient augmenter en cas de réchauffement planétaire de 1,5°C, et même davantage en cas de réchauffement de 2 °C

De nombreux acteurs institutionnels ou auprès de la société civile sont mobilisés pour mener à bien des projets visant à réduire les effets du changement climatique, ou visant à rendre les sociétés plus résilientes face à un phénomène appelé à s'établir durablement. C'est pourquoi il convient de se mobiliser et d'agir. Tout le monde est concerné : élus, acteurs économiques, citoyens.

Ce site web a pour ambitions d'être le portail d'informations qui recense les données sur le changement climatique et qui met également en avant ces initiatives mises en œuvre. Je vous souhaite une excellente visite et je vous encourage à être des acteurs de la lutte contre le changement climatique. Car la planète Terre est notre maison commune.

BNCCCREDD+

En attente organigramme mis à jour

CHANGEMENT CLIMATIQUE

LES DONNEES SUR LE CLIMAT A MADAGASCAR

Deux scénarios d'émissions futures différentes de gaz à effet de serre, relatifs aux scénarios modérés (RCP 4.5) et élevé (RCP 8.5) sont considérés. Les futurs changements sur les précipitations annuelles et mensuelles et sur les températures maximales et minimales annuelles pour les horizons 2030s, 2050s et 2080s sont présentés.

Précipitations

Les précipitations devraient diminuer au cours des années 2030s et 2050s. En particulier, les précipitations hivernales de Juillet à Octobre pourraient être affectées par un déficit plus important.

Température

La température, le maximum du jour et le minimum de la nuit, vont probablement augmenter.

La température de la surface de la mer

La température de la surface de la mer devrait augmenter dans le sud de l'océan Indien. Par conséquent, un effet similaire est probable sur les eaux de mer autour de Madagascar.

Les cyclones tropicaux

La fréquence des cyclones tropicaux ne devrait pas beaucoup changer, alors que les cyclones tropicaux intenses devraient augmenter.

Niveau de la mer

Augmentation probable de 0,28 à 0,48 m en 2100.

Télécharger les Tendances climatiques et les futurs changements climatiques à Madagascar

LES STRATEGIES ET LES POLITIQUES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ADAPTATION

AGRICULTURE

Les politiques

« Vers l'autosuffisance alimentaire et l'émergence d'un secteur agricole moderne », telle est la politique du MAEP pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la Politique Générale de l'Etat (PGE) et du Plan Emergence Madagascar (PEM) : atteindre l'autosuffisance alimentaire via l'autosuffisance en riz, l'autosuffisance en protéines et l'amélioration de la gouvernance de la pêche. Les actions qui en découlent sont également en cohérence avec la Lettre de Politique de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (LPAEP) et de son programme de mise en œuvre, le Programme Sectoriel Agriculture, Elevage, Pêche (PSAEP), ainsi que les engagements pris

par Madagascar pour la mise en œuvre du Programme Détaillé du développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Elle est basée sur l'approche filière et le développement des chaînes de valeur qui s'adosent sur trois thématiques : Exploitation Agriculture Familiale, l'agro-business et l'agro-industrie avec des liens d'agriculture contractuelle et d'agriculture commerciale dans un environnement de résilience aux changements climatiques et privilégiant les marchés local, régional, national et international

En ce qui concerne le sous-secteur élevage, un cadre d'orientation politique du développement de la filière zébu malagasy a été adopté en mars 2012 et dont la vision à l'horizon 2020, des zébu malagasy en bonne santé et de bon embonpoint recouvrent des pâturages permanents de bonne valeur ; l'élevage, en devenant une activité à rentabilité économique, sert de levier de développement économique, contribue à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire et le zébu retrouve sa place dans les plats de chaque ménage malagasy, ainsi que parmi les meilleures recettes du monde .

Pour les 02 sous-secteurs agriculture et élevage il n'y a concrètement pas de politique sectorielle spécifique au changement climatique mais la déclinaison de la PNLCC au niveau du secteur Agriculture s'effectue par l'augmentation de la résilience du système agricole aux changements climatiques et la promotion des techniques agricoles (AEP) favorisant l'atténuation des impacts négatifs du changement climatique.

Le secteur Agriculture est impliqué dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes. Cette politique définit les missions principales de l'institution chargée de la Gestion des Risques et des Catastrophes, de ses structures, et des principes régissant les relations entre les différents intervenants et la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes (2016-2030), un cadre transversal, intersectoriel et pluri acteurs pour gérer globalement les risques, à la fois en termes de réponse aux chocs, mais également de prévention et de préparation

Les stratégies sectorielles agriculture

Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur les Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (RPGAA) : Un outil qui permet d'accroître et d'améliorer la production agricole tout en préservant la biodiversité- en particulier les RPGAA. Entre autres, c'est une stratégie de conservation et utilisation durable des RPGAA avec le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation dont la finalité est pour faire face aux changements climatiques (2018/2025)

Stratégie Nationale de Développement Rizicole (SNDR) : Son objectif est de contribuer à la sécurité alimentaire, à l'amélioration des revenus des acteurs de la filière Riz et à la croissance économique. Pour atteindre ces objectifs, cette stratégie s'articule autour de cinq (5) axes stratégiques : dont l'intensification Agricole incluant la mécanisation agricole, l'augmentation de la superficie et l'intensification de la production en tenant compte du contexte de changement climatique (2009-2020) et (2016-2020)

Stratégie Nationale face au Changement Climatique pour les secteurs agriculture, élevage et pêche (SNCC/AEP) : Trace les grandes lignes de la stratégie adoptée par le Secteur Agriculture- Elevage- Pêche dans le contexte du changement climatique. Cette stratégie couvre la période 2012- 2025 et décrit la vision, les objectifs et les axes stratégiques tenant compte à la fois des problématiques et des opportunités apportées par cette préoccupation mondiale pour

laquelle Madagascar est également concernée. La SNCC/AEP est articulée autour de 5 axes: (i) l'agriculture s'adapte au changement climatique; (ii) les actions d'atténuation génèrent des bénéfices socio-économiques pour de secteur AEP; (iii) l'agriculture intègre les préoccupations relatives au changement climatique dans toutes ses actions; (iv) l'agriculture dispose de mécanismes financiers pérennes pour ses actions d'adaptation et d'atténuation; et (v) l'agriculture promeut les recherches appliquées et les innovations techniques et utilise les résultats de recherche en outils de décision et de développement efficaces face au changement climatique (2012-2025)

Stratégie Nationale et le Plan d'action pour le renforcement de la résilience des moyens de subsistance face au changement climatique à travers la mise à l'échelle de la diffusion de l'agriculture intelligente face au climat à Madagascar : ce document sur la stratégie et plan d'action AIC a été élaboré en 2017 avec l'appui de la FAO et a été adopté à travers le Service Environnement, Climat et Réponse aux Urgences (SECRU) et la Direction de Formation Agricole et Professionnalisation des Producteurs (DFAPP) au sein du MAEP. Cette stratégie couvre la période 2017 -2022 et offre des axes de solutions pour améliorer la résilience de la population à travers le renforcement de leurs moyens d'existence et la relance des pratiques agricoles intelligentes face au climat tout en créant un environnement politique, structurel et technique favorable à la diffusion de ces pratiques.

Les programmes sectoriels

Programme sectoriel agricole, élevage et pêche et Plan National d'investissement Agriculture Elevage et Pêche (PSAEP/PNIAEP), élaboré pour la période 2015-2025, a comme objectif de réduire le taux de pauvreté de la population vivant en dessous du seuil de 1,25 USD par jour de 82% à 20% en 2025, et d'avoir un taux de croissance annuelle pour le secteur AEP de 6%, contre 2,6 % actuellement. Le PSAEP est décliné en cinq grands axes stratégiques d'intervention : (i) Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et atténuation des impacts sociaux ; (ii) Promotion de systèmes de production compétitifs, durables et adaptés au changement climatique ; (iii) Développement de marchés, promotions des filières, de l'agro-industrie et du secteur privé ; (iv) Amélioration de la gouvernance du secteur agricole ; et (v) Gestion des risques et catastrophes naturelles.

Programme de Développement des Filières agricoles Inclusives (DEFIS) : a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et renforcer la résilience face aux changements climatiques dans les zones rurales : DEFIS intervient dans huit régions du sud et du centre-est de Madagascar, à savoir : Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Vatovavy-Fitovinany, AtsimoAtsinanana et AtsimoAndrefana.

SANTE

La politique

La Politique Nationale de Santé Communautaire (PNSC) qui prévoit sept axes stratégiques :

- Axe 1 : Intégration de la santé communautaire au système de santé
- Axe 2 : Optimisation des interventions en faveur de la promotion de la santé
- Axe 3 : Mise à l'échelle des interventions communautaires intégrées
- Axe 4 : Coordination de la mise en œuvre des interventions
- Axe 5 : Institutionnalisation de la santé communautaire
- Axe 6 : Harmonisation de l'approche communautaire
- Axe 7 : Renforcement de la recherche en santé communautaire

Les cadrages juridico-politiques

- La déclaration d'Addis-Abeba sur la participation communautaire, du 20 au 22 Novembre 2006 à Addis-Abeba, Ethiopie ;
- La Déclaration du Kampala, 27 mars 2008, qui stipule le renforcement de l'éducation et de la formation des personnels de santé
- La Déclaration d'Alger, Algérie à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la recherche en santé dans la Région africaine, juin 2008
- La Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique, Libreville, Gabon, août 2008
- La Déclaration de Brazzaville sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles, Brazzaville, Congo, avril 2011
- La déclaration de Rio sur les déterminants de la santé, 21 octobre 2011
- Le Cadre pour des services de santé intégrés centrés sur la personne du 18 décembre 2015 (OMS)
- La **Politique Nationale de lutte contre le Changement Climatique de 2010** énumère les principes d'adaptation, d'atténuation, et d'intégration du changement climatique à tous les niveaux. L'application de ces principes nécessitera une définition des responsabilités des départements ministériels, des collectivités territoriales, des groupements, et des citoyens
- **Loi-2015-039 du 03 février 2016 sur le Partenariat Public Privé** définit le cadre juridique et institutionnel de passation et d'exécution des Partenariats public privé. Elle confirme la volonté de l'Etat de développer les PPP pour compléter ses ressources financières par le secteur privé face aux besoins importants en infrastructures
- **Loi des Finances annuelles** : L'Etat fixe, dans le Code Général des Impôts et dans le Code des Douanes, les avantages fiscaux et douaniers relatifs aux biens et services destinés à la l'exploitation des centres de soins et cliniques privés.

RESSOURCES EN EAU

Actuellement, le ministère en charge de l'eau est en train d'élaborer et, améliorer ses documents cadres tels que la Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, sa stratégie de mise en œuvre, le Plan d'Action national Sectoriel et le Programme d'Actions National Sectoriels. Etant donné que la Politique est l'ensemble de document qui vise à satisfaire les besoins ultimes de la population et formule ses besoins sous forme d'objectifs globaux ou généraux.

La Stratégie identifie et regroupe les actions et les meilleurs moyens pour atteindre ces objectifs globaux et entame des plans d'actions précise, pour la période visée par la politique, les tâches et responsabilités, (ii) le calendrier) ; et (iii) les Ressources. Tandis que le Programme est l'éclatement du Plan d'action par tranche de périodes fixées. Il est constitué par plusieurs projets à mettre en œuvre. Le Projet est la mise en œuvre d'un ensemble d'activités (supervision des composantes, gestion des contrats, etc.).

Pour la mise en œuvre de ces actions citées ci-dessus, les sept (7) documents existants suivants feront l'objet de mise à jour :

- Déclaration de Politique Sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement (DECLAPOL)
- Code de l'eau

- Décrets d'application du Code de l'Eau
- Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement (PSNA)
- Note d'Orientation Stratégique du Secteur de l'Eau Potable, de l'Assainissement et de l'Hygiène
- Programme National d'Accès à l'Eau Potable et l'Assainissement (PNAEPA), Période 2008-2012
- Stratégie Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, Période 2013-2018

De ce fait, l'intégration de la dimension changement climatique sera priorisée dans la vision de la Politique Nationale de l'Eau, Assainissement et Hygiène (PNEAH). Cette intégration consiste en :

- L'amélioration de la gestion des ressources en eau (Adaptation)
- L'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (Adaptation)
- L'optimisation de l'utilisation de l'eau à des fins économiques par tous les secteurs de développement (Agriculture, Energie, Mines, Transport, etc.).

De plus, la Politique Nationale de l'Eau, Assainissement et Hygiène (PNEAH), en respectant l'arrangement institutionnel et la structure existante, sera basée sur :

- La Décentralisation
- Les Aspects multisectoriels de l'usage de l'eau
- La Déconcentration
- La Bonne gouvernance

La structure existante est le MEAH, la Structure de Coordination au niveau National, la Structure Régionale de Maintenance Opérationnelle, le CODES (une structure en vue dans le MID) et la Présentation des représentants de l'Etat aux niveaux National, Régional et Communal.

Dans la nouvelle structure, il y aura :

- Une amélioration dans la trilogie (Eau, Assainissement et Hygiène) qui sera gérée d'une manière intégrée
- Une promotion du service WASH ? au sein du MEAH pour rassembler les acteurs du secteur WASH
- Une promotion de la mutualisation de services intercommunalité WASH selon les besoins/priorités des Communes
- Une promotion de la déconcentration de service WASH au niveau des Districts
- Une Assurance des services WASH déconcentrés au niveau des communes
- Une promotion de la mise en place des normes WASH dans les institutions

La coordination du secteur WASH est dirigée par le représentant de l'Etat, le CODES ou Comité d'Orientation pour le Développement Economique et Social dont un collège EAH (Ex SRMO) Ainsi les attributions, les rôles et les responsabilités de ce département se répartissent à travers les six thèmes suivants :

- Ressources en eau
- Alimentation en eau potable
- Assainissement liquide et pluvial
- Déchets solides
- Changement climatique et Gestion des risques, catastrophes et urgences

- Arrangement institutionnel, Hygiène, IEC et Développement du Secteur privé.

En plus de l'intégration de la dimension environnementale, notamment le changement climatique dans les activités de ce secteur EAH, les éléments de transparence de l'Accord de Paris seront également considérés afin de mieux gérer la mise en œuvre de la CDN des BURs et CNs en utilisant le système MRV.

Concernant le PGE (2019), les priorités du secteur Ressources en eau sont de :

- Garantir un accès de tous les Malagasy à l'eau potable et à l'assainissement
- Promouvoir l'Hygiène
- Assurer une gestion durable des ressources en eau à travers le GIRE.

Le Contrat de performance 2019 prévoit dans l'Axe 5 les trois objectifs stratégiques suivants :

- Elaborer valider les documents cadres et législatifs du secteur Eau, Assainissement et Hygiène
- Intégrer la dimension changement climatique dans ces différents documents cadres et législatifs régissant les actions à réaliser au sein de ce Ministère
- Revoir et actualiser la Politique Nationale de l'Eau, Assainissement et Hygiène à Madagascar.

ZONES COTIERES

Les cadrages politico-juridiques

- Politique Générale de l'Etat (PGE)
- Politique Nationale de Développement (PND)
- Politique Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (PNLCC), 2010
- Politique de Développement Durable des Zones Côtières et Marines en 2000, publié en 2000, les Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar, en 2003
- Politique de Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar
- Loi n°2015-003 portant Charte de l'Environnement Malagasy
- Plan d'Actions National Zones Côtières et Marines, accompagnés des projets de décrets pour leur mise en œuvre, regroupés dans le document intitulé « Livre Blanc de la Politique de Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar »
- PANGIZC : Plan d'Action National de la Gestion intégrée des Zones côtières (2012 – 2016)
- Stratégie Nationale de Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar du 03 Mars 2010
- Décret du 2010-137 du 23 mars 2020 portant réglementation de la gestion intégrée des zones côtières de Madagascar
- Arrêté 2169/2009 du 12 février 2009, portant création, organisation et fonctionnement du Comité National pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières
- Contribution Déterminée au niveau National de Madagascar

Les textes internationaux

- Convention de Nairobi, du 30 Mai 1996, ratifiée par Madagascar en 1998

- Programme Régional Environnement de la Commission de l'Océan Indien (PRE-COI), dès 1995

FORETS BIODIVERSITES

« Reverdir Madagascar », telle est la politique du MEDD pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la Politique Générale de l'Etat (PGE). Cette politique, sur la base des principes et des dispositions de la Charte de l'Environnement et des Conventions Internationales relatives à la protection de l'Environnement, ratifiées par Madagascar, est en conformité avec les objectifs fixés par le velirano N°10 lequel consiste à la gestion durable et la conservation de nos ressources naturelles. L'objectif est de reboiser et de couvrir en raison de 40.000 hectares de surfaces par an avec la mobilisation des élèves/étudiants, des militaires qui représentent approximativement 6 millions d'individus. Le recours à de nouvelles technologies de reforestation à grande échelle devrait être fait.

Par ailleurs, le MEDD est chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière d'environnement et de Développement Durable. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable s'assigne comme mission « La Sauvegarde et la valorisation de notre environnement et de nos ressources naturelles uniques pour le bien-être de la population Malagasy ainsi que le développement durable du pays ».

A ce titre, et en rapport avec la politique du changement climatique, le MEDD a entre autres la charge de :

- Développer et/ou mettre à jour des instruments politiques, stratégiques et juridiques pour améliorer la gouvernance environnementale et forestière
- Assurer de manière coordonnée la prise en considération de la dimension environnementale dans les politiques de développement au niveau des secteurs et des collectivités décentralisées
- Renforcer la lutte contre le changement climatique en vue d'une économie résiliente et d'un développement à faible émission de carbone

Les actions qui en découlent sont également en cohérence avec les conventions internationales ratifiées par Madagascar, politiques, stratégies et plans d'actions.

ATTENUATION

AGRICULTURE

Conventions internationales relatives au climat, à la biodiversité, aux Forceries et autres affectations des terres ratifiées par Madagascar et documents référentiels internationaux et nationaux

- Accord de Paris ratifié en 2016 ;
- Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relative à la Convention sur la Diversité Biologique ratifié en 2014
- Protocole de Kyoto ratifié en 2003 ;

- Convention Cadre des Nations Unies sur le changement Climatique (CCNUCC) ratifiée en 1998
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ratifiée en 1997
- Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en 1995
- Contribution Déterminée au niveau National (CDN Madagascar) en 2015
- Communications nationales Initiale, DCN, TCN ;

Politiques et cadre juridique relatifs au secteur FAT

- **Politique forestière nationale actualisée adoptée en 2017.** La vision de la nouvelle politique forestière Malagasy pour la période 2016 - 2030 est la suivante : " Toutes les parties prenantes s'organisent et œuvrent ensemble pour que les ressources forestières Malagasy soient protégées et valorisées de façon durable, rationnelle et responsable". Les grandes orientations stratégiques s'articulent autour des trois éléments clés interdépendants (i) Assurer la gestion durable et efficace du capital forestier Malagasy ; (ii) Améliorer la gouvernance forestière ; (iii) Mettre en place des systèmes de financement durable.
- **Politique Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (PNLCC)** adoptée en 2010, Objectifs : (i) promouvoir des mesures nationales appropriées pour réduire le degré de vulnérabilité du pays face au changement climatique et les émissions de GES ; (ii) développer des comportements contribuant à la lutte contre le changement climatique à tous les niveaux ;
- **Politique Nationale de l'Environnement (PNE) : pour** rétablir un équilibre durable et harmonieux entre les besoins de développement de l'Homme et les soucis écologiques et pour résoudre les problèmes de dégradation accrue de l'environnement et la perte de biodiversité liés à la situation économique et la pauvreté, le gouvernement malagasy a élaboré son Plan National d'Action Environnemental (PNAE), en 1989,
- **Refonte du Code de Gestion des Aires Protégées en 2015 :** Aire Protégée (AP) : un territoire délimité, terrestre, marin, côtier, aquatique dont les composantes présentent une valeur particulière notamment biologique, naturelle, esthétique, morphologique, historique, archéologique, culturelle ou culturelle, et qui nécessite, dans l'intérêt général, une préservation multiforme ; Elle est gérée en vue de la protection et du maintien de la diversité biologique, de la conservation des valeurs particulières du patrimoine naturel et culturel et de l'utilisation durable des ressources naturelles contribuant à la réduction de la pauvreté ; (i) Aire marine protégée : une région intertidale ou subtidale de même que les eaux la recouvrant, ainsi que la flore, la faune et les caractéristiques historiques et culturelles associées ; (ii) Aire Protégée communautaire : une Aire Protégée instituée et gérée volontairement par les communautés locales en vue de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles, de la préservation des coutumes et du patrimoine culturel et spirituel associé ainsi que des pratiques et des usages traditionnels durables.
- **Charte de l'Environnement Malagasy actualisée et adoptée en 2015:** La Charte de l'Environnement adoptée sous forme de loi d'Etat, la loi 90-033 (actualisée en 2015) qui constitue le cadre général d'exécution de la Politique Nationale de l'Environnement

et comporte les objectifs visés, la stratégie à mettre en œuvre et les programmes Environnementaux quinquennaux à réaliser sur 15 ans.

Les stratégies et les mécanismes divers

- **Stratégie Nationale sur le Mécanisme de Développement Propre (MDP) en 2016 :** définit le cadre général sur l'application du MDP à Madagascar. Elle rappellera le contexte international et national avant de définir les stratégies de Madagascar pour la mise en œuvre du MDP. Elle vise à favoriser la réalisation d'investissements qui contribueraient au développement durable de Madagascar avec des avantages additionnels issus de la vente des réductions d'émission de gaz à effets de serre offerts par le Protocole de Kyoto. Il s'intègre dans la Politique Environnementale et tient compte du Plan d'Action National sur les changements climatiques (PANCC), tel qu'établi dans la Communication Nationale Initiale.
- **Stratégie Nationale de l'Information et de la Communication Environnementale pour le Développement Durable (SNICEDD),** a pour objectif d'amplifier et d'améliorer la gestion des informations environnementales depuis leur génération jusqu'à leur diffusion. La SNICEDD a aussi pour but de renforcer le main streaming environnemental, de développer le reflexe environnemental à tous les niveaux et de promouvoir l'écocitoyenneté de la population Malagasy. Les stratégies sont : (i) assurer l'ouverture, l'accessibilité, la disponibilité, la gratuité, l'interopérabilité, fiabilité, la diffusion, l'utilisation, l'intelligibilité et la ponctualité des informations environnementales, en tant qu'outil d'orientation et d'aide à la décision, mais aussi pour garantir la visibilité de Madagascar en ligne (ii) mettre en place une meilleure coordination des actions de communication en vue de garantir le transfert des connaissances sur l'environnement et le développement durable et pour plus de synergie et de complémentarité des actions de communication menées par les différents acteurs(iii) développer un mécanisme de communication adapté et approprié à chaque groupe cible.
- **Mécanisme de développement propre :** Le Mécanisme pour le Développement Propre (MDP), est l'un des trois mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto (PK) relatif à la CCNUCC. Il a un double objectif d'aider les pays en développement à parvenir au développement durable tout en contribuant à l'objectif ultime de la convention et également d'aider les pays industrialisés à satisfaire leurs obligations de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon le PK. Ce mécanisme permet de limiter les émissions dans l'atmosphère et/ou d'accroître les capacités de séquestration par la biosphère des GES. **Les plans d'actions et programmes nationaux développés**
- **Plan d'Action National de Lutte contre le Changement Climatique (PANLCC) en cours de validation au niveau du gouvernement :** est la déclinaison opérationnelle de la politique nationale de lutte contre le changement climatique (PNLCC) adoptée en 2010. Le PANLCC a pour objectif d'identifier, de prioriser et de promouvoir des mesures nationales appropriées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et le degré de vulnérabilité du pays face au changement climatique, à tous les niveaux et en tenant compte des enjeux et des besoins réels du pays.
- **Plan National d'Adaptation (PNA)** adopté en 2019, visant à améliorer la capacité d'adaptation du pays à long terme, ce document est appelé à contenir les besoins réels

et prioritaires à moyen et à long terme du pays en termes d'adaptation au changement climatique ; l'élaboration du PNA à Madagascar est issue d'un ensemble de processus impulsé par le Cadre d'Adaptation de Cancun (Cancun Adaptation Framework- CAF) ressorti lors de la COP 16 et des recommandations de la COP 17 à Durban (respectivement, la 16ème et la 17^{ème} conférences des parties en 2010 et en 2011) sur le changement climatique.

- **Programme d'Action Nationale d'Adaptation au changement climatique (PANA), 2006** : les objectifs du document PANA consistent entre autres à définir les activités prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux besoins immédiats et aux préoccupations les plus urgentes en ce qui concerne l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques

PROCEDES INDUSTRIELS

Les politiques

- **Loi n° 2017 047 du 29 Janvier 2018** sur le Développement de l'Industrie

Cette loi rappelle les principes généraux et les orientations stratégiques pour l'application de la politique Industrielle. De ce fait, elle renforce les exigences législatives, règlementaires et normatives dans un but de favoriser le développement économique, la protection des personnes, la promotion des infrastructures et de la formation professionnelle et la préservation de l'environnement

- **Loi n° 99- 021 du 19 aout 1999** sur la politique de gestion et de contrôle des pollutions industrielles

La présente loi définit le cadre général d'une politique de gestion rationnelle et de contrôle des pollutions industrielles. Les objectifs prioritaires de protection concernent la gestion des déchets solides, la gestion des effluents liquides et gazeux, les troubles de voisinage et nuisances sonores.

- **Décret n° 99-954 du 15 décembre 1999** modifié par le décret n° 2004-167 du 03 février 2004 relatif à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement

Ce texte énonce que les projets d'investissements publics ou privés, susceptibles de porter atteinte à l'environnement doivent faire l'objet d'une étude d'impact.

- **Décret n°2003-439 du 27 mars 2003** instituant une cellule environnementale au sein de chaque Ministère.

Ce décret stipule les attributions de la cellule environnementale axées sur les trois volets : règlementaires, techniques et communications dont :

- L'élaboration et la mise en application des textes législatifs et réglementaires visant à l'intégration de la dimension environnementale et à la gestion de l'environnement ;
- La mise en application de décret MECIE dans le secteur
- La diffusion des informations environnementales aux entités partenaires qui en ont besoin.

Les stratégies de mise en œuvre

Les stratégies de mise en œuvre de cette politique industrielle sont basées sur les actions suivantes :

- Mise en place d'un Fonds national pour le développement des industries
- Promotion d'investissement dans le domaine de l'énergie renouvelable,
- Création des Zones des Investissements Industrielles
- Renforcement de la compétitivité des industries locales pour faire face à la concurrence et satisfaire le marché domestique

- Appui technique et financier aux industriels pour améliorer leur compétitivité et conquérir le marché international
- Mise en place d'un environnement global des affaires favorable au développement du secteur privé en général, et du tissu industriel en particulier,
- Promotion des technologies respectueuses de l'environnement
- Application stricte des textes (loi 99-021 et décret MECIE),

TRANSPORTS

Les politiques

Le Transport terrestre en particulier le Transport routier, représente plus de 90% de la consommation d'hydrocarbures du secteur. Il est classé dans les 10 premiers secteurs (autres que l'UATF) plus émetteurs de GES directs à Madagascar. Le secteur des Transports Terrestres n'a pas encore établi une politique sur le changement climatique.

L'Initiative pour l'Emergence de Madagascar détaille la politique globale en matière de Transports qui consiste à désenclaver les zones à fort potentiel économique et à remettre en état le fonctionnement toutes les infrastructures de transports existantes. L'IEM prévoit de renouveler le réseau routier et ferroviaire, de créer de nouveaux réseaux de désenclavement, de liaison entre les localités de grands pôles de l'émergence économique et d'y relier des infrastructures de liaison telles que les aéroports internationaux et les ports francs. La principale stratégie de mise en œuvre est le recours au BOT (Build Operate Transfer).

Le plan sectoriel

Le plan sectoriel Transports Terrestres de l'IEM, comprend notamment : la construction des routes nationales aux normes internationales, des autoroutes ou des réseaux ferroviaires reliant les villes à forte potentialité économique, pour favoriser l'exportation de nos produits ; la création de nouvelles routes pour dégorger les villes périphériques les plus peuplées dans les grandes agglomérations urbaines et la réhabilitation des routes nationales existantes et infrastructures de transport existantes ainsi que la construction de routes pour transporter des marchandises issues de toutes les zones agricoles et industrielles ; l'aménagement de carrefours giratoires, des ronds-points, des intersections pour fluidifier la circulation dans les grandes agglomérations urbaines. La concrétisation du plan aboutira à une nette amélioration de la circulation des personnes et des biens et une réduction de consommation de carburant par unité d'activité. En conséquence, une diminution par unité d'activité d'émission de GES. Concernant les secteurs Transports Maritime et Fluvial et Aérien, leurs activités sont liées à la météorologie. Pour le Transport Aérien, le code malagasy de l'aviation civile prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de plan national concernant l'aviation civile et les changements climatiques, Toutefois, cette disposition ne semble pas encore actée.

FORETS

Les stratégies

- **La Stratégie Nationale REDD+ (Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation Forestière) en 2018** : Pour une diminution de 14 % des Emissions des GES du secteur forestier d'ici 2030 à travers un accroissement de la couverture forestière et une maîtrise de la déforestation et de la dégradation forestière. La mise en œuvre envisagée se fera à travers 3 programmes juridictionnels interrégionaux. Actuellement, le premier programme appelé Programme de réduction des émissions

- Atiala Atsinanana est en cours de démarrage, dont une réduction d'émissions de 20 millions de tonnes de CO₂ éq est estimée à générer par le programme jusqu'à 2024.
- **Stratégie Nationale sur la restauration de Paysages Forestiers et des Infrastructures Vertes à Madagascar, élaborée en 2017** : la stratégie offre un cadre complémentaire à l'aménagement forestier durable et une approche écosystémique dans les paysages et vise à renforcer la résilience des paysages par les options d'aménagement actuelles et futures ainsi que les communautés par le maintien et l'amélioration de la gestion de leurs terres.
 - **Mécanisme REDD+** : Une opportunité de financement de la gestion durable des forêts : La nouvelle politique forestière promeut les mécanismes de financement innovants. Le mécanisme REDD+ est une opportunité pour capter des financements internationaux afin de, simultanément, (i) contribuer aux objectifs climatiques déclarés par Madagascar dans son NDC, et (ii) mettre en œuvre des activités « transformationnelles » d'utilisation et de gestion des terres et des espaces forestiers.; Vision et Objectifs : améliorer le bien-être de la population locale, développer durablement l'économie, et conserver la richesse en biodiversité, d'ici 2030 ;le taux de déforestation sera maîtrisé, et le couvert forestier sera augmenté afin de contribuer à la réduction de 14% les émissions de GES du secteur forestier. Avec le mécanisme REDD+, Madagascar prévoit, pour le secteur UTCATF, d'atteindre 61 MtCO₂ de Réductions d'Emissions (RE) d'ici 2030et un engagement de 270 000 ha de reforestation en essences autochtones a été déclaré, en vue d'accroître le stockage de carbone.
 - **Système National de Surveillance des Forêts (SNSF)** : L'objectif global du Système est de fournir les informations nécessaires sur les émissions liées aux terres forestières au niveau national. Les fonctions du SNSF sont subdivisées en deux composantes : i) fonction de MRV des émissions et ii) fonction de surveillance. Le SNSF est un outil d'aide à la décision sur la base d'informations et joue également un rôle dans la gestion durable des forêts.
 - **Système MRV/MNV** : Le MNV est une des fonctions du SNSF, piloté par la Direction Générale des Forêts. Le système MNV est national, et est au service des programmes REDD+. Sa mission principale est l'estimation, la déclaration et la vérification des émissions et des absorptions de GES. De plus, elle doit suivre les changements d'affectation des terres à partir de données satellitaires, suivre les bénéfices socio-économiques multiples, à travers un géo-portail des données des activités et contribuer au suivi national des forêts. Le niveau d'émission de référence des forêts (NERF) a été approuvé en 2017 sur les bases de données annuelles historiques. La méthodologie est conforme à celle du CCNUCC. Son opérationnalisation s'appuie sur le dispositif institutionnel du mécanisme REDD+. Les principales fonctions techniques du MNV sont implantées au sein du BN-CCCREDD. Mais il est à noter que le système MRV/MN conçu et conjointement opérationnalisé par la DGEF et le BN-CCC REDD+, consiste au traitement et analyse des données d'inventaire forestier au niveau des 4 écorégions : forêts humides de l'Est, forêts sèches de l'Ouest, forêts épineuses du Sud, et Mangrove, ainsi que l'établissement du Niveau de Référence des Emissions (REL)
 - **Système d'information sur les Initiatives et Programmes REDD+ (SIIP) intégrant un Système d'informations sur les sauvegardes (SIS)** : outil qui permettra d'établir

des informations liées aux activités REDD+ que Madagascar doit transmettre régulièrement au niveau de la CCNUCC. De ce fait, il est important que le SIS soit capable de fournir tous les éléments nécessaires pour pouvoir établir ces résumés. Ci-après sont donc les différentes fonctions du SIS : Compilation et gestion de l'information, Analyse et interprétation de l'information, Contrôle de la qualité et assurance-qualité de l'information, Diffusion et utilisation de l'information.

DECHETS

Au niveau du MEDD

- **La Loi n°2015-003 du 20 janvier 2015** portant Charte de l'Environnement Malagasy actualisée encourage entre autres le développement des technologies propres et l'introduction des produits alternatifs moins nocifs pour l'environnement afin qu'à titre d'exemple les déchets formés sont minimisés ou ne polluent pas;
- **La Politique nationale de lutte contre le changement climatique (PNLCC)** dans son axe 3, prévoit l'intégration de la dimension « changement climatique » dans les politiques et stratégies nationales, régionales des divers Secteurs.
- Le Décret n° 2003-439 instituant une Cellule Environnementale ou CE au sein de chaque ministère. Les CE en place dans les divers secteurs publics sont en majeure parties les représentants permanents au sein du Comité sur le changement climatique. Etant les plus informés dans ce domaine, l'un de leurs rôles est de devoir favoriser l'intégration de la dimension du changement climatique dans leurs secteurs respectifs. La commune qui est un organisme rattaché au MEAH, dispose aussi de ces représentants au Comité du Changement Climatique.

En termes de cadrage sur le Changement climatique et des déchets

- **Le Protocole de Kyoto de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique** recommande entre autres le besoin de la limitation et/ou réduction des émissions de méthane par la gestion des déchets
- **Le NAMA** ou National Appropriate Mitigation Actions (NAMA) décrit les « Actions Nationales d'Atténuation Appropriées (ANAA) » qui considère entre autres le secteur Déchets.

Au niveau du MEAH

Le Code de l'eau - Loi n° 98-029 du 20 janvier 1999 fixe les dispositions pour la mise en œuvre de politiques de gestion intégrée de l'eau et leur protection qualitative à travers l'assainissement dont les déchets :

La Stratégie Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène ou SNEAH (2013 – 2018)

Au niveau Communal, des Collectivités Territoriales Décentralisées et de l'habitat :

- **Loi n° 94-007 du 26 avril 1995** relative aux pouvoirs, compétences et ressources des Collectivités territoriales décentralisées qui stipule en son Art. 15 que les domaines de

compétence de la commune ont trait notamment sur les opérations de voirie, d'assainissement, d'hygiène, et d'enlèvement des ordures ménagères

- **Loi 95 035 autorisant la création d'organismes chargés de l'assainissement urbain au niveau des communes.** Cette Loi définit entre autres le rôle des Communes en tant que maître d'ouvrage qui peut déléguer à d'autres partenaires l'opérationnalisation de ces activités comme la collecte, valorisation / transformation des déchets solides, liquides et boues
- **Le Code de l'urbanisme et de l'habitat dans son Décret d'application N° 63 -192 du 27 mars 1963, modifié par décret n° 69-335 du 29 juillet 1969** fixe la politique nationale en matière d'urbanisme ainsi que les règles d'établissement des plans d'urbanisme. La question sur le Foncier y est détaillée.

ENERGIE

- La Nouvelle politique Energétique veut faire passer un cap énergétique pour Madagascar. Le taux d'accès à l'électricité devrait passer de 15% en 2015 à 70% en 2030. La promotion de l'énergie renouvelable est l'une des priorités de la nouvelle politique. En effet, sur le chapitre de l'hydroélectricité, sur les 7,800 MW de potentiel estimé, seuls 165 MW sont exploités
- L'utilisation du bois de chauffe et du charbon de bois représente depuis toujours plus de 90% de l'énergie consommée et le bois utilisé est en grande majorité issu d'une exploitation illicite et destructive des ressources forestières. Ce phénomène à croissance rapide est l'une des principales causes de déforestation et dégradation des forêts naturelles dont la couverture est passée de 9,4 millions d'ha en 2005 à 9,2 millions d'ha en 2010, soit une réduction de presque 40 000 ha par an. Cette perte en forêts naturelles épuise le capital naturel unique de l'île et rend le pays davantage vulnérable au changement climatique. La Nouvelle politique énergétique prend en compte cette dimension en mettant en place une stratégie d'approvisionnement en bois d'utilité par un programme de reboisement.

Télécharger la Lettre de politique énergétique (NOM DE FICHIER LETTRE DE POLITIQUE ENERGETIQUE)

[Référentiels internationaux relatifs aux changements climatiques](#)

[Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques](#)

[L'objectif de la Convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourrait adopter est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention. La Convention ambitionne d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable. Madagascar l'a ratifiée en 1998.](#)

Le protocole de Kyoto

Le Protocole de Kyoto peut être défini comme le référentiel opérationnel de la CCNUCC. Il représente le premier engagement mondial à vouloir maîtriser les émissions responsables du réchauffement climatique. Bien que le Protocole ait été signé en 1998, il n'est entré en vigueur qu'en 2005. Ce protocole a été ratifié par Madagascar en 2003. Le Protocole de Kyoto est juridiquement contraignant et engage les pays industrialisés (annexe I) à réduire les émissions anthropiques de six gaz à effet de serre à savoir le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le Protoxyde d'azote (N₂O), l'Hydrofluorocarbures (HFC), le Perfluorocarbures (PFC), hexafluorure de soufre (SF₆).

[Télécharger le protocole de Kyoto](#) Télécharger

L'accord de Paris

Le 12 décembre 2015, le texte de l'Accord de Paris a été adopté. L'accord de Paris englobe 196 pays dont Madagascar, et qui l'a ratifié en 2016. Cet Accord vise à contenir le réchauffement planétaire à 2°C voire 1,5°C

Les contributions nationales : L'accord invite tous les pays signataires à présenter des contributions climatiques nationales qui doivent être régulièrement mises à jour en les rendant de plus en plus ambitieuses pour atteindre l'objectif à long terme défini. Les parties sont instamment priées d'entreprendre des planifications adéquates afin de mettre en œuvre des mesures d'adaptations efficaces. Madagascar a soumis sa CDN en 2015.

Le financement : Il maintient les pays développés à jouer un rôle de chef de file dans le financement, mais, pour la première fois, les « autres parties » sont appelées à apporter un soutien financier volontaire. Cela exhorte les pays développés à établir une feuille de route spécifique pour permettre d'atteindre l'objectif annuel de 100 milliards de dollars de financement climatique.

Suivi, Evaluation et vérification des actions menées : L'accord comprend un cadre de transparence qui n'est ni intrusif ni punitif, mais qui doit servir à créer la confiance entre les parties. Il établit également qu'à partir de 2023, l'ONU produira tous les cinq ans un rapport (bilan mondial) sur la mise en œuvre de l'accord et les progrès réalisés – impact des contributions climatiques, mobilisation des ressources financières et technologiques, prévisions des températures mondiales, etc.

Le transfert de technologie : L'accord de Paris reconnaît la nécessité d'accélérer le transfert technologique vers les pays en développement et déclare que tous les mécanismes techniques et financiers disponibles devront être utilisés. Des mesures ont été annoncées pour renforcer le mécanisme existant qui se base des besoins technologiques des pays en développement dans l'objectif d'atteindre une trajectoire d'émissions compatible avec l'objectif de 2 °C.

Le Paris Rulebook : Le Paris Rulebook est un ensemble de règles d'application de l'Accord de Paris, visant à maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. L'adoption du Rulebook permet de rendre opérationnel l'Accord de Paris, de rehausser l'ambition des États et de déterminer un cadre d'action favorisant : la transparence des plans d'action nationaux afin de promouvoir la confiance entre les pays, le financement à destination des pays en développement, notamment pour mobiliser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020, l'évaluation et le suivi de l'efficacité de l'action climatique dès 2023.

Les points essentiels du Paris Rulebook Télécharger

[Les Conférences des Parties \(COP\)](#)

C'est quoi les COP ?

La CCNUCC s'est dotée de différents organes pour assurer le suivi de ses actions. La Conférence des Parties (COP) constitue l'organe suprême de la CCNUCC, dans le sens où la COP est la plus haute autorité à pouvoir prendre des décisions. La Conférence des parties (COP) se réunit annuellement afin de discuter, de négocier des réalisations et d'établir les prochaines étapes.

Une petite historique des COP

En 1992, plus de 178 pays se rencontrent à Rio de Janeiro pour la conférence décennale de l'ONU sur l'environnement et le développement. Des avancées significatives sont ainsi faites, comme la signature de la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement qui donne une définition officielle du développement durable.

Chaque année, les pays ayant signé la convention sur le climat du sommet de Rio se retrouveront pour trouver des solutions concrètes pour lutter contre le changement climatique. La "conférence des parties" prendra place chaque année dans une ville différente. Des acteurs non gouvernementaux y prendront aussi place (ONG, entreprises, villes, citoyens, etc.) afin de représenter au mieux la société qui doit lutter contre le changement climatique.

Comment les COP fonctionnent-elle ?

La COP possède deux organes subsidiaires permanents : l'Organe subsidiaire pour la mise en œuvre (SBI) et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA).

Le SBI : Le SBI soutient la COP, la CMP et la CMA et veille à ce que les Parties progressent dans la mise en œuvre de leurs engagements au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris (et des décisions prises auparavant). Différentes thématiques sont traitées durant les COP, principalement celles liées à l'adaptation, l'atténuation, les Contributions déterminées au niveau national... ainsi que les questions relatives aux pays les moins avancés et les changements climatiques, entre autres. La présidence du SBI est assurée tour à tour par les cinq groupes régionaux des Nations Unies.

La SBSTA : Le SBSTA appuie la COP, la CMP et la CMA en leur fournissant des informations et des conseils opportuns sur les questions scientifiques et technologiques. On trouve par exemple à son ordre du jour des lignes directrices qui aident les Parties visées à l'Annexe I à remettre leurs rapports financiers, les questions liées à l'agriculture, et des mécanismes qui peuvent être utilisés pour mettre en œuvre les accords (par exemple, le Mécanisme pour un développement propre créé par le Protocole de Kyoto). Comme pour le SBI, la présidence du SBSTA est assurée tour à tour par les cinq groupes régionaux des Nations Unies.

Présidence des COP : La présidence des COP est assurée de manière tournante par les 5 Groupes régionaux des Nations unies : le groupe africain, le groupe d'Asie-Pacifique, le groupe d'Europe orientale, le groupe d'Amérique latine et les Caraïbes. Actuellement, nous sommes 26^{ème} conférences de Parties. Elle devrait se dérouler en Europe, à Glasgow.

Les Organes de décision à la COP : La Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC

- **La Conférence des parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP)**
- **La Conférence des parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA)**
: Cet organe décisionnaire pour la mise en œuvre de l'Accord

Madagascar et les COP

Madagascar participe activement à la Conférence des Parties. Sa délégation est composée par des représentants de l'Etat, ONG, associations et secteur privé, collectivités, syndicats, mouvements de jeunes. La Grande île participe aux négociations climatiques surtout celles qui concernent les thématiques portant sur l'atténuation, l'adaptation, le genre, les renforcements de capacité et technologie, la transparence et les finances. La Grande île participe également aux « side events » : stands, conférences et sessions de partage de bonnes pratiques et d'expériences.

Liste des conférences des parties depuis 1995

Année	COP	Ville	Pays	
1995	COP1	Berlin	Allemagne	
1996	COP2	Genève	Suisse	
1997	COP3	Kyoto	Japon	
1998	COP4	Buenos Aires	Argentine	
1999	COP5	Bonn	Allemagne	
2000	COP6	La Hague	Pays-Bas	
2001	COP6	Bonn	Allemagne	
2001	COP7	Marrakech	Maroc	
2002	COP8	New Delhi	Inde	
2003	COP9	Milan	Italie	
2004	COP10	Buenos Aires	Argentine	
2005	COP11	Montréal	Canada	
2006	COP12	Nairobi	Kenya	
2007	COP13	Bali	Indonésie	
2008	COP14	Poznań	Pologne	
2009	COP15	Copenhague	Danemark	

Elaboration d'une stratégie de communication d'un portail web

Année	COP	Ville	Pays	
2010	COP16	Cancún	Mexique	
2011	COP17	Durban	Afrique du Sud	
2012	COP18	Doha	Qatar	
2013	COP19	Varsovie	Pologne	
2014	COP20	Lima	Pérou	
2015	COP21	Paris	France	Décisions à télécharger
2016	COP22	Marrakech	Maroc	Décisions à télécharger
2017	COP23	Bonn	Allemagne	Décisions à télécharger
2018	COP24	Katowice	Pologne	Décisions à télécharger

Les financements climatiques

GCF (Green Climate Fund) : <http://www.greenclimate.fund/>

GEF (Global Environment Facility) : <https://www.thegef.org/>

Fonds d'adaptation : une vue d'ensemble peut être [téléchargée ici](#) :

Lexique

Changements climatiques : des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables.

Conférence des Parties : la Conférence des Parties à la Convention.

Convention : la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée à New York le 9 mai 1992.

Effets néfastes des changements climatiques : les modifications de l'environnement physique ou des biotes dues à des changements climatiques et qui exercent des effets nocifs significatifs sur la composition, la résistance ou la productivité des écosystèmes naturels et aménagés, sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être de l'homme.

Emissions : la libération de gaz à effet de serre ou de précurseurs de tels gaz dans l'atmosphère au-dessus d'une zone et au cours d'une période données.

Gaz à effet de serre : les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat créé conjointement par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement en 1988.

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière d'environnement et de Développement Durable. Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable s'assigne comme mission la sauvegarde et la valorisation de notre environnement et de nos ressources naturelles uniques pour le bien-être de la population Malagasy ainsi que le développement durable du pays.

Puits : tout processus, toute activité ou tout mécanisme, naturel ou artificiel, qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre.

Source : tout processus ou activité qui libère dans l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre.

Système climatique : un ensemble englobant l'atmosphère, hydrosphère, la biosphère et la géosphère, ainsi que leurs interactions.

Accord de Paris

A propos de l'Accord de Paris

C'est quoi l'Accord de Paris ?

- L'Accord de Paris a été adopté le 12 décembre 2015 lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Paris du 30 novembre au 13 décembre 2015. Conformément à son article 20, l'Accord sera ouvert à la signature des États et des organisations d'intégration économique régionale qui sont parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 22 avril 2016 au 21 avril 2017. Dans ce traité, il a été convenu de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C

Quels sont les composantes de l'Accord de Paris ?

L'Accord de Paris est un effort commun et mondial de renouvellement de la gestion des négociations climatiques internationales. L'accord de Paris est appuyé par des initiatives nouvelles qui s'articule autour de 4 piliers :

- L'adoption d'un accord universel
- L'élaboration, par chaque Etat, de contributions nationales pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si le texte de l'accord ne mentionne pas le contenu de ces contributions, il contraint les Etats signataires à établir un plan de contributions, les mettre en œuvre, et les revoir à la hausse régulièrement
- L'intégration de la société civile dans le processus des négociations, à travers l'Agenda de l'Action adopté en novembre 2016, qui rassemble les initiatives de la société civile de 180 pays. Dès 2015, des membres de la société civile sont nommés Champions de haut-niveau, pour faciliter l'intervention de la société civile dans le processus interétatique
L'engagement financier des pays développés, à verser 100 milliards de dollars par an à partir de 2020. Ces financements, fléchés à travers le Fonds vert pour le climat créé en 2009, devront privilégier les Etats les plus vulnérables aux changements climatiques

L'entrée en vigueur de l'Accord de Paris

L'accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Il présente un plan d'action visant à limiter le réchauffement planétaire. Ses principaux éléments sont les suivants :

- **Contributions :** avant et pendant la conférence de Paris, les pays ont présenté de vastes plans d'action nationaux sur le climat en vue de réduire leurs émissions
- **Ambition :** les gouvernements sont convenus de communiquer leurs plans d'action tous les 5 ans, chaque plan fixant des objectifs plus ambitieux
- **Transparence :** les pays sont convenus de s'informer mutuellement et d'informer le public des progrès qu'ils accomplissent dans la réalisation de leurs objectifs, afin de garantir la transparence et le contrôle de leur action.

Et Madagascar ?

Madagascar Montre sa volonté à lutter contre le changement climatique en ratifiant les différents traités sur le climat dont l'Accord de Paris en 2016 et en soumissionnant sa CDN

avec des engagements de réduction des émissions de GES de 14% , une augmentation de sa capacité d'absorption de 32% , et le renforcement de sa résilience face au changement climatique.

La Contribution déterminée au niveau National

Atténuation

Une petite définition

Mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à renforcer les séquestrations de GES/puits carbone. Les actions nationales d'atténuations appropriées à Madagascar concernent les secteurs énergie, agriculture, forêt, déchets et transports.

Secteur énergie

- Faciliter l'accès à l'énergie, stabiliser l'existant et développer de nouvelles pistes notamment les énergies renouvelables et alternatives
- Production énergétique (réhabilitation du réseau et des centrales)
- Développement de l'énergie renouvelable (augmentation de la contribution de l'hydraulique et du solaire à partir de 35% (actuel) à 79%)
- Amélioration de l'efficacité énergétique
- Electrification rurale
- Diffusion des foyers améliorés (50% de ménages adoptant les foyers améliorés en 2030)

Secteur agriculture

- Diffusion à grandes échelles des Systèmes de Riziculture Intensive / Améliorée
- Promotion à grandes échelles de l'agriculture de conservation et de l'agriculture climato-intelligente, en général
- Diffusion de l'arboriculture (5000 ha annuellement à partir de 2018)

Secteur Utilisation des Terres et Changement d'Affectation des terres et Foresterie

- Reboisement à grandes échelles pour un système durable de production de bois et avec des espèces autochtones pour la conservation
- Réduction du prélèvement de bois des forêts
- Intégration effective du mécanisme REDD+
- Diffusion de l'agroforesterie
- Contrôle des feux de forêts et des prairies

Déchets

- Production de biogaz à partir des eaux usées
- Compostage des déchets organiques ménagers (50% des quantités de déchets transformés dans les grandes villes)

Le marché carbone

Une petite définition

Le marché du carbone est un outil visant à instaurer un système permettant de réduire les émissions de CO₂. Le marché carbone pourrait être volontaire, ou réglementé par le Protocole de Kyoto.

Les différents types de marché réglementés par le Protocole de Kyoto

Pour permettre aux pays industrialisés de s'acquitter de leurs engagements chiffrés de réductions des émissions de GES, le Protocole de Kyoto (PK), en référence à la ville où il a été négocié, a instauré trois mécanismes de flexibilités, à savoir les Permis d' Emission Négociables, la Mise en Œuvre Conjointe et le Mécanisme pour un Développement Propre qui est le seul mécanisme impliquant les pays en développement : Le MDP est un mécanisme coopératif dont les objectifs sont d'aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement durable et de permettre aux pays développés de contribuer à la réduction des émissions de GES dans l'atmosphère.

Seules les parties (pays) ayant ratifié le Protocole de Kyoto ont accès à ces mécanismes.

Les principes du MDP

Les projets éligibles concernent :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique des usages finaux
- L'amélioration de l'efficacité énergétique au niveau de l'offre d'énergie
- La substitution de combustibles
- Agriculture (réduction des émissions de CH₄, N₂O)
- Les procédés industriels (CO₂ du au ciment, etc., HFCs, PFCs, SF₆)
- Les projets d'absorption du carbone (seules les opérations de boisement et de reboisement sont éligibles au MDP)
- Les projets portants sur les énergies renouvelables
- La gestion des déchets

Les acteurs d'un projet MDP

Quatre acteurs entrent dans le cadre d'un projet MDP :

- **Le promoteur** : le développeur du projet
- **L'autorité Nationale Désignée** : en charge de l'évaluation et de l'approbation des projets au niveau national (pays hôte)
- **L'entité Opérationnelle Désignée (A)** : en charge de la validation, de la vérification, de la certification du DDP et de la transmission projet au conseil exécutif du MDP
- **L'entité opérationnelle Désignée (B)** : met en œuvre, surveille le projet, vérifie et certifie
- **Le conseil exécutif** : le superviseur, accréditeur des EOD. Il tient aussi le registre MDP, prélève les dépenses relatives à l'adaptation et les autres frais. Il est le garant de l'approbation méthodologie, de l'enregistrement et de la délivrance des URCE

Madagascar et le marché carbone

Madagascar a adopté la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1998 et le Protocole de Kyoto en 2003. Ce protocole, juridiquement contraignant, fixait les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5% en moyenne par rapport à l'année 1990 pour les pays industrialisés.

La première période d'engagement du PK s'est étalée de 2008 -2012. Une seconde période d'engagement a été fixée à Doha et s'étend de 2013 à 2020. Cette mise en application a induit des demandes plus importantes sur le marché des unités de réduction d'émission.

L'Autorité Nationale Désignée du mécanisme de développement propre

Afin de mettre en œuvre le Protocole de Kyoto et tirer profits des opportunités offert par le MDP, Madagascar a mise en place l'Autorité Nationale Désignée pour le Mécanisme de Développement Propre, instituée au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

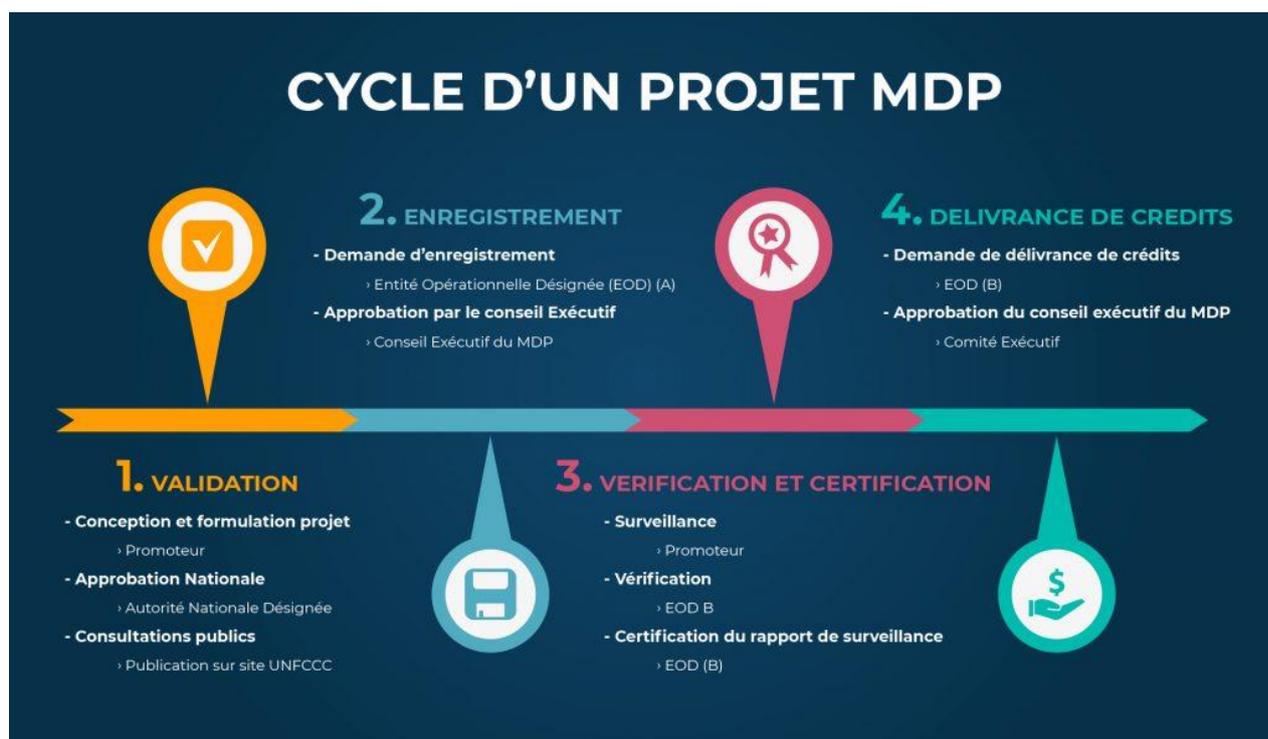
L'Autorité Nationale Désignée du Mécanisme de Développement Propre est une organisation gouvernementale servant de point de contact pour les questions relatives à la mise en place des projets MDP sur le territoire national.

Composition de l'AND

L'AND est composé d'un bureau permanent qui est le MEDD/ BNCCCREDD+ et de différents départements ministériels entre autres le MICA, MEH, MEAH, MTTM, MATD, le MID

- **Les Rôles de l'AND :** évaluer les projets MDP, vérifier que le projet respecte les critères du développement durable du pays hôte et délivrer la lettre d'approbation officielle d'un projet MDP
- **Les missions de l'AND :** Tenir le registre national carbone ; promouvoir le MDP et le marché volontaire des crédits carbonés sur le territoire Malgache ; évaluer et approuver les documents du projet soumis dans le cadre du MDP du Protocole de Kyoto ; représenter le Ministère de l'environnement, de l'écologie et des Forêts dans l'établissement, la négociation et l'approbation des contrats et assurer le suivi des contrats et celui de l'utilisation des fonds affectés aux communautés de base à vocation environnementale.

Le cycle d'un projet



Liste des projets à Madagascar (liste déroulant)

Quelques projets à Madagascar

- Centrale Hydroélectrique à Maroantsetra. Promoteur : Hydelec Madagascar : <https://aera-group.fr/fr/gallery/hydelec/>
- Centrale hydroélectrique à Mahitsy. Promoteur : Hydelec Madagascar : <https://aera-group.fr/fr/gallery/hydelec/>
- Centrale hydroélectrique à Sahanivotry. Promoteur : Hydelec Madagascar : <https://aera-group.fr/fr/gallery/hydelec/>
- Hydroélectrique à Sahanivotry. Promoteur : Henri Fraise et compagnie : <http://www.henri-fraise.com/>

REDD+

Une petite définition : le mécanisme REDD+ est une opportunité de financement de la gestion durable des forêts. En effet, la nouvelle politique forestière promeut les mécanismes de financement innovants. Le mécanisme REDD+ est une opportunité pour capter des financements internationaux afin de, simultanément, contribuer aux objectifs climatiques déclarés par Madagascar dans son NDC1 et de mettre en œuvre des activités « transformationnelles » d'utilisation et de gestion des terres et des espaces forestiers.

Le mécanisme REDD+ est considéré par la nouvelle politique forestière, promulguée en 2017, comme un système incitatif et durable pour faire face aux facteurs socio-économiques et politiques qui entraînent la déforestation et la dégradation des forêts. La mise en œuvre de ce mécanisme permet d'atteindre quatre principaux objectifs :

- La réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts
 - La conservation et le renforcement des stocks de carbone
 - La contribution au maintien des fonctions écologiques des forêts et la conservation de la biodiversité
 - La gestion durable des ressources forestières.
- La stratégie nationale REDD+ a été adoptée par décret.

[Télécharger la stratégie nationale REDD+](#) [Télécharger](#)

Le Premier Programme national de mise en œuvre est le programme de réduction d'émissions « Atiala Atsinanana »

Les documents cadres sur les sauvegardes environnementales et sociales :

- **Le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) :** l'objectif du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) est d'établir un processus de sélection environnementale et sociale qui permettra au Bureau National de Coordination REDD+ (BNC REDD+) et aux promoteurs des activités REDD+ de pouvoir identifier, évaluer et atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités à mener. Le présent document est réalisé aux fins d'une bonne intégration des aspects environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre des projets. Il a pour but de proposer les mesures et de faire des recommandations pour réduire ou annuler les impacts négatifs environnementaux et sociaux, d'évaluer le coût estimatif de mise en œuvre des mesures d'atténuation de ces impacts mais aussi de renforcer les impacts positifs liés à la mise en œuvre des activités REDD+. Pour atténuer les impacts négatifs potentiels liés à la mise en œuvre du Programme REDD+ et répondre aux attentes des populations riveraines, la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales seront obligatoires. Secteurs touchés et typologies d'activités à mettre en œuvre : cf *Stratégie*

Nationale REDD+ (Conservation, aménagement du territoire, reboisement et reforestation, amélioration de la gouvernance forestière, développement de filières durables, amélioration des conditions de subsistance de la population locale)

- **Le Cadre de politique de réinstallation (CPR)** : dans le cas où la mise en œuvre des activités REDD+ nécessite la réinstallation des populations, un cadre de politique de réinstallation a été élaboré. Il décrit le processus d'expropriation, les principes guidant la réinstallation, les critères d'admissibilité aux compensations et matrices des droits, les arrangements institutionnels nécessaires pour la réinstallation et la gestion des impacts sociaux potentiels, le processus de filtrage (screening) initial, la procédure de mise en œuvre des Plans d'action de réinstallation et des Plans abrégés de réinstallation, la procédure de consultation et participation menée pour la préparation du CPR et le mécanisme de règlement de griefs.
- **Le Cadre fonctionnel (CF)** : le Cadre fonctionnel décrit les processus participatifs à suivre dans le cas où les activités REDD+ engendrent des restrictions d'accès aux ressources. Il décrit les activités REDD+ susceptibles d'impliquer des restrictions d'accès aux ressources naturelles ou autres préjudices aux personnes, la définition participative des critères d'éligibilité pour les personnes affectées par les activités, la définition des mesures à prendre pour aider les populations affectées dans leur effort d'amélioration ou de reconstitution de leurs moyens d'existence tout en préservant les aires protégées concernées y compris les parcs nationaux, le processus de règlement des éventuels conflits et réclamations, les procédures administratives et juridiques et le dispositifs de suivi.

Documentations (Cdn en général)

Les CPDN sont le principal moyen de communication que les gouvernements ont utilisé pour informer la communauté internationale des actions qu'ils ont prévues pour faire face aux changements climatiques.

- **Télécharger ici la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) de la République de Madagascar (Nom de fichier : CONTRIBUTION PREVUE DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL (CPDN) DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR)**

ADAPTATION

ADAPTATION

ADAPTATION

AGRICULTURE

Les politiques

« Vers l'autosuffisance alimentaire et l'émergence d'un secteur agricole moderne », telle est la politique du MAEP pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la Politique Générale de l'Etat (PGE) et du Plan Emergence Madagascar (PEM) : atteindre l'autosuffisance alimentaire via l'autosuffisance en riz, l'autosuffisance en protéines et l'amélioration de la gouvernance de la pêche. Les actions qui en découlent sont également en cohérence avec la Lettre de Politique de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (LPAEP) et de son programme de mise en œuvre, le Programme Sectoriel Agriculture, Elevage, Pêche (PSAEP), ainsi que les engagements pris par Madagascar pour la mise en œuvre du Programme Détaillé du développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Elle est basée sur l'approche filière et le développement des chaînes de valeur qui s'adossent sur trois thématiques : Exploitation Agriculture Familiale, l'agro-business et l'agro-industrie avec des liens d'agriculture contractuelle et d'agriculture commerciale dans un environnement de résilience aux changements climatiques et privilégiant les marchés local, régional, national et international

En ce qui concerne le sous-secteur élevage, un cadre d'orientation politique du développement de la filière zébu malagasy a été adopté en mars 2012 et dont la vision à l'horizon 2020, des zébu malagasy en bonne santé et de bon embonpoint recouvrent des pâturages permanents de bonne valeur ; l'élevage, en devenant une activité à rentabilité économique, sert de levier de développement économique, contribue à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire et le zébu retrouve sa place dans les plats de chaque ménage malagasy, ainsi que parmi les meilleures recettes du monde .

Pour les 02 sous-secteurs agriculture et élevage il n'y a concrètement pas de politique sectorielle spécifique au changement climatique mais la déclinaison de la PNLCC au niveau du secteur Agriculture s'effectue par l'augmentation de la résilience du système agricole aux changements climatiques et la promotion des techniques agricoles (AEP) favorisant l'atténuation des impacts négatifs du changement climatique.

Le secteur Agriculture est impliqué dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes. Cette politique définit les missions principales de l'institution chargée de la Gestion des Risques et des Catastrophes, de ses structures, et des principes régissant les relations entre les différents intervenants et la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes (2016-2030), un cadre transversal, intersectoriel et pluri acteurs pour gérer globalement les risques, à la fois en termes de réponse aux chocs, mais également de prévention et de préparation

[Les stratégies sectorielles agriculture](#)

Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur les Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (RPGAA) : Un outil qui permet d'accroître et d'améliorer la production agricole tout en préservant la biodiversité- en particulier les RPGAA. Entre autres, c'est une stratégie de conservation et utilisation durable des RPGAA avec le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation dont la finalité est pour faire face aux changements climatiques (2018/2025)

Stratégie Nationale de Développement Rizicole (SNDR) : Son objectif est de contribuer à la sécurité alimentaire, à l'amélioration des revenus des acteurs de la filière Riz et à la croissance économique. Pour atteindre ces objectifs, cette stratégie s'articule autour de cinq (5) axes stratégiques : dont l'intensification Agricole incluant la mécanisation agricole, l'augmentation de la superficie et l'intensification de la production en tenant compte du contexte de changement climatique (2009-2020) et (2016-2020)

Stratégie Nationale face au Changement Climatique pour les secteurs agriculture, élevage et pêche (SNCC/AEP) : Trace les grandes lignes de la stratégie adoptée par le Secteur Agriculture- Elevage- Pêche dans le contexte du changement climatique. Cette stratégie couvre la période 2012- 2025 et décrit la vision, les objectifs et les axes stratégiques tenant compte à la fois des problématiques et des opportunités apportées par cette préoccupation mondiale pour laquelle Madagascar est également concernée. La SNCC/AEP est articulée autour de 5 axes: (i) l'agriculture s'adapte au changement climatique; (ii) les actions d'atténuation génèrent des bénéfices socio-économiques pour de secteur AEP; (iii) l'agriculture intègre les préoccupations relatives au changement climatique dans toutes ses actions; (iv) l'agriculture dispose de

mécanismes financiers pérennes pour ses actions d'adaptation et d'atténuation; et (v) l'agriculture promeut les recherches appliquées et les innovations techniques et utilise les résultats de recherche en outils de décision et de développement efficaces face au changement climatique (2012-2025)

Stratégie Nationale et le Plan d'action pour le renforcement de la résilience des moyens de subsistance face au changement climatique à travers la mise à l'échelle de la diffusion de l'agriculture intelligente face au climat à Madagascar : ce document sur la stratégie et plan d'action AIC a été élaboré en 2017 avec l'appui de la FAO et a été adopté à travers le Service Environnement, Climat et Réponse aux Urgences (SECRU) et la Direction de Formation Agricole et Professionnalisation des Producteurs (DFAPP) au sein du MAEP. Cette stratégie couvre la période 2017 -2022 et offre des axes de solutions pour améliorer la résilience de la population à travers le renforcement de leurs moyens d'existence et la relance des pratiques agricoles intelligentes face au climat tout en créant un environnement politique, structurel et technique favorable à la diffusion de ces pratiques.

Les programmes sectoriels

Programme sectoriel agricole, élevage et pêche et Plan National d'investissement Agriculture Elevage et Pêche (PSAEP/PNIAEP), élaboré pour la période 2015-2025, a comme objectif de réduire le taux de pauvreté de la population vivant en dessous du seuil de 1,25 USD par jour de 82% à 20% en 2025, et d'avoir un taux de croissance annuelle pour le secteur AEP de 6%, contre 2,6 % actuellement. Le PSAEP est décliné en cinq grands axes stratégiques d'intervention : (i) Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et atténuation des impacts sociaux ; (ii) Promotion de systèmes de production compétitifs, durables et adaptés au changement climatique ; (iii) Développement de marchés, promotions des filières, de l'agro-industrie et du secteur privé ; (iv) Amélioration de la gouvernance du secteur agricole; et (v) Gestion des risques et catastrophes naturelles.

Programme de Développement des Filières agricoles Inclusives (DEFIS) : a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et renforcer la résilience face aux changements climatiques dans les zones rurales : DEFIS intervient dans huit régions du sud et du centre-est de Madagascar, à savoir : Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Vatovavy-Fitovinany, AtsimoAtsinanana et AtsimoAndrefana.

SANTE

La politique

La Politique Nationale de Santé Communautaire (PNSC) qui prévoit sept axes stratégiques :

- Axe 1 : Intégration de la santé communautaire au système de santé
- Axe 2 : Optimisation des interventions en faveur de la promotion de la santé
- Axe 3 : Mise à l'échelle des interventions communautaires intégrées
- Axe 4 : Coordination de la mise en œuvre des interventions
- Axe 5 : Institutionnalisation de la santé communautaire
- Axe 6 : Harmonisation de l'approche communautaire
- Axe 7 : Renforcement de la recherche en santé communautaire

Les cadrages juridico-politiques

- La déclaration d'Addis-Abeba sur la participation communautaire, du 20 au 22 Novembre 2006 à Addis-Abeba, Ethiopie ;

- La Déclaration du Kampala, 27 mars 2008, qui stipule le renforcement de l'éducation et de la formation des personnels de santé
- La Déclaration d'Alger, Algérie à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la recherche en santé dans la Région africaine, juin 2008
- La Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique, Libreville, Gabon, août 2008
- La Déclaration de Brazzaville sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles, Brazzaville, Congo, avril 2011
- La déclaration de Rio sur les déterminants de la santé, 21 octobre 2011
- Le Cadre pour des services de santé intégrés centrés sur la personne du 18 décembre 2015 (OMS)
- La **Politique Nationale de lutte contre le Changement Climatique de 2010** énumère les principes d'adaptation, d'atténuation, et d'intégration du changement climatique à tous les niveaux. L'application de ces principes nécessitera une définition des responsabilités des départements ministériels, des collectivités territoriales, des groupements, et des citoyens
- **Loi-2015-039 du 03 février 2016 sur le Partenariat Public Privé** définit le cadre juridique et institutionnel de passation et d'exécution des Partenariats public privé. Elle confirme la volonté de l'Etat de développer les PPP pour compléter ses ressources financières par le secteur privé face aux besoins importants en infrastructures
- **Loi des Finances annuelles** : L'Etat fixe, dans le Code Général des Impôts et dans le Code des Douanes, les avantages fiscaux et douaniers relatifs aux biens et services destinés à la l'exploitation des centres de soins et cliniques privés.

RESSOURCES EN EAU

Actuellement, le ministère en charge de l'eau est en train d'élaborer et, améliorer ses documents cadres tels que la Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, sa stratégie de mise en œuvre, le Plan d'Action national Sectoriel et le Programme d'Actions National Sectoriels. Etant donné que la Politique est l'ensemble de document qui vise à satisfaire les besoins ultimes de la population et formule ses besoins sous forme d'objectifs globaux ou généraux.

La Stratégie identifie et regroupe les actions et les meilleurs moyens pour atteindre ces objectifs globaux et entame des plans d'actions précise, pour la période visée par la politique, les tâches et responsabilités, (ii) le calendrier) ; et (iii) les Ressources. Tandis que le Programme est l'éclatement du Plan d'action par tranche de périodes fixées. Il est constitué par plusieurs projets à mettre en œuvre. Le Projet est la mise en œuvre d'un ensemble d'activités (supervision des composantes, gestion des contrats, etc.).

Pour la mise en œuvre de ces actions citées ci-dessus, les sept (7) documents existants suivants feront l'objet de mise à jour :

- Déclaration de Politique Sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement (DECLAPOL)
- Code de l'eau
- Décrets d'application du Code de l'Eau
- Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement (PSNA)

- Note d'Orientation Stratégique du Secteur de l'Eau Potable, de l'Assainissement et de l'Hygiène
- Programme National d'Accès à l'Eau Potable et l'Assainissement (PNAEPA), Période 2008-2012
- Stratégie Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, Période 2013-2018

De ce fait, l'intégration de la dimension changement climatique sera priorisée dans la vision de la Politique Nationale de l'Eau, Assainissement et Hygiène (PNEAH). Cette intégration consiste en :

- L'amélioration de la gestion des ressources en eau (Adaptation)
- L'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (Adaptation)
- L'optimisation de l'utilisation de l'eau à des fins économiques par tous les secteurs de développement (Agriculture, Energie, Mines, Transport, etc.).

De plus, la Politique Nationale de l'Eau, Assainissement et Hygiène (PNEAH), en respectant l'arrangement institutionnel et la structure existante, sera basée sur :

- La Décentralisation
- Les Aspects multisectoriels de l'usage de l'eau
- La Déconcentration
- La Bonne gouvernance

La structure existante est le MEAH, la Structure de Coordination au niveau National, la Structure Régionale de Maintenance Opérationnelle, le CODES (une structure en vue dans le MID) et la Présentation des représentants de l'Etat aux niveaux National, Régional et Communal.

Dans la nouvelle structure, il y aura :

- Une amélioration dans la trilogie (Eau, Assainissement et Hygiène) qui sera gérée d'une manière intégrée
- Une promotion du service WASH ? au sein du MEAH pour rassembler les acteurs du secteur WASH
- Une promotion de la mutualisation de services intercommunalité WASH selon les besoins/priorités des Communes
- Une promotion de la déconcentration de service WASH au niveau des Districts
- Une Assurance des services WASH déconcentrés au niveau des communes
- Une promotion de la mise en place des normes WASH dans les institutions

La coordination du secteur WASH est dirigée par le représentant de l'Etat, le CODES ou Comité d'Orientation pour le Développement Economique et Social dont un collègue EAH (Ex SRMO) Ainsi les attributions, les rôles et les responsabilités de ce département se répartissent à travers les six thèmes suivants :

- Ressources en eau
- Alimentation en eau potable
- Assainissement liquide et pluvial
- Déchets solides
- Changement climatique et Gestion des risques, catastrophes et urgences
- Arrangement institutionnel, Hygiène, IEC et Développement du Secteur privé.

En plus de l'intégration de la dimension environnementale, notamment le changement climatique dans les activités de ce secteur EAH, les éléments de transparence de l'Accord de Paris seront également considérés afin de mieux gérer la mise en œuvre de la CDN des BURs et CNs en utilisant le système MRV.

Concernant le PGE (2019), les priorités du secteur Ressources en eau sont de :

- Garantir un accès de tous les Malagasy à l'eau potable et à l'assainissement
- Promouvoir l'Hygiène
- Assurer une gestion durable des ressources en eau à travers le GIRE.

Le Contrat de performance 2019 prévoit dans l'Axe 5 les trois objectifs stratégiques suivants :

- Elaborer valider les documents cadres et législatifs du secteur Eau, Assainissement et Hygiène
- Intégrer la dimension changement climatique dans ces différents documents cadres et législatifs régissant les actions à réaliser au sein de ce Ministère
- Revoir et actualiser la Politique Nationale de l'Eau, Assainissement et Hygiène à Madagascar.

ZONES COTIERES

Les cadrages politico-juridiques

- Politique Générale de l'Etat (PGE)
- Politique Nationale de Développement (PND)
- Politique Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (PNLCC), 2010
- Politique de Développement Durable des Zones Côtières et Marines en 2000, publié en 2000, les Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar, en 2003
- Politique de Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar
- Loi n°2015-003 portant Charte de l'Environnement Malagasy
- Plan d'Actions National Zones Côtières et Marines, accompagnés des projets de décrets pour leur mise en œuvre, regroupés dans le document intitulé « Livre Blanc de la Politique de Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar »
- PANGIZC : Plan d'Action National de la Gestion intégrée des Zones côtières (2012 – 2016)
- Stratégie Nationale de Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar du 03 Mars 2010
- Décret du 2010-137 du 23 mars 2020 portant réglementation de la gestion intégrée des zones côtières de Madagascar
- Arrêté 2169/2009 du 12 février 2009, portant création, organisation et fonctionnement du Comité National pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières
- Contribution Déterminée au niveau National de Madagascar

Les textes internationaux

- Convention de Nairobi, du 30 Mai 1996, ratifiée par Madagascar en 1998

- Programme Régional Environnement de la Commission de l'Océan Indien (PRE-COI), dès 1995

FORETS BIODIVERSITES

« Reverdir Madagascar », telle est la politique du MEDD pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la Politique Générale de l'Etat (PGE). Cette politique, sur la base des principes et des dispositions de la Charte de l'Environnement et des Conventions Internationales relatives à la protection de l'Environnement, ratifiées par Madagascar, est en conformité avec les objectifs fixés par le velirano N°10 lequel consiste à la gestion durable et la conservation de nos ressources naturelles. L'objectif est de reboiser et de couvrir en raison de 40.000 hectares de surfaces par an avec la mobilisation des élèves/étudiants, des militaires qui représentent approximativement 6 millions d'individus. Le recours à de nouvelles technologies de reforestation à grande échelle devrait être fait.

Par ailleurs, le MEDD est chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière d'environnement et de Développement Durable. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable s'assigne comme mission « La Sauvegarde et la valorisation de notre environnement et de nos ressources naturelles uniques pour le bien-être de la population Malagasy ainsi que le développement durable du pays ».

A ce titre, et en rapport avec la politique du changement climatique, le MEDD a entre autres la charge de :

- Développer et/ou mettre à jour des instruments politiques, stratégiques et juridiques pour améliorer la gouvernance environnementale et forestière
- Assurer de manière coordonnée la prise en considération de la dimension environnementale dans les politiques de développement au niveau des secteurs et des collectivités décentralisées
- Renforcer la lutte contre le changement climatique en vue d'une économie résiliente et d'un développement à faible émission de carbone

Les actions qui en découlent sont également en cohérence avec les conventions internationales ratifiées par Madagascar, politiques, stratégies et plans d'actions.

ATTENUATION

AGRICULTURE

Les politiques

« Vers l'autosuffisance alimentaire et l'émergence d'un secteur agricole moderne », telle est la politique du MAEP pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la Politique Générale de

l'Etat (PGE) et du Plan Emergence Madagascar (PEM) : atteindre l'autosuffisance alimentaire via l'autosuffisance en riz, l'autosuffisance en protéines et l'amélioration de la gouvernance de la pêche. Les actions qui en découlent sont également en cohérence avec la Lettre de Politique de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (LPAEP) et de son programme de mise en œuvre, le Programme Sectoriel Agriculture, Elevage, Pêche (PSAEP), ainsi que les engagements pris par Madagascar pour la mise en œuvre du Programme Détaillé du développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Elle est basée sur l'approche filière et le développement des chaînes de valeur qui s'adosent sur trois thématiques : Exploitation Agriculture Familiale, l'agro-business et l'agro-industrie avec des liens d'agriculture contractuelle et d'agriculture commerciale dans un environnement de résilience aux changements climatiques et privilégiant les marchés local, régional, national et international

En ce qui concerne le sous-secteur élevage, un cadre d'orientation politique du développement de la filière zébu malagasy a été adopté en mars 2012 et dont la vision à l'horizon 2020, des zébu malagasy en bonne santé et de bon embonpoint recouvrent des pâturages permanents de bonne valeur ; l'élevage, en devenant une activité à rentabilité économique, sert de levier de développement économique, contribue à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire et le zébu retrouve sa place dans les plats de chaque ménage malagasy, ainsi que parmi les meilleures recettes du monde .

Pour les 02 sous-secteurs agriculture et élevage il n'y a concrètement pas de politique sectorielle spécifique au changement climatique mais la déclinaison de la PNLCC au niveau du secteur Agriculture s'effectue par l'augmentation de la résilience du système agricole aux changements climatiques et la promotion des techniques agricoles (AEP) favorisant l'atténuation des impacts négatifs du changement climatique.

Le secteur Agriculture est impliqué dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes. Cette politique définit les missions principales de l'institution chargée de la Gestion des Risques et des Catastrophes, de ses structures, et des principes régissant les relations entre les différents intervenants et la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes (2016-2030), un cadre transversal, intersectoriel et pluri acteurs pour gérer globalement les risques, à la fois en termes de réponse aux chocs, mais également de prévention et de préparation

[Les stratégies sectorielles agriculture](#)

Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur les Ressources Phylogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (RPGAA) : Un outil qui permet d'accroître et d'améliorer la production agricole tout en préservant la biodiversité- en particulier les RPGAA. Entre autres, c'est une stratégie de conservation et utilisation durable des RPGAA avec le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation dont la finalité est pour faire face aux changements climatiques (2018/2025)

Stratégie Nationale de Développement Rizicole (SNDR) : Son objectif est de contribuer à la sécurité alimentaire, à l'amélioration des revenus des acteurs de la filière Riz et à la croissance économique. Pour atteindre ces objectifs, cette stratégie s'articule autour de cinq (5) axes stratégiques : dont l'intensification Agricole incluant la mécanisation agricole, l'augmentation de la superficie et l'intensification de la production en tenant compte du contexte de changement climatique (2009-2020) et (2016-2020)

Stratégie Nationale face au Changement Climatique pour les secteurs agriculture, élevage et pêche (SNCC/AEP) : Trace les grandes lignes de la stratégie adoptée par le Secteur Agriculture- Elevage- Pêche dans le contexte du changement climatique. Cette stratégie couvre la période 2012- 2025 et décrit la vision, les objectifs et les axes stratégiques tenant compte à la fois des problématiques et des opportunités apportées par cette préoccupation mondiale pour laquelle Madagascar est également concernée. La SNCC/AEP est articulée autour de 5 axes: (i) l'agriculture s'adapte au changement climatique; (ii) les actions d'atténuation génèrent des bénéfices socio-économiques pour de secteur AEP; (iii) l'agriculture intègre les préoccupations relatives au changement climatique dans toutes ses actions; (iv) l'agriculture dispose de mécanismes financiers pérennes pour ses actions d'adaptation et d'atténuation; et (v) l'agriculture promeut les recherches appliquées et les innovations techniques et utilise les résultats de recherche en outils de décision et de développement efficaces face au changement climatique (2012-2025)

Stratégie Nationale et le Plan d'action pour le renforcement de la résilience des moyens de subsistance face au changement climatique à travers la mise à l'échelle de la diffusion de l'agriculture intelligente face au climat à Madagascar : ce document sur la stratégie et plan d'action AIC a été élaboré en 2017 avec l'appui de la FAO et a été adopté à travers le Service Environnement, Climat et Réponse aux Urgences (SECRU) et la Direction de Formation Agricole et Professionnalisation des Producteurs (DFAPP) au sein du MAEP. Cette stratégie couvre la période 2017 -2022 et offre des axes de solutions pour améliorer la résilience de la population à travers le renforcement de leurs moyens d'existence et la relance des pratiques agricoles intelligentes face au climat tout en créant un environnement politique, structurel et technique favorable à la diffusion de ces pratiques.

Les programmes sectoriels

Programme sectoriel agricole, élevage et pêche et Plan National d'investissement Agriculture Elevage et Pêche (PSAEP/PNIAEP), élaboré pour la période 2015-2025, a comme objectif de réduire le taux de pauvreté de la population vivant en dessous du seuil de 1,25 USD par jour de 82% à 20% en 2025, et d'avoir un taux de croissance annuelle pour le secteur AEP de 6%, contre 2,6 % actuellement. Le PSAEP est décliné en cinq grands axes stratégiques d'intervention : (i) Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et atténuation des impacts sociaux ; (ii) Promotion de systèmes de production compétitifs, durables et adaptés au changement climatique ; (iii) Développement de marchés, promotions des filières, de l'agro-industrie et du secteur privé ; (iv) Amélioration de la gouvernance du secteur agricole; et (v) Gestion des risques et catastrophes naturelles.

Programme de Développement des Filières agricoles Inclusives (DEFIS) : a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et renforcer la résilience face aux changements climatiques dans les zones rurales : DEFIS intervient dans huit régions du sud et du centre-est de Madagascar, à savoir : Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania, Vatovavy-Fitovinany, AtsimoAtsinanana et AtsimoAndrefana.

SANTE

La politique

La Politique Nationale de Santé Communautaire (PNSC) qui prévoit sept axes stratégiques :

- Axe 1 : Intégration de la santé communautaire au système de santé
- Axe 2 : Optimisation des interventions en faveur de la promotion de la santé
- Axe 3 : Mise à l'échelle des interventions communautaires intégrées

- Axe 4 : Coordination de la mise en œuvre des interventions
- Axe 5 : Institutionnalisation de la santé communautaire
- Axe 6 : Harmonisation de l'approche communautaire
- Axe 7 : Renforcement de la recherche en santé communautaire

Les cadres juridiques-politiques

- La déclaration d'Addis-Abeba sur la participation communautaire, du 20 au 22 Novembre 2006 à Addis-Abeba, Ethiopie ;
- La Déclaration du Kampala, 27 mars 2008, qui stipule le renforcement de l'éducation et de la formation des personnels de santé
- La Déclaration d'Alger, Algérie à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la recherche en santé dans la Région africaine, juin 2008
- La Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique, Libreville, Gabon, août 2008
- La Déclaration de Brazzaville sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles, Brazzaville, Congo, avril 2011
- La déclaration de Rio sur les déterminants de la santé, 21 octobre 2011
- Le Cadre pour des services de santé intégrés centrés sur la personne du 18 décembre 2015 (OMS)
- La **Politique Nationale de lutte contre le Changement Climatique de 2010** énumère les principes d'adaptation, d'atténuation, et d'intégration du changement climatique à tous les niveaux. L'application de ces principes nécessitera une définition des responsabilités des départements ministériels, des collectivités territoriales, des groupements, et des citoyens
- **Loi-2015-039 du 03 février 2016 sur le Partenariat Public Privé** définit le cadre juridique et institutionnel de passation et d'exécution des Partenariats public privé. Elle confirme la volonté de l'Etat de développer les PPP pour compléter ses ressources financières par le secteur privé face aux besoins importants en infrastructures
- **Loi des Finances annuelles** : L'Etat fixe, dans le Code Général des Impôts et dans le Code des Douanes, les avantages fiscaux et douaniers relatifs aux biens et services destinés à la l'exploitation des centres de soins et cliniques privés.

RESSOURCES EN EAU

Actuellement, le ministère en charge de l'eau est en train d'élaborer et, améliorer ses documents cadres tels que la Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, sa stratégie de mise en œuvre, le Plan d'Action national Sectoriel et le Programme d'Actions National Sectoriels. Etant donné que la Politique est l'ensemble de document qui vise à satisfaire les besoins ultimes de la population et formule ses besoins sous forme d'objectifs globaux ou généraux.

La Stratégie identifie et regroupe les actions et les meilleurs moyens pour atteindre ces objectifs globaux et entame des plans d'actions précise, pour la période visée par la politique, les tâches et responsabilités, (ii) le calendrier) ; et (iii) les Ressources. Tandis que le Programme est l'éclatement du Plan d'action par tranche de périodes fixées. Il est constitué par plusieurs projets à mettre en œuvre. Le Projet est la mise en œuvre d'un ensemble d'activités (supervision des composantes, gestion des contrats, etc.).

Pour la mise en œuvre de ces actions citées ci-dessus, les sept (7) documents existants suivants feront l'objet de mise à jour :

- Déclaration de Politique Sectorielle de l'Eau et de l'Assainissement (DECLAPOL)
- Code de l'eau
- Décrets d'application du Code de l'Eau
- Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement (PSNA)
- Note d'Orientation Stratégique du Secteur de l'Eau Potable, de l'Assainissement et de l'Hygiène
- Programme National d'Accès à l'Eau Potable et l'Assainissement (PNAEPA), Période 2008-2012
- Stratégie Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, Période 2013-2018

De ce fait, l'intégration de la dimension changement climatique sera priorisée dans la vision de la Politique Nationale de l'Eau, Assainissement et Hygiène (PNEAH). Cette intégration consiste en :

- L'amélioration de la gestion des ressources en eau (Adaptation)
- L'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (Adaptation)
- L'optimisation de l'utilisation de l'eau à des fins économiques par tous les secteurs de développement (Agriculture, Energie, Mines, Transport, etc.).

De plus, la Politique Nationale de l'Eau, Assainissement et Hygiène (PNEAH), en respectant l'arrangement institutionnel et la structure existante, sera basée sur :

- La Décentralisation
- Les Aspects multisectoriels de l'usage de l'eau
- La Déconcentration
- La Bonne gouvernance

La structure existante est le MEAH, la Structure de Coordination au niveau National, la Structure Régionale de Maintenance Opérationnelle, le CODES (une structure en vue dans le MID) et la Présentation des représentants de l'Etat aux niveaux National, Régional et Communal.

Dans la nouvelle structure, il y aura :

- Une amélioration dans la trilogie (Eau, Assainissement et Hygiène) qui sera gérée d'une manière intégrée
- Une promotion du service WASH ? au sein du MEAH pour rassembler les acteurs du secteur WASH
- Une promotion de la mutualisation de services intercommunalité WASH selon les besoins/priorités des Communes
- Une promotion de la déconcentration de service WASH au niveau des Districts
- Une Assurance des services WASH déconcentrés au niveau des communes
- Une promotion de la mise en place des normes WASH dans les institutions

La coordination du secteur WASH est dirigée par le représentant de l'Etat, le CODES ou Comité d'Orientation pour le Développement Economique et Social dont un collège EAH (Ex SRMO) Ainsi les attributions, les rôles et les responsabilités de ce département se répartissent à travers les six thèmes suivants :

- Ressources en eau

- Alimentation en eau potable
- Assainissement liquide et pluvial
- Déchets solides
- Changement climatique et Gestion des risques, catastrophes et urgences
- Arrangement institutionnel, Hygiène, IEC et Développement du Secteur privé.

En plus de l'intégration de la dimension environnementale, notamment le changement climatique dans les activités de ce secteur EAH, les éléments de transparence de l'Accord de Paris seront également considérés afin de mieux gérer la mise en œuvre de la CDN des BURs et CNs en utilisant le système MRV.

Concernant le PGE (2019), les priorités du secteur Ressources en eau sont de :

- Garantir un accès de tous les Malagasy à l'eau potable et à l'assainissement
- Promouvoir l'Hygiène
- Assurer une gestion durable des ressources en eau à travers le GIRE.

Le Contrat de performance 2019 prévoit dans l'Axe 5 les trois objectifs stratégiques suivants :

- Elaborer valider les documents cadres et législatifs du secteur Eau, Assainissement et Hygiène
- Intégrer la dimension changement climatique dans ces différents documents cadres et législatifs régissant les actions à réaliser au sein de ce Ministère
- Revoir et actualiser la Politique Nationale de l'Eau, Assainissement et Hygiène à Madagascar.

ZONES COTIERES

Les cadrages politico-juridiques

- Politique Générale de l'Etat (PGE)
- Politique Nationale de Développement (PND)
- Politique Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (PNLCC), 2010
- Politique de Développement Durable des Zones Côtières et Marines en 2000, publié en 2000, les Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar, en 2003
- Politique de Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar
- Loi n°2015-003 portant Charte de l'Environnement Malagasy
- Plan d'Actions National Zones Côtières et Marines, accompagnés des projets de décrets pour leur mise en œuvre, regroupés dans le document intitulé « Livre Blanc de la Politique de Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar »
- PANGIZC : Plan d'Action National de la Gestion intégrée des Zones côtières (2012 – 2016)
- Stratégie Nationale de Développement Durable des Zones Côtières et Marines de Madagascar du 03 Mars 2010
- Décret du 2010-137 du 23 mars 2010 portant réglementation de la gestion intégrée des zones côtières de Madagascar
- Arrêté 2169/2009 du 12 février 2009, portant création, organisation et fonctionnement du Comité National pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières

- Contribution Déterminée au niveau National de Madagascar

Les textes internationaux

- Convention de Nairobi, du 30 Mai 1996, ratifiée par Madagascar en 1998
- Programme Régional Environnement de la Commission de l'Océan Indien (PRE-COI), dès 1995

FORETS BIODIVERSITES

« Reverdir Madagascar », telle est la politique du MEDD pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la Politique Générale de l'Etat (PGE). Cette politique, sur la base des principes et des dispositions de la Charte de l'Environnement et des Conventions Internationales relatives à la protection de l'Environnement, ratifiées par Madagascar, est en conformité avec les objectifs fixés par le velirano N°10 lequel consiste à la gestion durable et la conservation de nos ressources naturelles. L'objectif est de reboiser et de couvrir en raison de 40.000 hectares de surfaces par an avec la mobilisation des élèves/étudiants, des militaires qui représentent approximativement 6 millions d'individus. Le recours à de nouvelles technologies de reforestation à grande échelle devrait être fait.

Par ailleurs, le MEDD est chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière d'environnement et de Développement Durable. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable s'assigne comme mission « La Sauvegarde et la valorisation de notre environnement et de nos ressources naturelles uniques pour le bien-être de la population Malagasy ainsi que le développement durable du pays ».

A ce titre, et en rapport avec la politique du changement climatique, le MEDD a entre autres la charge de :

- Développer et/ou mettre à jour des instruments politiques, stratégiques et juridiques pour améliorer la gouvernance environnementale et forestière
- Assurer de manière coordonnée la prise en considération de la dimension environnementale dans les politiques de développement au niveau des secteurs et des collectivités décentralisées
- Renforcer la lutte contre le changement climatique en vue d'une économie résiliente et d'un développement à faible émission de carbone

Les actions qui en découlent sont également en cohérence avec les conventions internationales ratifiées par Madagascar, politiques, stratégies et plans d'actions.

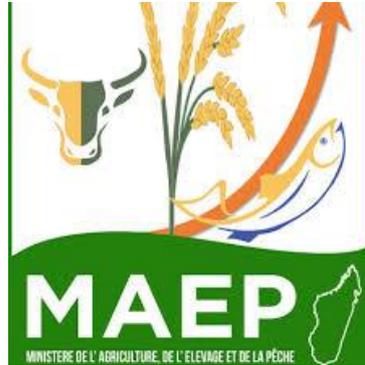
Les parties prenantes

Madagascar est aussi bien concerné par l'atténuation que par l'adaptation. La Grande île a porté le choix des secteurs de l'adaptation sur l'agriculture, gestion des zones côtières, santé), ainsi que l'approche d'adaptation basée sur les écosystèmes (forêts, mangroves, biodiversité, ressources en eau). Ces deux approches combinées occasionnent des résultats sur l'atténuation.

En effet, ces actions peuvent contribuer à l'augmentation et à la conservation des stocks de carbone. La gestion durable des forêts et des mangroves, ainsi que les efforts de réduction des émissions associées à la déforestation peuvent particulièrement illustrer ce lien.



Ministère de la santé publique



Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche



Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures



Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène



Ministère des transports, de Tourisme et de la Météorologie

SUCCESS STORIES

Partie à restructurer

Le portail d'information met à votre disposition ce formulaire de contact pour transmettre vos messages ou poser une question.

Votre nom et prénom *

Votre e-mail *

Sujet *

Votre message *

Envoyer



CONSERVATION
INTERNATIONAL

